



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024

Jeudi 19 décembre 2024

Début de séance : 19 h 02

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 39

Présents : 32

Représentés : 7

Absent : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 19 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués le 13 décembre 2024, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Hervé GICQUEL**.

Mme Rachel GRUBER a été désignée Secrétaire de séance.

Étaient présents :

GROUPE CHARENTON DEMAIN	GROUPE CHARENTON PASSIONNEMENT
M. Hervé GICQUEL	Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON
M. Pascal TURANO	M. Serge TOURCHIK
Mme Marie-Hélène MAGNE	Mme Oriane OUTIN ¹
M. Benoit GAILHAC	
Mme Chantal LEHOUT-POSMAINTIER	GROUPE CONSTRUIRE L'AVENIR À CHARENTON
M. Patrick SEGALAT	M. Loïc RAMBAUD ²
Mme Delphine HERBERT	
M. Sylvain DROUVILLE	GROUPE CHARENTON POUR TOU·TE·S
Mme Clotilde CERTIN ³	M. Joao MARTINS PEREIRA ⁴
M. Jean-Marc BOCCARA	
Mme Murielle MINART	GROUPE VIVONS MIEUX À CHARENTON
M. Michel VAN DEN AKKER	M. Francis RODRIGUEZ-LACAM
Mme Nicole MENOUE	
M. Fabien BENOIT	GROUPE CHARENTON ÉCOLOGIE
M. Joël MAZURE	Mme Argentina DENIS ⁵
Mme Valérie LYET	
Mme Véronique GONNET ⁶	GROUPE CHARENTONNAIS ENGAGÉS
Mme Élise LONGUÈVE	M. Mickaël SZERMAN
Mme Aurélie GIRARD	
M. Léoli MATOBO	GROUPE CHARENTON LE CHANGEMENT
Mme Chanbo GUEGAN-ROS	Mme Rachel GRUBER
M. Lorenzo SCAGLIOSO	Mme Adra EL HARTI

Étaient représentés :

M. Jean-Pierre CRON a donné pouvoir à M. Jean-Marc BOCCARA.

M. Pierre MIROUDOT a donné pouvoir à M. Joël MAZURE.

M. Laurent LEGUIL a donné pouvoir à Mme Murielle MINART.

Mme Nora YAHIAOUI a donné pouvoir à M. Hervé GICQUEL.

M. Gabriel TRABELSI a donné pouvoir à M. Benoît GAILHAC.

Mme Brigitte MARGO a donné pouvoir à M. Patrick SEGALAT.

Mme Claudia YANGO a donné pouvoir à Mme Rachel GRUBER.

Fin de séance : 23 h 46

¹ Arrivée en cours de séance. Dans l'intervalle, a donné pouvoir à Mme Caroline CAMPOS-BRETILLON.

² Départ à 23 h 35.

³ Arrivée en cours de séance. Dans l'intervalle, a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène MAGNE.

⁴ Départ à 23 h 15.

⁵ Départ à 21 h 15.

⁶ Arrivée à 20 h 30. Dans l'intervalle, a donné pouvoir à M. Michel VAN DEN AKKER.

SOMMAIRE

<i>SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024</i>	6
APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE.	6
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.	6
1 ° – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.	6
2 ° – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023.	8
3 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT FUNERAIRE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.	13
4 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT CHARGE D'ADMINISTRATION ET DE PRODUCTION DU THEATRE DES 2 RIVES ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.	14
5 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.	14
6 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE VIOLON ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.	14
7 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE GUITARE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.	14
8 ° CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE FORMATION MUSICALE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.	14
9 ° – CREATION D'EMPLOIS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER ET D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE 2025.	15
10 ° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.	15
11 ° – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).	16
12 ° – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2022_044 DU 25 MAI 2022 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP, NOTAMMENT SUR LES DISPOSITIONS DE MAINTIEN EN CAS DE CONGE DE LONGUE MALADIE ET CONGE DE GRAVE MALADIE.	17
13 ° – DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'AVANCEMENT DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.	17
14 ° – MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT CONCERNANT LA FILIERE POLICE MUNICIPALE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT.	18
15 ° – DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE D'INTERVENTION D'ASTREINTE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE.	19
16 ° – DELIBERATION RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SUR LE VOLET PREVOYANCE.	19
17 ° – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR SANTE SECURITE AU TRAVAIL.	20

18 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION A L'EIPRP DU CIG PETITE COURONNE.....	21
19 ° – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.....	22
20 ° – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.....	49
21 ° – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES ET PRESCRITES DU BUDGET COMMUNE POUR LES EXERCICES 2010 A 2022.....	50
22 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE UNE AVANCE SUR SA SUBVENTION 2025 ET DE VERSER SOUS FORME D'ACOMPTES LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2025.....	51
23 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SPONSORING DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « CHARENTON ROLLER ».....	51
24 ° – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE TOFFOLI.....	55
25 ° – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2025.	55
26 ° – REVISION DES TARIFS DE CONCESSION ET REDEVANCES DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX A COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2025.....	55
27 ° – FERMETURE DE L'ECOLE DE LA CERISAIE.....	56
28 ° – ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027.....	58
29 ° – AMENDEMENTS A LA DELIBERATION N° 2024_022 PORTANT SUR L'ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX.....	60
30 ° – FINANCEMENT DE DEUX CLASSES DE DECOUVERTE A BERLIN.....	61
31 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'EAJE SIMONE VEIL.....	62
32 ° – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE JEANNE D'ALBRET.....	68
33 ° – ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DES REPAS A LA RESIDENCE AUTONOMIE JEANNE D'ALBRET AU 1 ^{ER} JANVIER 2025.....	69
34 ° – AVANCES AUX ASSOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS 2025.....	69
35 ° – AUTORISATION D'APPLIQUER UNE EXONERATION DE FACTURATION AUX ASSOCIATIONS UTILISATRICES DE LA SALLE DE DANSE J. MERMOZ DURANT SA FERMETURE POUR TRAVAUX.....	70
36 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CNMC.....	70
37 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR LA SUBVENTION AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT POUR LE T2R.....	70
38 ° – FIXATION D'UN TARIF D'ENTREE AU DISPOSITIF « CHARENTON ROLLER » A PARTIR DE L'EDITION 2024.....	71
39 ° – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE TITULAIRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE DE L'EVENEMENT « CHARENTON ROLLER ».....	72
40 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE L'APPARTEMENT APPARTENANT A LA COMMUNE, SITUE AU 17, VILLA SAINT-PIERRE, ET DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ASSOCIES JUSQU'A L'ACTE AUTHENTIQUE DEFINITIF.....	72
41 ° – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE PARTIES DU LOT DE VOLUME N° 5 DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 132 SISE 8-12, AVENUE WINSTON CHURCHILL, DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DE LA PLACE DE LA COUPOLE.....	75

42 ° – DESAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION L N° 194 AU BENEFICE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU DROIT DE L'ENTREE DU LYCEE ROBERT SCHUMAN.	75
43 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION FONCIERE TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.....	76
44 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE TRIPARTITE DE PARTENARIAT AVEC MME SYLVIE ARGENTERO ET LA SOCIETE ORBIS.	76
45 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION BILATERALE AVEC LE BAILLEUR SOCIAL RLF IMPLANTE SUR LE TERRITOIRE DE CHARENTON-LE-PONT DANS LE CADRE DE LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX.....	77
46 ° – APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 040 000 € SOUSCRIT PAR LA SOCIETE LOISEAU MARCHÉS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE LA HALLE DU MARCHE AUX COMESTIBLES, LIE A SA DEMANDE DE PRET BANCAIRE..	77
47 ° – APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 535 101 € SOUSCRIT PAR SEQENS DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE 76-78, RUE DE PARIS, COMPOSE DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX.	77
48 ° – AUTORISATION DONNEE A M.LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DE COPROPRIETE DU CENTRE COMMERCIAL BERCY 2 POUR LA CREATION D'UN CANIPARC SUR LE TERRAIN SITUE QUAI DE BERCY.	78
49 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX POUR L'ASSOCIATION « PRO VELO SUD ÎLE-DE-FRANCE » D'UN LOCAL MUNICIPAL RUE DE CONFLANS.....	78
50 ° – AUTORISATION DONNEE A M.LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU « PLAN 50 000 ARBRES » POUR LES PROJETS DE CREATION DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE.	79
51 ° – AUTORISATION DONNEE A M.LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU « PLAN 50 000 ARBRES » POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DES PLACES DE LA COUPOLE ET DES MARSEILLAIS.	79
52 ° – AUTORISATION DONNEE A M.LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LA REGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE.	80
53 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE D'ACCORDER JUSQU'A DOUZE DEROGATIONS ANNUELLES AU REPOS DOMINICAL AUX COMMERCES DE DETAIL ET AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	80
54 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2025.	80
55 ° – REVISION TARIFAIRE POUR LES 4 PARKINGS EN SOUS-SOLS (MAIRIE, TASSIGNY, TOFFOLI ET GRAVELLE) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC EFFIA.	81
56 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA « CROIX-ROUGE » AINSI QU'A LA « PROTECTION CIVILE ».	81
57 ° – PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2023 DU SIFUREP, DU SICCV, DU SIPPAREC, DU SIGEIF, DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE.	82

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

La séance est ouverte à 19 h 02, sous la présidence de M. GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE.

M. GICQUEL. – Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre la séance du Conseil municipal du jeudi 19 décembre 2024. Je vais procéder à l'appel. (*Appel*)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GICQUEL. – Au titre de la désignation de Secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau, c'est Mme GRUBER à qui revient cette fonction. Pas d'objection ? Très bien.

Je vous informe par ailleurs que les procès-verbaux des Conseils municipaux des mois d'octobre et de décembre seront visés au Conseil municipal du mois de février prochain.

Je vous ai adressé un message pour compléter l'ordre du jour d'une délibération relative à la terrible épreuve que vit l'archipel de Mayotte. La délibération est sur table. Elle sera proposée en fin de séance.

Si vous le voulez bien, au regard des victimes et de l'épreuve que vivent les habitants de cet archipel, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence. (*Minute de silence*) Je vous remercie.

1 ° – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

M. GICQUEL. – J'apporte quelques précisions sur ces décisions :

- Régie de recettes du stationnement généralisé sur la voie publique de la Ville de Charenton-le-Pont : nous avons modifié le montant de l'encaisse, sur la préconisation de la Direction départementale des finances publiques ;

- Approbation de la convention relative à la participation de la « Croix-Rouge française » aux dispositifs prévisionnels de secours ;
- Signature d'une convention d'occupation d'un logement, conclue avec M. Abdellah OUADRIM ;
- Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de coproduction pour le spectacle « L'homme qui rit » avec la compagnie « Les arpenteurs de l'Invisible » ;
- Signature du contrat de cession du spectacle « À 2 mètres », qui s'est tenu au théâtre des Deux Rives ;
- Vente de matériel de plongée subaquatique ;
- Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Minuit Soleil », qui s'est déroulé au Petit T2R ;
- Dépôt d'un dossier de déclaration préalable portant sur le remplacement de la sanisette du Parc de Conflans, avec un changement d'emplacement ;
- Signature d'une convention de logement précaire et révocable contre services avec Mme Sylvie VENEZIANO.

J'ai également pris des décisions concernant des marchés de travaux :

- Marché de travaux d'aménagement du 14 bis, rue Marty, avec le lot « Plomberie et VMC » : modification n° 1 avec un jeu de plus et de moins-values. Le montant initial était d'un moins de 25 000 € HT. Il y a une progression d'un peu plus de 3 200 € ;
- Dans les mêmes locaux et pour le même lot, une plus-value pour la création d'un réseau avec sous-comptage, puisqu'un locataire occupe ces locaux. Cette modification n° 2 a un montant d'un peu plus de 5 000 € HT, ce qui porte ce marché à un peu plus de 30 000 € ;
- Marché de travaux d'aménagement du stade Guérin, pour la réhabilitation du terrain de football : modification n° 1 avec des travaux supplémentaires conduits à l'initiative du maître d'œuvre, pour un montant de 12 177 €. Il y a également des travaux complémentaires au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec le remplacement du but et du matériel sur le terrain, ce qui entraîne un allongement du délai d'exécution. Ces modifications s'élèvent à un peu plus de 49 000 €, pour un marché global évalué à 534 000 € ;
- Marché d'extension et de réhabilitation des locaux de la police municipale : modification du lot « Aménagement – démolition – gros œuvre ». La modification porte sur des travaux supplémentaires à la suite de la découverte de cloisons fragilisées par des infiltrations d'eau, ce qui majore le marché initial (565 000 €) d'un peu plus de 11 000 €.

Concernant les marchés de services, j'ai pris les décisions suivantes :

- Marché d'entretien, de réparation, de conformité et de télésurveillance des ascenseurs : le montant initial est évalué à 61 400 €. Une moins-value est enregistrée à hauteur de 1 920 € ;
- Marché de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, avec l'entreprise CONVIVIO depuis juillet dernier : modification pour acter l'annulation de la clause de retenue de garantie. Cela n'apporte pas d'incidence financière.

Voilà, en résumé, les éléments relatifs aux décisions du Maire. Cela appelle-t-il des remarques de votre part ? Aucune.

Je passe donc au point suivant, qui sera présenté par M. SEGALAT.

2 ° – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023.

M. SEGALAT. – Merci, M. le Maire. L'assise de cette délibération s'adosse à la loi de transformation de la fonction publique de 2019, mais aussi à un décret de novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique. Chaque année, la collectivité se doit de présenter une synthèse du rapport sur l'état de la collectivité, contenant les principaux indicateurs du rapport social unique au 31 décembre de N-1. À partir des données de 2023, transmises en 2024 par la collectivité au Centre interdépartementale de gestion de la Petite Couronne de la région Île-de-France, ce dernier a en charge la représentation qui vous est proposée, selon une maquette normée pour l'ensemble des collectivités.

Les éléments significatifs du RSU 2023 pour notre collectivité affichent tout d'abord un effectif de 692 agents au 31 décembre 2023, 663,66 en équivalents temps plein rémunéré, dont 66 % de fonctionnaires, 30 % de contractuels et 4 % de contractuels non permanents. Il y a 63 % de personnels féminins et 37 % de personnels masculins. La répartition catégorielle est de 67 % en catégorie C, 20 % en catégorie B et 13 % en catégorie A. Le temps de travail est à 97 % en temps complet et à 3 % en temps partiel. La pyramide des âges se caractérise par un âge moyen de 45,64 ans pour les personnels permanents. Nous avons 70 agents en position administrative, principalement en disponibilité. En 2023, on a compté 94 arrivées d'agents permanents et 92 départs. Dans le cadre de l'évolution professionnelle, il y a eu 2 agents bénéficiaires d'une promotion interne, 3 lauréats de concours, 32 avancements de grade.

Sur le volet budgétaire, les charges de personnel représentent 46,79 % des dépenses de fonctionnement, pour un montant de pratiquement 31 M€. La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes est à hauteur de 19,55 %.

Au titre des absences, en moyenne, il y a eu 22,1 jours pour tous motifs médicaux par fonctionnaire en 2023. 88,4 % des agents permanents

absents ont eu au moins 1 jour de carence prélevé. Il y a eu 49 accidents de travail ou accidents de trajet déclarés durant l'année.

Nous avons 44 travailleurs handicapés dans les emplois permanents.

Le domaine de la prévention affiche 2 conseillères de prévention, 14 jours de formation et un Document unique d'évaluation des risques professionnels, dont la nouvelle version verra le jour en 2025.

La formation est prépondérante dans les actions de notre collectivité. En 2023, 51,5 % des agents ont suivi au moins 1 jour dans cette démarche.

574 jours de grève ont été recensés. Les instances paritaires se sont réunies par 7 fois. Sur le plan de l'action sociale et de la protection sociale, la Ville a apporté sa contribution en faveur des agents à hauteur de 44 555 € sur la partie de la santé et de 9 552 € sur le volet de la prévoyance.

Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport social unique 2023 de la ville de Charenton. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Cela appelle-t-il des remarques de votre part ?
Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Permettez-moi, avant d'intervenir sur ce point, de dire que je ne sais pas si je suis joyeuse ou triste. À la suite de cette intervention, je n'aurai peut-être pas le plaisir de recevoir un de vos mails, qui va dire : « Bonjour, Mme EL HARTI. À la suite de votre participation ou à la suite de votre intervention, M. le Maire souhaite vous rencontrer. » Pourtant, je n'ai jamais été convoquée chez le proviseur, quand j'étais scolarisée, ni chez le directeur de mon école. Depuis que je suis élue, je suis souvent rappelée un peu à l'ordre et convoquée dans le bureau de notre proviseur tête de liste, à l'époque où j'en faisais partie. Voilà ; c'était quand même important que je le dise. Je pense que là, je n'aurai pas de mail. Je serai peut-être un peu déçue, c'est fort possible.

Concernant le RSU, on s'abstiendra de voter ce document. Par contre, on souhaite avoir quelques précisions sur les chiffres. On a regardé, on a comparé par rapport au ROB. Il y a des chiffres qui ne sont pas du tout les mêmes, sur le montant de la rémunération. Dans le ROB, en page 21 – on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure – vous indiquez qu'il y a 31 840 k€ alors que dans le RSU, il y a 30 891 k€. Il y a quand même près de 1 M€ d'écart. On voudrait savoir quel est le chiffre exact. Est-ce que c'est celui du ROB ou celui du RSU ?

Je tiens à remercier les équipes qui ont effectué un travail vraiment magnifique. C'est un beau document. Je remercie beaucoup les agents de la Ville qui ont œuvré pour nous présenter un tel document. Merci.

M. GICQUEL. – Avant la réponse de M. SEGALAT, je donne la parole à M. TOURCHIK pour la question suivante.

M. TOURCHIK. – Merci, M. le Maire. Tout d'abord, je voudrais dire que je partage l'analyse de Mme EL HARTI concernant les chiffres, qui sont

différents au niveau des charges de personnel entre le RSU et le ROB, avec près de 1 M€ d'écart. On se demande de quel côté est le bon chiffre. C'est la première des choses.

j'ai aussi autre chose à vous demander. Il est vrai que les collectivités ont le loisir, depuis la loi de 2019, d'embaucher des contractuels, et ceci pour des emplois spécifiques qui sont difficiles à trouver au sein de la fonction publique territoriale. J'y adhère parfaitement. Par contre, je me pose la question sur la part de ces emplois spécifiques, qui est prépondérante dans notre commune avec 34 %. À ce sujet, est-il possible de nous indiquer quels sont les emplois spécifiques qu'occupent ces salariés, qui ne peuvent pas être remplis par des fonctionnaires ?

Est-il aussi possible de nous donner, au niveau de la masse salariale globale, la répartition entre celle utilisée pour les titulaires et celle utilisée pour les contractuels ? Pourquoi vous dis-je cela ? C'est parce que, de prime abord, on aurait tendance à penser qu'un emploi de fonctionnaire coûte plus cher qu'un emploi de contractuel, sauf que, dès l'instant où on insère chez un fonctionnaire 20 % de primes supplémentaires, l'emploi du titulaire coûte moins cher que l'emploi du contractuel. Cela pose des questions. Est-ce que c'est une volonté de la collectivité que d'embaucher une part croissante de contractuels ? C'est le cas dans toutes les collectivités, mais je crois que le niveau moyen est aux alentours de 24 % alors qu'on est à 34 %. Quel est l'intérêt ? Je ne comprends pas bien.

Cela veut dire aussi que dans un certain sens, cela pénalise l'avancement des personnels titulaires. Comme vous le savez, il y a des quotas à remplir pour les avancements. Moins il y a de personnels titulaires, moins il y a de possibilités d'avancement.

Voilà quels étaient mes propos. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Je prends une troisième question : M. SZERMAN.

M. SZERMAN. – M. le Maire, chers collègues, je remercie ma collègue Adra pour ses propos. Puisqu'elle n'était pas présente lors du précédent Conseil, je n'avais pas eu l'occasion de saluer son courage, ainsi que celui de mes deux autres collègues, de quitter la majorité, après avoir pu supporter toutes vos qualités durant quatre ans.

Concernant ce vote, je m'abstiendrai. Je rejoins évidemment les analyses de mes collègues, avec ces différences.

Je remercie les services, qui ont effectué un travail formidable et qui doivent supporter ce manque d'organisation, avec deux Conseils à la veille des fêtes de fin d'année. Je profite, en fin d'intervention, pour demander si quelqu'un des services pourrait m'aider pour la wifi. J'ai un problème de code d'accès... Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – M. MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Moi aussi, j'aimerais remercier les services pour la production de ce document, qui est d'une qualité irréprochable et qui donne un certain nombre d'éléments de compréhension et d'analyse de ce qui constitue la Commune en tant

qu'employeur. C'est une vue assez intéressante des pratiques menées dans notre ville.

Je m'associe au concept général qui a été déployé par mon collègue, Serge TOURCHIK, sur la réflexion globale portant sur le recrutement des agents contractuels, même si je sais qu'il est difficile d'avoir une discussion sur ce sujet d'un point de vue général. La difficulté à recruter dans certains secteurs peut expliquer ce recours. On avait eu ce débat de façon assez poussée en début de mandat, et je pense qu'il serait intéressant de savoir si vos réflexions sur ce sujet du recours aux agents contractuels ont changé votre approche, ou si celle-ci a vocation à perdurer.

Je voudrais faire une comparaison avec le rapport qui nous a été présenté l'an passé, notamment sur les aspects de rémunération. Il y a une très forte augmentation de la rémunération, toutes catégories confondues, pour les contractuels, mais elle ne se retrouve pas pour les agents titulaires. On a, en moyenne, quelques dizaines d'euros d'évolution pour les trois catégories d'agents titulaires, alors qu'il y a plusieurs milliers d'euros de différence entre le rapport précédent et celui qui nous est présenté cette année, pour les agents contractuels. Cependant, je vois bien qu'en moyenne, le niveau moyen de rémunération des agents contractuels est inférieur à celui des agents titulaires, mais je m'interroge quand même sur cette évolution. Qu'est-ce qui explique cela ? A priori, il y a eu quelques évolutions de la rémunération des agents du service public. Je voudrais donc avoir votre vue là-dessus. Merci.

M. GICQUEL. – M. SEGALAT va vous répondre, mais je voudrais apporter un point préalable vis-à-vis de Mme EL HARTI et le fait qu'elle ait été convoquée par le « proviseur chef de file » que j'étais. Écoutez, je me satisfais que vous ayez été une bonne élève, à l'époque ; j'aurais souhaité que vous le soyez tout autant sous ma mandature, ce qui n'était pas tout à fait le cas. C'est la raison pour laquelle je vous avais demandé quelques explications, que je n'ai finalement pas eues. Passons ; vous n'y êtes plus. J'aurai peut-être le loisir de vous adresser un mail, comme je peux en adresser à d'autres Conseillers municipaux.

M. SEGALAT, je vais donc vous demander de répondre sur le fond.

M. SEGALAT. – Merci, M. le Maire. La première question concerne le niveau de rémunération durant l'année 2023. Je crois qu'il faut être très précis sur le sujet : il s'agit bien de l'année 2023. Le rapport social unique évoque des éléments constatés, donc réalisés, en termes de rémunération. Évidemment, le chiffre qui apparaît dans le RSU est bien ce qui a été réalisé en termes de charges de personnel. Lorsque vous faites référence au rapport d'orientation budgétaire, il s'agit de prévisions. C'est comme cela que nous évoluons dans la démarche des perspectives au niveau budgétaire.

Ce sont des questions très intéressantes. Je vous invite, M. TOURCHIK comme d'autres, à être un peu plus présents en commission des finances. Cela vous permettrait de mieux disséquer ces éléments. Je réitère donc mon invitation. Si ma réponse de ce soir ne vous satisfait pas, la prochaine commission des finances parlera du budget primitif. On pourra disséquer davantage ces éléments.

Il y a ensuite une question très précise sur le niveau de rémunération des contractuels. Je suis désolé : je refais un peu d'archéologie, un peu d'histoire. En 2023, nous avons opéré sur le tableau des emplois permanents pour faire avancer un nombre conséquent d'animateurs, qui étaient plutôt en situation de vacataires. De mémoire, il y en avait 67. Nous avons voulu pérenniser leur carrière et leur emploi au sein de la Ville ; il y a donc eu un effet de levier, pour passer de cette situation précaire de vacataires à une situation de contractuels. C'est ce qui explique la variation entre 2022 et 2023, ainsi que ce niveau un peu plus important que la moyenne. C'était ponctuel, et c'est totalement lisse dans les exercices suivants.

J'ai peut-être oublié d'autres éléments. Je ne vais pas revenir sur le principe et le concept de recrutement de contractuels. Je pense que vous le savez tous. Dans la fonction publique territoriale, lorsqu'on lance un avis de recrutement, il y a évidemment une priorité pour les titulaires et les agents relevant du statut de fonctionnaire. Dès lors qu'il y a une pénurie, qu'il n'y a pas de candidatures correspondant aux profils recherchés, avec les compétences à faire valoir pour chaque recrutement, nous avons alors recours aux contractuels.

Ce que je souhaite indiquer, c'est que ces contractuels recrutés, nous les incitons fortement, s'ils en ont la possibilité, à devenir statutaires en passant des concours. Au-delà du métier, nous souhaitons avoir cette dimension. C'est pour cela que, dans ma présentation, j'ai insisté sur le volet de la formation. Il faut aussi concevoir que le recrutement par voie contractuelle est un mode de recrutement comme un autre. C'est simplement une voie supplémentaire, et une chance pour notre collectivité. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – M. TOURCHIK.

M. TOURCHIK. – M. SEGALAT, j'ai bien entendu votre invitation à venir à la prochaine commission des finances relative au budget. Croyez bien que je ferai tout pour y être, et que j'y serai.

Pour revenir sur ce que je disais, il me semble quand même lire correctement, en page 21 du ROB 2025 version finale : il y a marqué « totaux réalisés ». La colonne 2023 fait apparaître un chiffre de 31 840 k€, et pas de 30 800 k€. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. GICQUEL. – Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Je rejoins ce que vient de dire mon collègue : c'est bien le réalisé 2023 que nous avons évoqué. Concernant la présence dans les commissions, il est clair que personnellement, mes contraintes professionnelles ne me permettent pas d'être toujours à Charenton. Par contre, je peux vous assurer que j'ai bien lu et relu les comptes rendus de toutes les commissions qui m'ont été envoyés. Merci.

M. GICQUEL. – Bien. Il n'y a pas de vote sur ce rapport social unique : c'est un dont acte.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport social unique.

3 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT FUNERAIRE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Mme MINART. – Je vous propose de présenter la création des 7 emplois permanents proposés.

À compter du 1^{er} janvier 2025, la Ville de Charenton souhaite créer 7 emplois permanents par voie contractuelle, conformément au Code général de la Fonction publique. À travers ce dispositif, l'agent contractuel est recruté sur un CDD pour une durée de six ans au maximum (deux fois trois ans), permettant d'envisager à terme une reconduction sur un CDI.

Le premier emploi concerne le poste d'adjoint à la Direction de l'administration générale et des affaires réglementaires. C'est un poste de catégorie A de la filière administrative, sur le grade d'attaché territorial, avec pour principales missions le management du Service des affaires générales, celui de l'ensemble de la Direction en cas d'absence de la Directrice, l'organisation et le suivi des Conseils municipaux.

Le deuxième emploi se détermine sur celui d'assistant funéraire. C'est un poste de catégorie B de la filière administrative sur le grade de rédacteur territorial, avec pour principales missions la gestion administrative des cimetières, l'accueil physique et téléphonique des familles endeuillées, le lien avec les entreprises de pompes funèbres et de marbrerie.

Le troisième emploi intègre celui d'assistant chargé d'administration et de production du théâtre des Deux Rives. C'est un poste de catégorie B de la filière administrative sur le grade de rédacteur territorial, avec pour principales missions la coordination avec les différents services de la Ville, les relations avec les artistes et autres intervenants extérieurs, l'organisation administrative de chaque spectacle en lien avec la partie technique.

Les quatre derniers emplois sont orientés vers le conservatoire :

- Un poste de directeur avec pour missions essentielles le pilotage administratif de cet établissement, le management des équipes pédagogiques et administratives, les relations avec les partenaires ;
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique pour le violon ;
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique pour la guitare ;
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique pour la formation musicale.

Ces trois derniers postes doivent assurer un enseignement spécialisé du premier au troisième cycle, depuis l'accompagnement au parcours de l'élève jusqu'à la préparation des auditions et concerts, en passant par une participation aux différents projets, pédagogiques en premier lieu.

Pour ces 7 postes, il est demandé au Conseil municipal de délibérer séparément sur chaque création d'emploi permanent par voie de contrat. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ces délibérations ? Il n'y en a pas ; je les mets successivement aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT CHARGE D'ADMINISTRATION ET DE PRODUCTION DU THEATRE DES 2 RIVES ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE VIOLON ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 ° – CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE GUITARE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 ° CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE FORMATION MUSICALE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE

FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 ° – CREATION D'EMPLOIS D'ACCROISSEMENT SAISONNIER ET D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE 2025.

M. MATOBO. – Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le recrutement d'emplois d'accroissement saisonnier pour l'année 2025. Ils concerneront l'activité des centres de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, dans le respect des normes d'encadrement fixées par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ils permettront aussi de renforcer les équipes des services municipaux pour une mission ponctuelle, et d'assurer la continuité du service pendant les congés d'été. 10 postes ont été identifiés, détaillés dans votre note de présentation.

Il est également proposé de délibérer sur le recrutement d'emplois d'accroissement temporaire d'activité pour 2025. Il s'agit d'assurer le recensement annuel de la population, comme chaque année, avec le recrutement de 8 agents recenseurs pour les mois de janvier et février 2025.

Il convient aussi de renforcer les équipes de 2 services pour une mission ponctuelle, dans le secteur des affaires civiles et de la petite enfance.

Cette délibération porte enfin sur une légitimité et une garantie de continuité des services, autorisant d'autres recrutements au titre de l'accroissement temporaire d'activité, dont le nombre pourra varier au regard des contraintes rencontrées par les services municipaux.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. C'est une délibération classique à ce stade de l'année. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 ° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.

Mme MINART. – Dans le cadre de notre politique dynamique des ressources humaines, toujours en faveur des agents et de leur évolution de carrière, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les dernières modifications du tableau des emplois permanents.

Leurs déclinaisons sont les suivantes :

- Le premier volet, pour 3 postes, résulte de promotion interne ou de réussite à concours dans les secteurs du patrimoine, de la nature et des jardins, et de l'urbanisme ;

- Le deuxième volet, pour 4 postes, relaie des repositionnements individualisés, soit du fait de recrutements effectués sur un grade différent pour la DRH et la Direction administrative des services techniques, soit d'une évolution vers un temps complet au Service seniors, soit enfin d'un reclassement à la suite d'une période de préparation au reclassement ponctuant une reconversion professionnelle vers les médiathèques ;
- Le troisième et dernier volet, pour 8 postes, est une opération classique de recalibrage d'emplois en fin d'année, afin de rendre disponibles les grades préférentiels au recrutement, soit 3 postes administratifs, 2 techniques, 2 pour l'animation et 1 emploi d'ATSEM.

En synthèse, cette modification du tableau des emplois permanents comptabilise 15 suppressions pour 15 créations. Le nombre total d'emplois autorisés est donc maintenu à 752.

Ce dossier a recueilli, au cours du Comité social territorial du 10 décembre dernier, l'unanimité des deux collèges. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ?
Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 ° – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).

Mme LYET. – Il s'agit d'une autorisation de principe globale et permanente pour tout recours aux agents contractuels afin de remplacer des agents indisponibles. Selon l'article L.332-13 du Code général de la Fonction publique, ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire. Les motifs de remplacement prévus sont le temps partiel, un départ en détachement de courte durée, une disponibilité de courte durée, un détachement dans le cadre d'un cycle de préparation à un concours, un stage ou une période de scolarité préalable à la titularisation dans un grade supérieur, un congé régulièrement accordé selon le statut de fonctionnaire ou une disponibilité spécifique de contractuel. Pour chaque recrutement, l'autorité territoriale assurera la publication d'un avis d'emploi ou, à défaut, par tout moyen assurant une publication suffisante. Les contrats établis sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer, dans le respect des règles de publication puis de présélection.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur le recours aux agents contractuels pour le remplacement des agents indisponibles, au regard des éléments précités.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ?
Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12 ° – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2022_044 DU 25 MAI 2022 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP, NOTAMMENT SUR LES DISPOSITIONS DE MAINTIEN EN CAS DE CONGE DE LONGUE MALADIE ET CONGE DE GRAVE MALADIE.

Mme MENOUE. – Selon le principe de parité, il s'agit d'aligner les modalités de maintien des primes lors des congés de maladie dans la fonction publique territoriale, comme elles le sont désormais dans la fonction publique d'État depuis le 1^{er} septembre 2024. Si un décret de 2010 prévoyait qu'en cas de congé de longue maladie (CLM) ou de grave maladie (CGM), le régime indemnitaire d'un agent devait être suspendu, un nouveau décret de juin 2024 a pu faire évoluer cette disposition en faveur des agents. Il est désormais possible de maintenir le régime indemnitaire en cas de CLM ou de CGM, dans les proportions suivantes : +33 % la première année, +60 % la deuxième et la troisième années. Les primes demeurent suspendues en cas de placement en congé de longue durée.

Notre Comité social territorial a donné un avis favorable sur ce dossier à l'unanimité des deux collèges, au cours de la séance du 10 décembre 2024, permettant ainsi par délibération de transposer ces règles.

Il est donc proposé au Conseil municipal de faire évoluer cette disposition de maintien de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise à la faveur des agents comptables.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ?
Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13 ° – DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'AVANCEMENT DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

M. MAZURE. – En termes de carrière pour nos agents titulaires, l'avancement de grade est un élément essentiel pour la valorisation de leur parcours professionnel. Il constitue une possibilité d'évolution de carrière permettant à un agent l'accès au grade immédiatement supérieur. Loin d'être une obligation pour l'employeur, cela constitue une réelle possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent. Ce dispositif est lié à des conditions statutaires remplies par l'agent, telle que l'ancienneté et l'examen professionnel, mais aussi à des dispositions particulières spécifiques à la Ville, notamment le taux de promotion.

Sur ce dernier point, les collectivités territoriales fixent par délibération les ratios applicables à tous les cadres d'emplois. Ces ratios peuvent

être fixés entre 0 et 100 %, correspondant à un nombre maximal de fonctionnaires titulaires pouvant être promus. Actuellement à 50 % pour la grande majorité de tous les cadres d'emplois, il sera proposé en Conseil municipal d'augmenter ce taux et de le porter à 100 % afin de favoriser l'évolution de carrière et l'épanouissement professionnel du plus grand nombre d'agents. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ou des remarques ?
Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14 ° – MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT CONCERNANT LA FILIERE POLICE MUNICIPALE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT.

M. SEGALAT. – Cette délibération a trait au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale, qui bénéficient aujourd'hui d'un régime indemnitaire spécifique ne relevant pas du RIFSEEP attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Or, un nouveau régime indemnitaire pour la filière de la police municipale a été institué par décret du 26 juin 2024. Il prend la dénomination d'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE), composé d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe sera versée mensuellement. Elle est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel, que la collectivité fixe dans la limite de 30 % pour les agents de la police municipale, 32 % pour les chefs de service de la police municipale et 33 % pour les directeurs de la police municipale.

La part variable sera déterminée en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, avec une limite maximale à 5 000 € pour les agents, 7 000 € pour les chefs de service et 9 500 € pour les directeurs de police municipale. Cette part variable pourra être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini. Elle sera complétée d'un versement annuel, sans que la somme des versements dépasse ce même plafond.

Concrètement, cette ISFE amène à faire disparaître deux indemnités : l'indemnité d'administration et de technicité et l'indemnité spéciale de fonction, dont bénéficiaient jusqu'ici les fonctionnaires de la police municipale. Ainsi, le niveau de cette nouvelle ISFE sera déterminé à l'euro près à l'identique du régime indemnitaire qui existait jusqu'à présent pour chacun des agents. Il n'y a évidemment aucune perte de régime indemnitaire pour chacun des intéressés.

En application du décret, la Ville de Charenton, qui dispose déjà d'un régime indemnitaire propre aux agents de la filière, doit adopter – ce sont les termes du décret – avant le 1^{er} janvier 2025 cette délibération de transposition du nouveau régime, après consultation et avis du Comité social territorial, qui a pu se prononcer favorablement à l'unanimité des deux collèges.

Il est donc proposé, ce soir, de se prononcer sur la mise en œuvre de l'ISFE pour la filière de la police municipale. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Est-ce que cela appelle des observations ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15 ° – DELIBERATION FIXANT L'INDEMNITE D'INTERVENTION D'ASTREINTE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE.

Mme MINART. – Ce dossier a pour objet l'élargissement du dispositif d'astreinte à la filière technique sur le grade d'ingénieur territorial. Pour rappel, une astreinte est une période durant laquelle l'agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif, ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail, avec une rémunération au titre d'une compensation. Le régime de rémunération ou de compensation des périodes d'astreinte et d'intervention est généralement basé sur le régime des heures supplémentaires, conformément aux règles de la fonction publique d'État.

Cependant, les agents de catégorie A relevant de la filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, ne sont pas éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires perçues par tous les autres agents de la filière en cas d'intervention pendant une période d'astreinte. Aussi, sur la base d'un décret de 2015 du Ministère chargé du Développement durable et du Logement, et afin de faire évoluer notre délibération de 2010 sur l'indemnité d'astreinte, il est proposé que le grade d'ingénieur territorial puisse bénéficier d'un repos compensateur ou d'une indemnité d'intervention avec les montants fixés par décret.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour le versement d'une indemnité d'astreinte ou l'octroi d'un repos compensateur en faveur du grade d'ingénieur territorial. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Cela appelle-t-il des remarques ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16 ° – DELIBERATION RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SUR LE VOLET PREVOYANCE.

M. SEGALAT. – Dans le cadre de cette délibération, il faut savoir que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent, avant que cette contribution devienne

pleinement obligatoire à horizon 2026-2027. Cette protection sociale complémentaire recouvre les risques d'atteinte à l'intégrité physique (santé et mutuelle) et ceux liés à l'incapacité de travail (prévoyance et maintien de salaire). Ce dispositif, précisé dans un décret d'application de 2011, permet aux employeurs de participer au contrat dans le cadre soit d'une labellisation – l'employeur va alors verser une participation aux agents qui ont adhéré individuellement à l'un des contrats labellisés – soit d'une convention dite de participation, associée à un contrat collectif conclu à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, par l'employeur ou par un centre de gestion.

Pour la fonction publique territoriale, le nouveau cadre de la PSC va évoluer plus particulièrement sur la prévoyance, avec une participation de l'employeur qui va devenir obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7 € bruts mensuels. Cela garantit les risques d'incapacité de travail et d'invalidité, pour permettre d'avoir un contrat labellisé. Le niveau d'indemnisation est égal à 90 % du traitement indiciaire net et de la nouvelle bonification indiciaire, et inclut le régime indemnitaire à hauteur de 40 %. Tous les personnels territoriaux sont concernés : de droit public, de droit privé, statutaires et contractuels.

La participation au risque de prévoyance existe à Charenton depuis 2013, par le biais de la labellisation, sur un montant calculé de 0,2 % du salaire de base et NBI. En application des nouvelles dispositions, la Ville de Charenton souhaite revaloriser ce montant en allant au-delà du montant minimum de 7 €.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal de faire évoluer cette participation en fixant un montant unitaire mensuel identique de 15 € par agent concerné, tout en maintenant pour l'instant le choix de la labellisation. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ce dossier ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17 ° – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR SANTE SECURITE AU TRAVAIL.

Mme MINART. – Ce règlement est le document par excellence en matière de santé et de sécurité au travail au sein de la collectivité. Il s'applique à l'ensemble des agents de la collectivité, ainsi qu'aux personnels des entreprises extérieures intervenant pour notre collectivité. La précédente version a été adoptée en 2015. Il est donc proposé de la réactualiser et de l'amender d'un certain nombre de dispositions réglementaires qui ont évolué et qui nécessitaient d'être mises à jour, notamment dans les dénominations employées.

Surtout, les travaux de notre Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (ex CHSCT), en étroite collaboration avec nos partenaires extérieurs (CIG et service de médecine préventive), ont permis de faire évoluer les outils et les procédures internes en matière de santé et de sécurité au travail. Ces améliorations ont pour but de renforcer l'encadrement

de la politique de prévention des addictions et de clarifier et préciser l'ensemble des outils de signalement en santé, sécurité et travail à la disposition des agents.

De la même manière, les procédures internes relatives aux outils de signalement (registre de santé et de sécurité au travail, droit de retrait, droit d'alerte pour danger grave et imminent, déclaration d'accident de service et de trajet, protocole de prise en charge des risques psychosociaux) ont été consolidées afin d'en favoriser une meilleure appropriation par tout agent. Ce travail a permis aussi d'intégrer tous les dispositifs actuels de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes, avec l'élaboration d'une procédure formalisée.

Enfin, cette révision du règlement intérieur a permis de préciser ou d'élargir le champ des dispositions complémentaires inhérentes à la surveillance médicale, aux mobilités douces, au télétravail, aux conditions du port des équipements de protection individuelle, ainsi que les conditions en vigueur en matière de sanction disciplinaire et de droit à la défense.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur une version réactualisée de ce règlement. Toutes les évolutions apportées ont été présentées en amont et votées en Formation spécialisée, avec un avis favorable des instances paritaires lors des séances du 21 mars et du 19 novembre 2024.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ce dossier ?
Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION A L'EIPRP DU CIG PETITE COURONNE.

Mme MINART. – Ce dossier propose le renouvellement d'une convention présentée par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Île-de-France, en lien avec le suivi et la prévention des risques professionnels de nos propres personnels.

La Ville de Charenton adhère depuis 2015 au service « ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels » du CIG, pour tout ce qui a trait aux missions d'inspection et de conseil, représentant un service précieux dans le cadre de la prévention des risques professionnels et d'optimisation des conditions de travail. Notre collectivité compte, dans ses effectifs, une conseillère en prévention dont le rôle essentiel est ainsi conforté par cette prestation. Le partenariat de Charenton avec le CIG est d'un niveau de qualité optimal. Ce dernier participe à chacune de nos instances en Formation spécialisée, et s'inscrit dans une démarche d'échanges fructueuse et de partage d'expérience avec nos équipes.

Ce renouvellement prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de quatre ans. Le coût annuel est de 8 240 €, coût déterminé selon le niveau des effectifs de la collectivité, strate entre 350 et 749 agents.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention avec le CIG. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19 ° – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.

M. SEGALAT. – L'exercice budgétaire 2024 vit ses derniers jours, et nous sommes invités à ouvrir la page du prochain sur la base de travaux préparatoires précis et fournis nous permettant de lancer le débat d'orientation budgétaire 2025. Ce débat est appuyé sur le rapport d'orientation budgétaire, document de prédilection pour tracer le chemin dans lequel la collectivité s'engage à relever les nombreux défis qui l'attendent au cours des prochains mois, mais aussi pour réaliser tous les objectifs de la majorité municipale en faveur des Charentonnaises et des Charentonnais.

À ces premiers mots de présentation, sans plus attendre, j'adresse de vifs remerciements à notre administration, à M. Didier SIRE, son Directeur général, et à l'ensemble des services, artisans précieux de la construction de ce nouvel édifice budgétaire en cours de réalisation, après avoir parfaitement déroulé et exécuté le budget 2024, que nous étudierons dans les prochains mois au cours du rendez-vous du compte financier unique. J'adresse également des remerciements à la Direction des finances et à son Directeur de pôle, pour ce travail colossal et indispensable à cette présentation. Ce travail se poursuivra sans transition par la conception du budget primitif qui s'annonce déjà, sans surprise, complexe et périlleux pour toutes les collectivités territoriales, avec une part de grande incertitude et d'inquiétude pour 2025 et au-delà.

C'est donc un contexte inédit qui nous invite à être constants et persévérants dans notre démarche, mais aussi prudents dans l'utilisation des deniers publics pour le seul intérêt commun, à la hauteur des attentes de nos concitoyens. Depuis quatre ans, nous sommes en résistance face aux crises successifs, au périmètre hexagonal comme international. La perspective de 2025 s'en fait largement écho. À ce stade, nous devons faire preuve d'agilité et de réactivité, comme nous le démontrons depuis le début du mandat.

La présentation de ce rapport s'appuie sur des hypothèses émises par un Gouvernement démissionnaire. Une loi spéciale vient d'être votée. Elle va simplement permettre de lever l'impôt et d'avoir recours à l'emprunt, avant d'envisager les mesures définitives de la loi de finances initiales 2025. Nous devons donc respecter le même calendrier, mais sans cadre budgétaire national. C'est une situation inédite, pour laquelle nous devons être en anticipation, considérant que les marges de manœuvre du prochain Gouvernement seront extrêmement étroites. Les collectivités territoriales seront probablement à nouveau ciblées dans l'optique du redressement budgétaire de l'État. Aussi, ce rapport a été élaboré en tenant compte d'une somme d'hypothèses impactantes. Notre démarche est d'assumer certaines orientations budgétaires à la hauteur des ambitions de notre majorité.

Le débat que nous tenons ce soir, est une étape essentielle dans le fonctionnement démocratique de notre commune. Il va permettre d'informer tous les élus sur la situation financière de la Ville. Il sera le socle du prochain budget. Il détaille notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette. Le Conseil municipal aura connaissance de toutes les clés dans ce rapport, qui orientera l'année 2025 vers une trajectoire essentiellement sociale de soutien au pouvoir d'achat, environnementale avec l'amélioration du cadre de vie, solidaire avec le maintien de la qualité de nos services, tout en préservant une stabilité fiscale. Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, programmé début février pour notre collectivité. Il s'appuie sur un rapport qui va examiner un contexte national, une situation de toutes les collectivités territoriales, une analyse de la situation de notre Ville (dépenses, recettes, gestion de la dette) et un large exposé de nos politiques sectorielles.

Le contexte politique national est hors du commun, et le contexte économique de notre pays est délicat à plus d'un titre. La conjoncture macroéconomique n'offre que peu de perspectives positives, avec notamment la baisse de la note de crédit à long terme de la France par deux agences, estimant que les finances du pays ne seront pas sur une courbe d'embellissement dans les prochaines années, avec une croissance annuelle d'environ 1 % et une diminution de l'investissement des entreprises.

Dans le cadre du PLF, le Gouvernement démissionnaire tablait sur une prévision de croissance de 1,1 % en 2025, à l'identique de 2024, et une inflation de 1,8 %. Sur les 12 derniers mois, de novembre 2023 à novembre 2024, l'INSEE a établi une croissance des prix de 1,7 % selon l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). La détérioration abyssale se situe au niveau du déficit public, qui pourrait atteindre 6,1 % du PIB, et que le Gouvernement tente de ramener à 5 % avec un objectif d'impact sur les collectivités locales allant jusqu'à 6,5 Md€ au titre de la contribution de redressement. Le déficit du budget de l'État s'élève à 162,4 Md€. La dette publique française est à 112,9 % du PIB, pour s'établir à plus de 3 228,4 Md€.

S'agissant des collectivités locales, la situation de l'année 2024 se caractérise par des dépenses de fonctionnement toujours en hausse, avec une croissance encore soutenue de 4,4 %, principalement sous l'effet d'une masse salariale qui absorbe toutes les revalorisations salariales en année pleine. Les recettes de fonctionnement sont peu dynamiques, à seulement +2,5 %. Les recettes fiscales supportent une revalorisation des bases plus faible qu'en 2023 et une baisse des droits de mutation. L'épargne chute sous l'effet conjugué de la hausse des dépenses et de la faible hausse des recettes. L'épargne brute recule ainsi de 7,8 %.

Les collectivités sont toujours suspendues au projet de loi de finances, dévoilé en octobre et centré sur le redressement des finances publiques. La réduction de la dette devient une priorité afin de respecter les engagements européens. Les principales mesures avancées demeurent encore à ce jour des hypothèses soumises à la discussion parlementaire :

- L'instauration d'un fonds de réserve, en associant les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques ;

- La fin de l'éligibilité au Fonds de compensation de la TVA ;
- La stabilité de la DGF pour les collectivités qui y sont encore éligibles, dont Charenton a été exclue l'an passé ;
- Le maintien des fonds de péréquation du bloc communal au niveau de 2024 ;
- Un report de trois ans de la suppression de la CVAE.

Sur le volet de l'investissement, nous regardons les mesures à longue distance, avec le maintien d'enveloppes de quatre dotations principales d'investissement, de soutien à l'investissement, de politique de la ville et de soutien pour les Départements. Dans ce registre, le Fonds vert serait totalement amputé du Fonds de compensation de la TVA, donc modifié à la baisse.

Enfin, toutes les collectivités seraient directement concernées par le projet de loi de finances de la Sécurité sociale. Elles seraient largement impactées par l'augmentation progressive des cotisations des employeurs de la CNRACL (caisse de retraite), qui s'étendrait de 2025 à 2028 avec une première hausse du taux de 3 points en 2025. Le taux de la part patronale passerait de 31,65 à 34,65 %, ce qui représente une revalorisation de +9,5 % de cotisations que nous devons verser. Il s'agit de combler un lourd déficit de cette caisse.

Après avoir évoqué le contexte national et les hypothèses délicates dans un avenir très proche, le rapport s'intéresse à la trajectoire financière de notre Commune. J'apporte une petite précision : nous avons changé de norme, puisque nous sommes passés à la M57 lors du budget précédent. Tout le travail de transposition a été fait pour que les analyses rétrospectives soient complètement ajustées à ces changements.

Pour Charenton, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 68,9 M€ en 2022, 69,32 M€ en 2023. Elles devraient se situer à 68,59 M€ en 2024. Elles sont projetées à 72,24 en 2025, du fait de l'inscription d'une cession d'immeuble pour 3,2 M€. Elles sont constituées de recettes fiscales, avec majoritairement les produits des contributions directes. Le niveau de fiscalité directe attendue en 2025 est de 31,19 M€, dont 30,2 M€ de produits sur la taxe foncière bâtie. Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux est calculé en fonction de l'évolution de l'IPCH. Comme j'ai pu l'indiquer, c'est une revalorisation de 1,7 % qui sera appliquée. Je rappelle que nous avons connu un taux de 7,1 % en 2023 et de 3,9 % en 2024. C'est donc une réduction par rapport à nos recettes fiscales.

À ce stade, il est important de rappeler que les taux de fiscalité de Charenton restent stables depuis 15 ans, avec le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 29,19 %, sur les propriétés non bâties à 22,52 %, et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 18,07 %.

La fiscalité indirecte s'est fortement contractée en 2020, pour s'établir à 2,96 M€. Elle a atteint un niveau de 3,99 M€ en 2022, 3,32 M€ en 2023, et elle devrait chuter à 2,83 M€ en 2024. On y retrouve les droits de mutation. Le dynamisme du marché immobilier a permis à la Commune de percevoir, en 2022, un très bon niveau de droits de mutation pour plus de 3 M€. Toutefois, depuis 2023, le marché immobilier s'est inversé et le produit de ces droits a chuté de plus de 24 %. Pour 2024, la hausse des prix de l'immobilier et le niveau encore élevé

des taux d'intérêt ont continué à peser sur les transactions. La Ville anticipe de ce fait un niveau réduit à quasiment 1,75 M€. L'année 2025 pourrait connaître une légère hausse à 2 M€.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité payée par tous les consommateurs, particuliers et professionnels, devrait se stabiliser autour de 570 k€ à partir de 2025. Elle était de 568 k€ en 2023, 590 k€ en 2024.

La taxe de séjour a connu une baisse radicale en 2020 et 2021, eu égard à la crise sanitaire. Le produit s'est retrouvé en 2022 à un niveau d'avant crise, puis il a évolué en 2023 pour 376 k€. En 2024, avec l'effet des Jeux olympiques, il a atteint le niveau de 400 k€. L'année 2025 devrait retrouver un niveau courant à 383 k€.

Le deuxième grand bloc, celui des recettes de fonctionnement, correspond aux dotations, aux participations extérieures, aux compensations fiscales. On y retrouve les subventions de la CAF à travers le bonus territoire, la prestation sociale unique et la prestation sociale ordinaire. La Ville enregistre des recettes de la CAF du fait de son implication dans les secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, dont le montant devrait être stable en 2025. Depuis 2022, les compensations fiscales se limitent aux locaux industriels et à la taxe foncière. Elles se situeraient à un niveau stable pour l'exercice 2025. Enfin, je répète que la Ville de Charenton ne perçoit plus de Dotation globale de fonctionnement depuis 2024. Le filet de sécurité perçu en 2023 a disparu aussi. Le Fonds de compensation de la TVA sur le fonctionnement pourrait également être supprimé en 2025.

Les autres produits comportent les recettes des régies du périscolaire, de l'enfance, du stationnement, de la petite enfance, du conservatoire et des arts plastiques. Je rappelle la mise en place du taux de subvention individualisé, avec des modifications tarifaires pour les familles. Les effets sur le secteur de l'enfance ont débuté en septembre 2024. Après avoir connu un niveau de 7,55 M€, ces produits s'établiraient à 7,47 M€ en 2024 et à 7,67 M€ en 2025.

Concernant les cessions des immobilisations, l'année 2021 avait vu la cession de l'ex-lycée Jean Jaurès, puis l'année 2022 la cession du 12, rue Marty à l'EPFIF, dans le but de construire des logements sociaux. En 2025, ce sera le tour de l'immeuble situé au 170, rue de Paris, acquis en septembre 2022, toujours dans l'objectif d'une requalification du bâtiment en logements sociaux.

Les autres produits de gestion courante comportent les loyers perçus dans les locaux que je viens de citer.

Enfin, pour les produits financiers, la remontée des taux d'intérêt a permis à la collectivité d'opérer à nouveau des placements sur un compte à terme productif d'intérêts, sur lesquels des fonds sont placés pour une durée déterminée. Ce sont des produits simples et sans risque, à taux fixe. Cela nous a permis de placer le produit de la cession de Jean Jaurès. Le montant des intérêts perçus était de 608 k€ en 2023, avec une projection à 735 k€ en 2024. Elle devrait être moindre en 2025, à 384 k€, dans la mesure où nous aurons besoin de notre trésorerie pour assurer le budget à venir.

Après ce focus sur les recettes, suivent les dépenses. Les charges à caractère général se sont élevées à 14,22 M€ en 2022, avec une progression de 14,13 % principalement due à la croissance des dépenses énergétiques (+19 %) et de l'inflation. En 2023, ce chapitre a augmenté de 9,18 %. Ces perspectives conjoncturelles ont conduit la Municipalité à demander aux services de minorer de -7,5 % leurs inscriptions budgétaires en 2024. Ces efforts ont porté leurs fruits, puisque ce chapitre s'établit à 19,97 M€. Compte tenu du projet de loi de finances 2025 et de ses impacts négatifs, la dernière lettre de cadrage en vue du budget 2025 a fixé une nouvelle baisse des inscriptions de -5 %. Ce chapitre devrait donc atteindre un niveau de 14,42 M€.

Les charges de personnel ont littéralement explosé au cours de ces dernières années. En 2022, on note l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point qui s'applique sur les rémunérations des personnes. En 2023, la Ville a fait face à l'évolution des dépenses de personnel en augmentant des crédits de chapitre par décisions modificatives. Vous vous en souvenez. C'était l'impact de l'application du nouveau dispositif du RIFSEEP, de l'augmentation du point d'indice, de la revalorisation du SMIC par deux fois au cours de l'année, un gain indiciaire sur les points accordés et d'autres mesures qui ont permis aux agents de catégorie de bénéficier de certaines augmentations. La Ville de Charenton a également revu à la hausse le régime indemnitaire de son personnel de la petite enfance. L'année 2024 a aussi eu son lot d'augmentations et de revalorisations, notamment du point d'indice au niveau national, mais aussi du SMIC. Il y a eu 5 points supplémentaires pour tous les agents de la fonction publique, et la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. Pour 2025, nous prévoyons une hausse du point d'indice de 1,5 point à compter de juillet et l'augmentation de la contribution patronale à la CNRACL dont j'ai parlé. Nos charges de personnel devraient ainsi s'élever à environ 32 M€.

Les autres charges de gestion courante comportent la contribution au Territoire, les subventions versées, les contingents et participations obligatoires, notamment en termes de secours pour les pompiers. Elles ont fortement évolué de +3,42 % du fait de l'inflation. Les subventions versées ont crû de plus de 103 k€. Pour 2024, ce poste devrait encore croître de +2,21 %. Pour 2025, l'inflation devrait être moindre, à 1,74 %.

Dans les autres dépenses de fonctionnement, figure notre contribution aux fonds de péréquation. Entre 2021 et 2024, nous avons connu des variations à la hausse et à la baisse. La contribution totale pour 2025 serait de 2,1 M€. Ces dépenses de péréquation nous auront coûté, depuis leur instauration en 2012 jusqu'à fin 2024, plus de 22,5 M€. C'est un chiffre assez éloquent pour s'en souvenir. Depuis 2017, la Commune doit également reverser à la Région et à Île-de-France Mobilités une fraction de ses amendes de police. Pour 2024, la Ville n'aura pas à effectuer ce reversement car le produit total des amendes a atteint le montant fixe qui doit être versé à ces deux entités. Enfin, la contribution au fonds de réserve va peut-être être demandée aux collectivités par rapport au redressement des finances publiques. Charenton ferait malheureusement partie des 450 collectivités éligibles. D'après les calculs qui ont pu être faits, ce prélèvement serait de 1,1 M€ en 2025. En plus des incertitudes sur le projet de loi de finances de 2025, l'éventuelle pérennité de ce prélèvement est aussi une inquiétude pour les années suivantes. Cependant, puisqu'elle n'a pas été précisée, le rapport d'orientation budgétaire ne retient pas cette hypothèse au-delà de 2025.

S'agissant de la section d'investissement, les orientations intègrent les éléments classiques en recettes, dont le FCTVA sur les dépenses d'investissement liées aux réalisations et aux travaux de l'année N-1. Pour 2025, il faut tenir compte des dépenses de 2024 ; le FCTVA devrait donc s'établir à hauteur de 2,08 M€. À compter de 2026, le taux applicable va diminuer, entraînant encore une chute de nos recettes. Il était jusqu'à présent de 16,4 % ; il se retrouvera à 14,85 %. Vous voyez que notre contribution se fait à tous les niveaux, quelle que soit la section, et que ce soit en dépenses ou en recettes.

Concernant les subventions d'investissement, en 2023, la Commune a perçu 932 k€, en 995 k€ en 2024. En 2025, on prévoit 3,74 M€, au titre des travaux en cours principalement issus du Fonds vert, des fonds provenant de la Région Île-de-France, du Conseil départemental, de la Métropole du Grand Paris et de l'État. Cela vient saluer la qualité et le niveau de nos investissements à travers chacun de nos chantiers et chacune de nos opérations.

La taxe d'aménagement est estimée à 100 k€ pour 2024 et 2025.

Enfin, en 2024, la Ville a perçu 26 k€ au titre du produit des amendes de police.

Les prévisions en dépenses d'investissement vont porter sur les dépenses de gros entretien et de renouvellement des espaces publics, à hauteur d'un peu plus de 3 M€. On y retrouve l'aménagement du 14, rue Jean-Baptiste Marty, le square du 11 Novembre, les opérations à prévoir sur des fonds de commerce, des travaux par rapport à la halle alimentaire du marché, la contribution sur les surcharges foncières, les travaux sur la vidéoprotection, ainsi que toutes les études pour la prochaine ZAC de Bercy.

Enfin, une enveloppe très ambitieuse porte sur les opérations pluriannuelles, à travers les autorisations de programme et les crédits de paiement qui ont été votés initialement pour les travaux de 2024. Dans le budget 2024, la Commune a mis en place 10 programmes d'AP/CP :

- Le Plan Vélo, c'est-à-dire la réalisation de pistes cyclables dans l'ensemble de la ville : 1,2 M€ ;
- La rénovation thermique et la qualité de l'air de l'école Aristide Briant : 3,68 M€ ;
- La création du parc de l'Hôtel de Ville : 1,09 M€ ;
- Le gymnase Maurice Herzog, avec la rénovation de l'espace de jeux et la modernisation de l'éclairage : 230 k€ ;
- Le stade de football Henri Guérin, avec la rénovation du terrain, la modernisation de l'éclairage, la création d'un bassin de récupération des eaux de pluie : 1,08 M€ ;
- Jean Jaurès, avec l'aménagement intérieur du parking situé sous l'école Anatole France et le centre médical : 1,5 M€ ;
- Le quartier Coupole – Marseillais et la végétalisation des espaces publics : 5,7 M€ ;
- La voûte du Commandant Delmas, avec sa rénovation et l'animation des espaces publics : 660 k€ ;

- La police municipale, avec l'extension du centre de supervision urbaine : 1,33 M€ ;
- Le contrat de performance énergétique qui se déploie dans toute la ville : 4,5 M€.

Toutes ces opérations figureront encore en 2025, qui sera le dernier exercice pour certaines.

À la suite de ce passage en revue des dépenses et recettes prévisionnelles, un point spécifique est dédié à la dette. À Charenton, elle n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la 19^{ème} année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2024, hors reprise de la dette de l'ex-Communauté de Communes. Au 31 décembre 2024, l'encours global sera descendu à 2,8 M€. Il sera à 2,5 M€ fin 2025, avec le remboursement de 293 k€ en capital. Le niveau de charge en intérêts est réduit, s'élevant à 120 k€ en 2024 et à 108 k€ en 2025. Le profil d'extinction précise que la fin des remboursements de la dernière ligne de ces prêts sera effective en 2035 si aucun nouvel emprunt n'est contracté. Cela signifie que la Ville serait en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'une année, en y consacrant son épargne brute.

Le risque de la dette de la Ville de Charenton est réduit à zéro. Il est classé A selon la classification GISSLER, avec une répartition équilibrée entre ses prêteurs. Tous les prêts sont basés sur des taux fixes. Le taux moyen de la dette se situe à 3,95 % au 31 décembre 2024. La Ville détient encore 3 lignes de prêt.

Au vu de tous ces indicateurs affichés dans le ROB, et en intégrant plusieurs hypothèses pertinentes, nous sommes en mesure de présenter les grands équilibres financiers de la Ville aussi précisément que possible. Cependant, le contexte national induit une part d'incertitude plus prononcée.

Le niveau d'épargne brute, maintenu au-delà de 10 % jusqu'en 2021, chute depuis 2022. Cette dégradation provient d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes, dénommée « effet de ciseaux ». Entre 2019 et 2023, les recettes de fonctionnement ont progressé de plus de 2,5 %, en deçà de la croissance des dépenses de 15,5 %, d'où un net recul des marges de manœuvre. Le niveau d'épargne brute attendu pour 2024 s'établit à 3,27 M€, soit un taux de 4,76 %. Le niveau de l'épargne anticipé pour 2025 chuterait à 1,55 %, soit un très faible taux de 2,25 %. Depuis 2022, ce niveau est descendu sous le seuil des 8 %, qui est le seuil limite retenu par la doctrine financière locale. Afin d'assurer sa sécurité financière, d'investir et de permettre au budget de s'équilibrer sans avoir à recourir à une augmentation de la fiscalité, la Ville a conservé ses excédents de fonctionnement. Néanmoins, compte tenu de la baisse de ses marges de manœuvre, elle a puisé dans ceux-ci lors des exercices passés, passant de 33,8 M€ début 2022 à 17,5 M€ fin 2024.

Le rapport d'orientation budgétaire se penche désormais sur les politiques sectorielles. En annexe du document principal, chaque secteur a livré son bilan 2024. De la même manière, un rapport sur légalité entre les hommes et les femmes offre un grand nombre d'indications et de précisions sur cet item, corpus législatif que nous avons à cœur de garantir au sein de notre collectivité.

Revenons aux politiques sectorielles. Le Pôle du patrimoine, de l'aménagement et du développement durable, sur le volet des bâtiments communaux, a pour principaux projets le ravalement du groupe élémentaire Aristide Briant, l'amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air, l'aménagement du 14 bis, rue Jean-Baptiste Marty que l'association A3A pourra intégrer, l'aménagement de bureaux au sein du 49, rue de Paris à la place des locaux associatifs d'A3A, l'aménagement du poste de police municipale, le contrat de performance énergétique, ainsi que bon nombre d'opérations d'aménagement à prévoir. Ce sont 120 demandes qui ont été adressées au secteur du bâtiment pour divers travaux à entreprendre dans le cadre de l'évolution des équipements ou de leur maintenance.

Sur le volet de la voirie, on a le déploiement du réseau de vidéoprotection, l'ajout de futures caméras, des études pour le réaménagement de l'espace public, de la place de la Coupole, de la rue des Bordeaux, la mise en place de cuves de récupération d'eaux pluviales, la poursuite du Plan Vélo pour la 4^{ème} année. Il s'agit également de la poursuite de la modernisation des aires de jeux, de la participation à l'aménagement de la rue de Paris dans le cadre départemental de l'opération de création de pistes cyclables, de la nouvelle concession de service public du stationnement au 1^{er} avril 2025, des travaux de modernisation de l'éclairage public dans une démarche d'économie et de sobriété énergétique, avec le passage aux LED.

Le secteur de la nature et des jardins est à pied d'œuvre pour le réaménagement du parc de l'Hôtel de Ville, la finalisation du square du 11 Novembre, le réaménagement de la place des Marseillais, une étude pour l'implantation de nouveaux jardins partagés, ainsi que des travaux de désimperméabilisation des sols.

Pour le garage et la gestion de notre flotte automobile, il y a la poursuite du renouvellement du parc de la Ville dans le cadre de la Zone à faibles émissions par l'acquisition de véhicules propres.

La démarche de l'hygiène, de la santé et de l'environnement urbain orientera ses actions sur la qualité de l'air et le contrôle alimentaire.

L'action du développement économique verra le marché avec une fin de travaux prévue en avril 2025, l'ouverture d'une librairie au sein de Jean Jaurès, et l'ouverture de la maison médicale. Tout cela est prévu au premier trimestre 2025.

Le secteur de l'habitat sera partie prenante dans la poursuite des travaux de création des ascenseurs au sein de la résidence Bobillot, en lien avec le bailleur VALOPHIS HABITAT. Il y aura aussi la transformation d'un immeuble d'habitat privé en 8 logements sociaux au 12, rue Jean-Baptiste Marty, la transformation d'un autre immeuble d'habitat en 12 logements sociaux au 110, rue de Paris, le début du chantier de 71 logements dont 32 sociaux au 12, rue Delcher.

Le deuxième grand Pôle exploré est celui de la famille, de l'enfance et de l'éducation. L'année 2025 sera marquée par 3 événements majeurs : les travaux et l'inauguration d'une cour vivante à l'école Pasteur, le renouvellement

du Projet éducatif territorial dès janvier 2025, et la fin des travaux de l'école Aristide Briant.

Sur le volet de l'enfance, il y aura le plan d'action de « Ville amie des enfants de l'UNICEF », la « Semaine de l'enfance » autour de la « Journée des droits de l'enfant », la poursuite des actions de développement durable et des actions en faveur de la lecture.

Sur le volet de l'éducation, une attention particulière portera sur l'évolution des effectifs scolaires, le suivi du contrat de restauration, le lancement de plans en faveur de la lutte contre le gaspillage, les plans de mise en sécurité avec l'installation d'alertes sonores et visuelles, et la création de cours vivantes. Je vous ai parlé de Pasteur, mais l'école Port aux Lions est également concernée.

Le troisième Pôle est celui des solidarités, avec la petite enfance, le CCAS, les seniors, la santé et le handicap. Pour la petite enfance, la Direction interviendra en 2025 au sein des structures multi-accueil, avec le soutien de la CAF qui financera les crèches de manière pérenne grâce au renouvellement du contrat de prestation de service public. J'en ai parlé tout à l'heure en termes de recettes de fonctionnement. Il y aura aussi le renouvellement de la convention territoriale qui complète les dotations avec l'attribution du bonus territoire. L'offre est d'ailleurs développée en complémentarité avec les multi-accueil gérés en régie, avec la réservation de places par la Ville au sein de structures privées implantées dans le territoire, telles que BABILOU, la MAISON BLEUE ou PEOPLE & BABY. La Ville reste très attentive à la contractualisation et au contrôle des délégataires, dans une volonté de qualité de service rendu. Les délégations de service public pour les deux établissements « Bleu » et « Simone Veil » se poursuivent donc. On peut ajouter qu'à l'été 2025, il y aura un renouvellement du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires. Est également prévu le développement de la crèche familiale, autre « brique » qui constitue l'ensemble de la petite enfance.

Le CCAS continuera à solidifier un régime de partenaires riche, avec différentes coordinations en termes de gérontologie, de sans-abri, de traitement des situations complexes, pour prendre toute sa place dans la lutte contre toutes les formes de précarité. Des dispositifs de soutien aux publics les plus fragilisés existent depuis de nombreuses années : complément mensuel de ressources, « pass sports », « pass activités ». Il y aura aussi la reconduction de projets novateurs tels que l'opération « Pass'ô vert ». La lutte contre le non-recours aux aides des personnes âgées, isolées et fragiles constitue également un objectif majeur. Le CCAS se place également en rempart en proposant un nouveau « bouclier énergie », le « pass énergie », l'accès à une alimentation de qualité et à un hébergement pour les retraités charentonnais, notamment dans le cadre de la résidence Jeanne d'Albret. Enfin, le CCAS se place en acteur de la vie sociale en ciblant l'ensemble des publics en difficulté.

Dans la rubrique de la santé et du handicap, il convient de citer le dispositif de « sport sur ordonnance », en proposant notamment un parcours d'accompagnement des futures et nouvelles mamans et de leurs enfants. La collectivité soutient également l'initiative des premières réunions de la communauté professionnelle de santé, avec Saint-Maurice et Maisons-Alfort. Il s'agit aussi de réfléchir et d'œuvrer pour l'installation de nouveaux professionnels de santé dans sa lutte contre les déserts médicaux. Il y aura la continuité du

partenariat avec l'AIDAPAC, le rapprochement du service de soins infirmiers à domicile, une aide financière incitative pour lutter contre le non-recours à la complémentaire santé. Début 2025, le pôle médical Jaurès pourra ouvrir, regroupant des professionnels de santé et de l'imagerie.

Le Pôle de la culture, du sport, de la jeunesse, de la médiation, de la prévention a de multiples facettes. Tout d'abord, les médiathèques s'attacheront à la poursuite du développement de l'accès à la lecture, du développement de l'image, au renforcement des actions en direction du jeune public.

Le conservatoire œuvrera pour faciliter son accès à tous, en multipliant les actions d'enseignement et de formation, en menant des actions partenariales. On célébrera les 30 ans du conservatoire André Navarra et de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages, et les 20 ans de l'espace Arts & Libertés.

Les archives concentreront leurs actions sur la gestion des fonds d'archives physiques, l'amélioration de la communication des archives, la valorisation patrimoniale.

Les arts plastiques auront comme axes principaux : favoriser l'accessibilité à tous les publics, particulièrement aux plus jeunes, renforcer et consolider la fréquentation de « baby arts », poursuivre l'accompagnement des élèves vers les concours d'entrée des écoles d'art, développer la visibilité des créations plastiques et visuelles des élèves dans la ville.

L'espace Arts & Libertés va privilégier le fait de développer « Micro Folie », de renforcer la communication sur les expositions, de faciliter le montage et la logistique des expositions.

Le théâtre sera plus en mouvement sur le développement du dispositif « école du spectateur », le développement du partenariat avec le CCAS auprès des personnes isolées et des seniors, le développement du soutien à la création pour les compagnies, et une mise en réseau avec les théâtres voisins afin de mutualiser les coûts et les échanges en termes de visibilité.

Les ambitions du service de la jeunesse et de la prévention sont multiples : développement de l'ALSH, l'enrichissement du partenariat avec le collège de la Cerisaie, la mise en place d'un nouveau Conseil municipal des jeunes, la valorisation du studio, le maintien de la fréquentation des ateliers socioculturels, le renforcement des actions transversales avec les autres services, l'accompagnement des jeunes dans leur parcours et leur épanouissement, l'ouverture d'un accueil pour les 18-25 ans, le maintien des actions de prévention dans les établissements primaires et secondaires par le biais du « Point Écoute », le développement des actions partenariales et transverses de prévention des violences intrafamiliales.

La Direction du sport se fixe pour 2025 de nouveaux équipements en termes d'installation sur la piscine, le Palais des sports, le réaménagement de structures sportives du parc de Conflans, l'entretien des sites avec un point sur le renforcement de la sécurité. Le sport sera également très présent en termes d'actions et d'animations transverses et partenariales, avec notamment une aide logistique et organisationnelle précieuse pour le déroulement de manifestations

sportives ou culturelles, qui sont à la base proposées par les clubs ou les associations.

Un autre domaine porte sur la sécurité et la police municipale. Il a pour objectif d'optimiser l'organisation de ce secteur en s'adaptant aux évolutions du contexte local. Il y aura la livraison et la mise en exploitation de nouveaux locaux, afin de renouveler et de renforcer le parc de caméras, de poursuivre la mise en place de la télésurveillance des bâtiments municipaux, de continuer le développement de l'accès au parc vidéo des bailleurs sociaux, d'assister l'installation de la vidéoprotection au sein des copropriétés. Il s'agira aussi de développer davantage l'unité cynophile, de poursuivre la collaboration avec les partenaires que sont la police nationale et la RATP, de recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'ilotage, le respect de la réglementation en termes de débits de boissons et de métiers de bouche, de venir en appui de la police nationale dans le cadre de ses actions liées à la lutte contre la consommation et la vente de produits stupéfiants, de maintenir les opérations axées sur la lutte contre les cambriolages, de poursuivre les actions auprès des établissements scolaires (permis piéton, actions de sensibilisation), de continuer les actions et les projets dans le cadre du CLSPDR.

Ensuite, le domaine du développement durable et de l'écologie urbaine est tout aussi vaste, avec les mobilités durables. Il y aura 3 types d'actions :

- En faveur des vélos, avec des aménagements cyclables, la création de « Vélo école » à Charenton ;
- En faveur des piétons, avec la poursuite du dégagement de la visibilité devant les passages pour piétons ;
- En faveur des véhicules motorisés moins polluants, avec la réflexion sur le déploiement d'un service d'autopartage pour les Charentonnais, la poursuite de l'acquisition de véhicules plus propres, la poursuite des actions en faveur d'une réduction de la vitesse sur l'autoroute A4, la réflexion sur l'installation de protections.

Ce domaine comporte également l'écoresponsabilité de la Municipalité, avec des formations, un plan d'adaptation de la ville au dérèglement climatique avec tous les services, la mise en œuvre de la réduction de l'empreinte carbone des activités municipales. Il y aura également une intervention sur la partie dédiée à l'alimentation et à la santé environnementale, sur la consommation responsable avec la sensibilisation des commerçants et des artisans. Concernant l'eau et l'énergie, il y aura l'organisation de sessions de sensibilisation, l'animation d'un réseau des référents en sobriété, l'utilisation d'un outil de supervision énergétique qui va nous permettre d'avoir une vision plus fine de nos consommations et d'être beaucoup plus sobres en la matière. On mènera également une étude sur l'opportunité d'installer des micro-installations de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux.

L'avant-dernier volet porte sur la citoyenneté, secteur qui fait preuve d'une grande dynamique en proximité avec la population de Charenton. Le service des associations poursuit son travail de gestion et de chiffrage des moyens matériels alloués aux associations, et elles sont nombreuses, qui peuvent bénéficier de mises à disposition à titre gracieux dans les espaces de la Ville. Il

vérifie évidemment leur légitimité juridique à travers leurs statuts et leurs dossiers de subventions. Ce service gère également un lot de manifestations : celles dédiées au bénévolat, la mise à l'honneur des associations, le Forum de rentrée, le « Téléthon 2025 », l'organisation de formations et de conférences.

Les affaires civiles veillent au maintien de délais de rendez-vous courts, tant appréciés pour l'obtention des titres d'identité.

Concernant la partie funéraire, il y a la poursuite des reprises administratives des concessions périmées et des concessions en état d'abandon, la déminéralisation des allées, la végétalisation dans les deux cimetières.

La dernière thématique concerne la communication, l'événementiel, l'action mémorielle et la démocratie participative. Sur le plan de la communication, on note un tournant vers la dimension environnementale avec une utilisation responsable des ressources, une digitalisation raisonnée, une réduction de la pollution visuelle. La Ville est à l'écoute des attentes des usagers à travers une charte. Ainsi, elle donnera une expression concrète de son engagement en faveur de l'environnement dans chacun de ses messages diffusés.

Sur le plan événementiel, les nouvelles pratiques déployées durant l'année 2024 permettent réellement de diminuer les coûts liés à ce secteur. Il est donc envisagé l'organisation de nouveaux rendez-vous avec la population selon deux axes attendus, au vu des succès des animations estivales expérimentées durant l'année. Une activité de loisirs sera organisée durant une journée pendant chaque congé scolaire. L'animation proposée sera volontairement tournée vers un public ciblé : les jeunes âgés de 15 à 25 ans, avec la possible organisation d'une journée consacrée à des démonstrations et à des ateliers d'initiation aux sports urbains.

Concernant l'action mémorielle, le contexte national et international nous invite à revendiquer plus que jamais une forme politique sur ces deux éléments. L'ensemble des actions mémorielles et commémoratives doit être maintenu avec le souci constant de contenir les dépenses. Grâce au subventionnement de partenaires institutionnels et associatifs, il est prévu d'instaurer des voyages avec des scolaires vers des lieux de mémoire emblématiques comme les plages du Débarquement, ou un parcours mémoriel de la Shoah. La pose d'un pavé mémoriel dédié à Sarah Léa Aptékar est envisagée sur la place Aristide Briant.

Enfin, le dernier secteur concerne la démocratie participative, qui va entreprendre en 2025 la dernière phase du budget participatif, avec la concrétisation des projets retenus. Pour rappel, la Ville a inscrit ces projets dans une enveloppe de 400 k€, et elle s'est engagée à les mener dans les deux années à venir. 70 projets élus pourraient être réalisés avant 2026.

Voilà ce que je pouvais indiquer par rapport à ces politiques sectorielles. En conclusion de ce rapport, un constat s'impose sur la situation financière de la Ville, qui s'est dégradée de manière marquée depuis la fin des années 2010 en raison des mesures imposées aux collectivités : suppression de la DGF, montée de la péréquation, création de strates intercommunales, ou de situations subies comme le choc inflationniste. C'est une tendance qui devrait se poursuivre. L'État fait en effet peser sur les collectivités des mesures qui visent à

comblent son propre déficit. On a parlé du fonds de réserve, de l'augmentation de la cotisation à la caisse de retraite, de la diminution des subventions d'investissement.

Ces tendances fragilisent notre modèle financier fondé sur une fiscalité stable et une capacité d'investissement préservée. Afin d'y répondre, la Commune de Charenton cherche à nouveau à équilibrer le budget de 2025 et des exercices futurs en adoptant une recherche systématique d'économies et de financements partenariaux, ainsi qu'un pilotage rigoureux de ses ressources. L'enjeu de notre gestion est de préserver le cadre de vie des Charentonnais et la qualité du service public, sans impacter la fiscalité des administrés et sans avoir recours à l'emprunt durant l'année 2005.

Nos politiques sectorielles sont riches de leur bilan, et rayonnent de leurs perspectives pour l'année 2025, laquelle se dirige vers un niveau record d'investissements financés et réalisés dans notre ville. La majorité municipale et son Maire s'inscrivent dans une démarche de préservation, de consolidation et d'optimisation de tous les secteurs, avec une prédominance de la dimension sociale et environnementale, une préoccupation permanente d'un cadre de vie sans cesse bonifié pour le seul bien-être à Charenton, un engagement sans relâche pour les Charentonnaises et les Charentonnais de tous les quartiers et de toutes les générations, une politique volontariste et ambitieuse sur le plan culturel et sportif, avec un soutien permanent au tissu économique participant grandement au dynamisme de notre ville. Notre Ville est aussi empreinte de démocratie locale et investie d'une dimension mémorielle.

Le prochain budget relèvera, une fois de plus, tous ces défis, dans un contexte de rigueur mais en échappant à toute forme d'austérité qui pourrait freiner notre ambition collective. L'échelon local s'affirme, au fil des mois et des années, comme le seul point d'appui majeur, la seule arborescence de repères concrets, tangibles et solides pour nos concitoyens. La réelle difficulté de la préparation budgétaire, comme de la gestion au quotidien des deniers publics, s'accroît chaque année. Elle nous invite à faire cause commune dans les efforts, ceux déjà consentis mais aussi ceux qui seront encore nécessaires. Il s'agira de les poursuivre pour assurer le présent et objectiver l'avenir. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci, M. SEGALAT, pour cette présentation très complète des orientations budgétaires. Vous nous avez exposé le contexte dans lequel elles s'inscrivent et vous les avez illustrées très concrètement, secteur après secteur. Vous avez également présenté ce rapport en commission des finances. Je remercie également l'administration pour le travail réalisé pour collecter l'ensemble de ces éléments et, ainsi, les porter à la connaissance du Conseil municipal.

Je propose d'ouvrir les prises de parole à la suite de ce rapport.
M. RAMBAUD.

M. RAMBAUD. – Merci, M. le Maire. Merci, M. SEGALAT, pour cette longue présentation très détaillée. Permettez-moi de commencer mon intervention en remerciant une fois encore le personnel municipal chargé de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire pour la qualité du document que nous avons reçu, comme à son habitude.

Dans ce rapport, si je m'attarde d'abord sur les recettes de fonctionnement, je note une prévision de recettes qui reste globalement stable, avec néanmoins une hausse exceptionnelle prévisible de 3 M€ du fait d'une cession d'immeuble. Il reste peu de marges de manœuvre permettant d'augmenter les recettes mais, après la vente du terrain du lycée Jean Jaurès, j'espère que la vente des biens immobiliers de la Ville ne deviendra pas une habitude pour constituer de potentielles marges de manœuvre afin d'augmenter les recettes de fonctionnement de la Ville.

Parmi la fiscalité directe, se trouve une prévision de gain de 0,8 M€ sur les résidences secondaires. Il me semble que ce poste pourrait probablement être revu à la hausse. Cela aurait le mérite d'augmenter les recettes et, probablement, d'améliorer la situation du manque de logements dans notre ville, en privilégiant les habitations principales. Il me semble qu'il suffit d'augmenter ce taux pour dégager plus de marges de manœuvre sur ce poste.

Une bonne chose constatée dans ce rapport, c'est la stabilité des prévisions sur les recettes des produits des services, qui évoluent très peu entre 2022 et 2025, passant de 7,55 à 7,67 M€. Cela me paraît être un aspect essentiel pour préserver le pouvoir d'achat des Charentonnais ; bravo, donc, de ce côté-là.

Concernant les recettes d'investissement, si j'ai bien compris, il était prévu dans le PLF une réduction du taux du Fonds de compensation de la TVA de 16 à 14 % en 2026. Il me semble que cette prévision, si elle se confirme, devrait vous inciter à réaliser plus d'investissements dès 2025 et à ne pas attendre 2026 pour bénéficier du taux à 16 % en 2025. Si les investissements étaient multiples en 2024, c'est nettement moins le cas en 2025.

Je note également l'aspect positif de la hausse des subventions prévisibles, de moins de 1 M€ à 3,7 M€ pour 2025, grâce au Fonds vert, aux fonds régionaux, au Conseil départemental et à la Métropole. J'espère que cela est le signe d'une bien meilleure capacité de mobilisation de ces fonds par la Municipalité qu'auparavant. Je me souviens que vous aviez déjà rapporté, l'année dernière, avoir mobilisé quelques agents spécifiques dans ce domaine. J'espère que cela porte ses fruits.

Concernant les dépenses d'investissement, plusieurs dépenses étaient programmées en 2024 et les années suivantes. Cette programmation pluriannuelle permet d'avoir une meilleure visibilité sur le long terme. Concernant 2025, je note une prévision d'investissement de 2,2 M€ sur la ZAC de Bercy, sans que j'aie pu trouver de quoi il s'agissait vraiment dans le rapport. Je souhaiterais donc que vous puissiez, à l'occasion, nous donner des précisions sur le type d'investissement prévu pour ce montant.

Si je m'attarde désormais sur les politiques sectorielles, concernant la gestion des bâtiments, je dois dire que pour une fois, je peux lire plusieurs propositions dans ce rapport qui me semblent bien plus sérieuses que toutes celles que j'avais pu lire dans les rapports précédents. Il y a notamment l'amélioration du confort thermique et sonore dans l'école Aristide Briant, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase Tony Parker, ou encore le maintien du contrat de performance énergétique qui, par ses multiples aspects, devrait permettre de réduire encore les dépenses énergétiques de la Ville qui, comme on

a mu le voir, sont un poste de dépenses majeur. Ces efforts semblent tout à fait corrects sur certains bâtiments. Néanmoins, nous n'avons pas une visibilité globale sur l'ensemble des bâtiments gérés par la Ville. Je ne peux donc que vous inviter à planifier ce même type d'intervention sur la totalité du parc immobilier de la Ville, et peut-être à nous en rendre compte lors d'un prochain Conseil municipal.

Concernant la voirie, j'ai apprécié de voir que vous prévoyiez la mise en place de cuves de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage de la voirie. C'est une très bonne initiative, que je défends depuis plusieurs années. Je vous invite à faire en sorte que ce type d'installation se multiplie prochainement dans notre ville.

Concernant les pistes cyclables, on peut sentir l'effet du Plan Vélo avec une belle progression dans les dernières années, et encore en ce moment avec, enfin, la réalisation d'une vraie piste cyclable dans la rue de Paris. Je vous invite donc à poursuivre dans cette direction, et je note que ce sera le cas dans la rue Victor Hugo. Cependant, il me semble qu'il y a encore pas mal d'efforts à faire, de façon qu'on puisse avoir un vrai réseau de pistes dans notre ville.

J'ai été très étonné de lire votre volonté de créer un îlot central avec traversée piétonne en centre-ville, et je serais curieux d'en savoir plus sur le projet que vous envisagez. Dans le programme que j'avais présenté aux élections municipales, nous défendions l'idée de créer un espace de ce type, c'est-à-dire un espace piéton global dédié à la déambulation et à l'installation de terrasses de café. Cela permettrait de recréer de la vie en ville, de l'animation et, indirectement, plus d'achats chez nos commerçants locaux, afin de relancer le dynamisme dans certaines rues. On sait que notre ville en a énormément besoin. Bien évidemment, cela implique une réduction du nombre de places de stationnement. J'aimerais que vous ayez le courage de porter cette réduction des places de stationnement en extérieur devant les Charentonnais. L'arrivée du parking souterrain sous l'ancien lycée Jean Jaurès devrait le rendre possible.

Concernant l'éclairage public, des progrès ont été faits sur la modernisation du type d'éclairage mais, sauf erreur de ma part, je ne vois pas grand-chose sur la réduction automatique du niveau d'éclairage public pendant la nuit. Ceci permettrait de préserver la biodiversité nocturne, au moins aussi essentielle que la biodiversité diurne.

J'aimerais ajouter encore une chose sur l'égagement des arbres. Vous veillez à planter des arbres et à désimpermeabiliser les sols, ce qui est très bien. Il serait peut-être également utile de revoir la politique d'égagement des arbres anciens, afin de les laisser se développer pleinement et de jouer leur rôle d'ombrage en été pour prévenir les fortes chaleurs. Vous agissez sur plusieurs aspects dans votre politique ; c'est peut-être une corde de plus que vous pourriez rajouter à votre arc.

Concernant l'aménagement, j'ai trouvé le descriptif très mince sur la ZAC de Charenton – Bercy, comme j'ai déjà pu le dire. J'aurais aimé voir dans ce rapport quelques orientations qui allaient être prises par votre majorité sur ce projet important pour notre ville et sur l'effet que cela pourrait avoir sur nos finances.

Toujours dans la partie de l'aménagement, mais sur le marché, qu'est-il prévu à la suite du réaménagement de la halle, notamment sur les alentours ? Laissez-moi vous suggérer de mieux intégrer cette halle avec son environnement extérieur et, là aussi, de faciliter les déplacements des piétons durant les marchés. Cela pourrait passer, par exemple, par une refonte de la rue Anatole France, a minima pour la partie qui se trouve devant le marché.

Si je passe à l'enfance, je souligne la mise en œuvre du plan « Ville amie des enfants », qui paraît tout à fait correct. Cependant, depuis plusieurs années, je m'interroge sur l'axe de la pollution de l'air. Je peine encore à voir de quoi il s'agit. Par quelles mesures concrètes cela se traduira-t-il dans notre ville ? Je serais curieux d'en savoir plus là-dessus.

En termes d'éducation, l'aspect principal de 2025 sera la fermeture de l'école de la Cerisaie. J'alerte simplement sur les potentielles conséquences sur les familles lors de la réaffectation des enfants, du point de vue de la localisation et de l'exposition des enfants aux polluants émis par les véhicules qui circulent sur l'autoroute. C'est globalement une bonne chose de fermer cette école située bien trop près de l'autoroute. J'ai hâte de voir quel projet sera mis en œuvre pour ce bâtiment dans le futur, quant à sa future destination.

Concernant la solidarité, je tiens à souligner une nouvelle fois l'action du CCAS. Je cite l'exemple de la reconduction du dispositif « Pass'ô vert », qui permet aux plus modestes d'accéder aux fruits et aux légumes bio. Ces personnes sont souvent celles qui présentent des habitudes et comportements alimentaires qui peuvent être à l'origine d'inégalités de santé marquées. Ce dispositif devrait donc permettre à plus long terme d'influer sur le niveau de santé de ces populations, ce qui est une très bonne chose. Je vous invite évidemment à reconduire ce dispositif dans le futur.

Concernant la santé, je pense qu'il y aurait encore un effort majeur à faire, ou une vigilance accrue à avoir sur cet aspect, dans le maintien d'une offre de service de santé de qualité et en quantité suffisante, notamment au travers de mesures permettant l'installation de médecins et d'autres professionnels de santé dans notre commune. Il arrive trop souvent que les médecins ne puissent plus accueillir de nouveaux patients en tant que médecins traitants, ce qui peut avoir des conséquences assez fâcheuses en termes de remboursement des actes de soins par la Sécurité sociale.

Enfin, je termine mon intervention sur deux aspects, tout d'abord sur les médiathèques. Le programme proposé paraît assez diversifié et ouvert. J'ai simplement une interrogation sur la fréquentation des deux médiathèques de notre ville. Je consulterais avec plaisir les chiffres qui me permettraient d'avoir une meilleure idée du nombre de personnes qui utilisent ces services. Sans doute que cela pourrait vous permettre d'adapter une stratégie afin de mieux communiquer sur les médiathèques et, éventuellement, de mieux les ouvrir à l'ensemble de la ville et des populations. Par exemple, peut-être cela permettrait-il de conclure à l'intérêt de disposer d'une annexe mobile de la médiathèque, de type « bibliobus », afin de faire venir les médiathèques au plus près des Charentonnais. Il me semble en effet que le principal problème de ces médiathèques est leur localisation dans notre ville.

Concernant le conservatoire, idem : il serait peut-être bien d'envisager une ouverture plus large des activités à l'ensemble de la population, notamment aux moins aisés, par exemple en prenant modèle sur le programme « Démonstrations » organisé par la Philharmonie de Paris. Il permet à des enfants très défavorisés d'obtenir un instrument de musique prêté, souvent coûteux pour les familles, et de développer des locations musicales. Il me semble que ce programme est un vrai succès, et je vous invite à vous en inspirer pour imaginer quelque chose de similaire à Charenton.

Globalement, pour terminer, j'aimerais souligner qu'année après année, je peux constater de nettes améliorations sur les orientations budgétaires présentées lors de ces débats d'orientation budgétaire, particulièrement sur les aspects écologiques et le développement durable. Néanmoins, selon moi, il reste encore beaucoup de choses à faire pour mieux préparer notre ville aux multiples défis auxquels nous devons faire face, malgré les contraintes budgétaires que nous connaissons tous. Un point d'amélioration pourrait consister à mieux veiller à ce que notre ville soit un peu plus inclusive vis-à-vis des populations les plus modestes, de façon que cet aspect soit complètement intégré à la politique de la ville et pas seulement géré par des dispositifs de correction des inégalités pilotés par le CCAS. Je vous remercie de m'avoir écouté, et désolé d'avoir été un peu long.

M. GICQUEL. – Je vous remercie pour ces développements et les précisions que vous y avez apportées. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Mme CAMPOS-BRETILLON.

Mme CAMPOS-BRETILLON. – Merci, M. le Maire. Nous tenons tout d'abord à remercier la Direction des finances, qui a fourni un travail de qualité avec un document clair et précis, comme à son habitude. Je me joins donc à tous les remerciements qui viennent d'être faits.

Les perspectives financières telles qu'énoncées dans le rapport d'orientation budgétaire, que vous venez de nous exposer très largement, sont une nouvelle fois marquées par la prudence. Vous nous parlez de volontarisme et d'ambition dans le préambule. Ce n'est pas flagrant à la lecture du rapport, mais dont acte.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent en 2025 avec, chaque année depuis 2020, une augmentation de la fiscalité indirecte qui, je le souligne, complète les impôts directs payés par le contribuable pour financer les services et les infrastructures locales. Cette fiscalité indirecte est certes moins visible par les Charentonnaises et les Charentonnais, mais elle impacte l'augmentation du coût de la vie de nos administrés, avec la réévaluation systématique à la hausse des tarifs que vous votez. Pour preuve, vous nous proposez ce soir à l'ordre du jour plusieurs délibérations pour augmenter les tarifs d'un certain nombre de services et d'accès aux équipements.

Nous regrettons que votre programme d'investissement ne soit pas dynamique, pas innovant, pas ambitieux et ce, malgré les recommandations et les avertissements du dernier rapport de la Chambre régionale des Comptes. Il n'est pas créateur de nouveaux équipements pour notre ville et ses habitants. Au contraire, vous actez la fermeture d'une école maternelle et la fermeture d'une crèche collective municipale. Cela nous inquiète sincèrement quant à votre vision d'une ville qui, on a l'impression, refuse de se projeter vers l'avenir.

En ce qui concerne les perspectives 2025 – je vous rassure, je ne vais pas passer politique sectorielle par politique sectorielle – pour le Pôle du patrimoine, de l'aménagement et du développement durable, nous ne pouvons que vous encourager à améliorer, à requalifier, à réaménager les espaces publics de notre ville. C'étaient, d'ailleurs, les projets que nous portions pendant la campagne électorale, que nous avons inscrits dans le programme électoral de notre groupe « Charenton passionnément ». Évidemment, nous sommes donc d'accord avec vous.

En revanche, alors que vous parlez beaucoup de démocratie participative depuis le début de votre mandat, ce qui est plutôt très bien, nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir été associés, en tant qu'élus. Nous n'avons pas été concertés, ni même informés de ces projets. Vous ne nous avez jamais présenté ces projets, que ce soit le réaménagement de la place des Marseillais ou de la place de la Coupole, ou l'aménagement du parc paysager de l'Hôtel de Ville. Nous trouvons cela dommage. Lors de la dernière commission PAED, M. GAILHAC nous a expliqué dans les moindres détails l'aménagement du caniparc qui va voir le jour dans le quartier de Bercy ; quand vous voulez, vous le pouvez donc. Nous aurions vraiment apprécié avoir autant de détails pour les projets qui concernent les espaces publics de notre ville et, d'une manière générale, pour les projets qui concernent notre ville.

Vous évoquez les différents travaux de voirie, de réseau et d'aménagement que vous comptez inscrire au budget 2025, mais il n'y a pas un mot, si ce n'est l'installation d'une caméra au quai des Carrières, sur l'aménagement de nos quais. C'est bien dommage car aujourd'hui, cette partie du sud de Charenton semble totalement délaissée.

Au sujet du Plan Vélo, nous saluons sincèrement la volonté et l'implication de notre collègue, Aurélia GIRARD. Nous sommes quand même un peu dubitatifs quant à l'aménagement de la piste cyclable de la rue Arthur Croquette. Personnellement, pour bien connaître cette rue pour y habiter depuis plus de quatre décennies – j'ai failli dire depuis quatre générations – je m'interroge sur la fréquentation future de cette piste cyclable. Cela dit, elle a le mérite d'apaiser quelque peu la fréquentation de cet axe, sauf quand des camions et des bus s'y engagent mais cela, c'est une autre histoire. En tout cas, je ne demande qu'à voir son utilisation future. Sachez que je serai la première à m'en réjouir, croyez-moi ! Vous voyez : c'est très positif, ce qu'on dit ce soir.

Vous évoquez, une fois de plus, le quartier de Charenton – Bercy, et c'est tout à fait normal au regard de l'importance et de l'ampleur de cette opération d'aménagement urbain, ainsi qu'au regard des avancées administratives que le projet a connues durant l'année 2024, avec notamment l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cependant, permettez-nous de vous répéter, une fois de plus, que nous restons très sceptiques quant à l'équilibre de ce projet et aux futurs usages de ce quartier. Vous prévoyez la construction de 180 000 m² de bureaux et d'activités. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, on compte 5 millions de m² de bureaux vides en Île-de-France. 166 immeubles franciliens sont totalement vacants, en état de friche depuis au moins deux ans. Or, vous, à Charenton, vous persistez et vous signez, avec la construction de ces milliers de mètres carrés, alors que certains immeubles d'entreprises existants dans notre territoire sont toujours vacants ou partiellement occupés. Nous sommes donc inquiets quant au

devenir de ce quartier, car ce projet ne nous semble plus du tout adapté, ou en tout cas plus approprié au contexte.

En termes de développement économique, vous allez voir, il y a plein de choses positives, comme l'ouverture de la librairie dans la rue Jean Jaurès, très attendue par nos concitoyens. De nouveaux commerçants se sont installés à Charenton depuis des mois et des années. Ils connaissent un franc succès, et nous nous en réjouissons sincèrement. En revanche, nous sommes un peu consternés de voir qu'il ne se passe toujours rien au niveau de la fameuse galerie marchande des Terrasses, et de voir le centre commercial Bercy 2, projet Charenton – Bercy oblige, devenir une véritable coquille vide.

Nous sommes également inquiets de voir de grandes entreprises désertir notre ville, comme NATIXIS et, dans quelques années, ESSILOR, qui vient d'annoncer son départ. Nous sommes ravis d'accueillir la société AIR LIQUIDE dans notre territoire mais hélas, son arrivée ne va pas forcément équilibrer ni combler la perte de nos entreprises historiques.

Par rapport aux animations, vous vous appropriez très facilement les initiatives portées par les commerçants. Nous voudrions, ce soir, au nom de notre groupe « Charenton passionnément », remercier très chaleureusement les associations des commerçants pour leur investissement, leur implication et leur bonne humeur dans l'organisation des événements et des animations qu'elles proposent tout au long de l'année. Nous profitons du Conseil municipal de ce soir pour remercier particulièrement le collectif de commerçants « Charenton Quartier – Club Gravelle entreprendre », pour l'organisation du marché de Noël qui se tient actuellement, et encore pour quelques jours sur la place de l'Église. C'est plutôt propice à l'enchantement et à la joie de vivre – comme ce soir !

Nous regrettons sincèrement l'annulation des vœux du Maire. Vous nous avez informés seulement hier soir, par mail, que les vœux étaient annulés, ou maintenus sous une autre forme. Je n'ai pas trop compris. Heureusement que certains élus nous parlent et nous informent, et nous les en remercions. Nous trouvons dommage d'annuler cette belle fête qui marque le commencement d'une nouvelle année, qui se veut un moment de partage, un moment festif, un moment apprécié par l'ensemble des Charentonnaises et des Charentonnais, qui ont déjà été privés de ces vœux en 2021, en 2022, en 2023 et maintenant, en 2025. Je vous remercie de votre attention.

M. GICQUEL. – Y a-t-il d'autres prises de parole ? M. MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, M. le Maire. Comme nous en avons l'habitude, je voudrais évidemment remercier M. SEGALAT pour sa présentation exhaustive du rapport d'orientation budgétaire. Je souligne de nouveau la réussite des services pour la production des documents qui nous ont été donnés. Encore une fois, le timing n'est pas celui traditionnel, avec cette discussion à la fin du mois de décembre.

Sans vouloir enlever tout le sens de ce qui vient d'être dit, tant par M. SEGALAT que par mes collègues de l'opposition, je m'interroge quand même sur le sens qu'a ce rapport, mais j'ai envie de dire malgré vous. Vous n'êtes pas sans connaître le contexte national. Il est donc difficile de dessiner des orientations

budgétaires, quand l'État lui-même n'est pas en mesure de le faire. Nous sommes donc dans des perspectives avec un rapport d'orientation budgétaire construit sur la base d'un projet de loi de finances qui n'a pas été voté, et d'une loi spéciale qui, j'imagine, n'était pas connue au moment de la rédaction, mais qui s'applique maintenant à nous. À ce stade, les orientations du projet de loi de finances de l'État pour 2025 nous sont donc inconnues.

Toutefois, dans ce contexte national, il y a un certain nombre de données intéressantes, que je crois devoir souligner. Il y a toujours la volonté du pouvoir en place – je rappelle que cela provient d'un Gouvernement que vous soutenez – de grever les moyens financiers des collectivités territoriales. J'ai lancé cette expression depuis plusieurs années en Conseil municipal et à l'époque, les réactions avaient été un peu vives, quand je disais que l'État remettait en cause le principe constitutionnel de l'autonomie de gestion des communes. Malheureusement, je constate que cette situation se prolonge et que l'histoire m'a donné raison. Je ne peux que le regretter. Je sais, bien sûr, que la gestion d'une commune, que ce soit par un Maire LR à Charenton ou dans les 36 000 communes de France, est compliquée par le contexte national, notamment par les conséquences d'une gestion des finances publiques nationales absolument catastrophique, tout ceci sans impact positif pour la vie de nos concitoyens.

Évidemment, tout ceci ne nous exempte pas de la lecture de ce rapport d'orientation budgétaire, qui dessine quand même vos priorités et votre stratégie pour l'année à venir, la dernière année de plein exercice de ce mandat municipal. Je ne vais du tout rentrer dans les politiques sectorielles, etc. Nous aurons probablement l'occasion de le faire lors du budget. J'espère qu'à ce moment-là, les perspectives et les moyens dont vous disposerez, seront un peu plus affinés.

Dans les grandes masses, je constate qu'on a toujours cette vision prudente que vous revendiquez, et dans laquelle on peut se retrouver. Cependant, elle se confronte à l'exécution budgétaire. Si on compare ce rapport d'orientation budgétaire avec celui de l'an passé, on constate par exemple un écart de 1 M€ sur les recettes de fonctionnement, en surplus. On peut dire que c'est positif. Cela montre, et de façon non négligeable, un certain écart entre ce qui est présenté dans ce rapport et ce qui sera très probablement la réalité en fin d'exercice. Je mets cela en lien avec d'autres hypothèses que vous faites, comme l'augmentation de 800 k€ de la taxe foncière, ou un retour du marché de l'immobilier à un niveau pré-crise, avec des droits de mutation à 2 M€. Sauf erreur, je crois que c'est le montant que vous indiquez comme hypothèse dans le budget année après année. Cela veut dire que dans votre esprit, on est dans le même scénario que par le passé.

Je mets ceci en regard de votre approche sur les coûts. Évidemment, je suis partisan de la bonne utilisation des fonds publics, de l'efficacité de la dépense publique, puisque ce sont nos deniers à toutes et à tous. Toutefois, je vois que vous persistez dans la stratégie qui a été la vôtre en 2024 : définir une stratégie de réduction des coûts de façon indiscriminée. On verra le détail dans les documents qui composeront le budget, mais c'est écrit noir sur blanc dans ce rapport d'orientation budgétaire, avec un objectif de réduction des coûts qui, encore une fois, s'applique sans aucune différenciation, sans aucune stratégie de politique publique, partout de façon uniforme. Je crois que c'est quelque chose qui pose problème. Évidemment, à la fin, certains services envers la population se

verront affectés plus que d'autres par une baisse des moyens mis à leur disposition pour pouvoir mener à bien leurs missions. Ceci m'inquiète, comme c'était déjà le cas l'année dernière. Encore une fois, j'attends de voir le budget, mais je pense que nous sommes dans un état... Vous connaissez les dépenses de notre ville, vous connaissez son fonctionnement, vous connaissez les services qui sont rendus à la population. Je pense que vous avez les moyens de définir une stratégie de réduction des coûts, une vision politique pour notre commune, plutôt que ces coupes drastiques généralisées sur l'ensemble des dépenses de la Commune, incluant un certain nombre de services dirigés directement vers les Charentonnais.

Je note, un peu sur le ton de la boutade, la prévision d'une enveloppe pour l'organisation d'éventuels scrutins, l'année prochaine. J'apprécie, puisqu'on n'est jamais à l'abri, sans préempter de la nature de ces éventuelles élections. Je trouve cela précautionneux.

Plus sérieusement, le point sur lequel j'aimerais vous entendre réagir, c'est qu'on est dans une inquiétude collective face à la dégradation des comptes publics de façon générale. Notre ville n'en est pas exempte. Toutefois, quand je vois ce que vous écrivez concernant le poids de la dette dans notre collectivité, je crois qu'on est quand même un peu « à côté de la plaque ». Dans le dernier rapport d'orientation budgétaire, vous prévoyiez un ratio de désendettement à 3,74 pour cette année. On parlait donc du principe qu'il faudrait 3,74 années pour payer le solde de la dette. Or, quand on regarde les chiffres du document pour l'année prochaine, on voit que le ratio de désendettement est de 0,97 pour l'année 2024. Cela veut dire qu'on aurait la capacité de payer en une année. Il y a une appréciation de l'état des finances publiques, et de notre confort ou de notre inconfort face à la gestion des deniers publics, qui n'est pas tout à fait en ligne avec la réalité. On peut être inquiet, on peut être précautionneux, on peut essayer d'avoir un peu de réserves, mais tout ceci ne peut pas se faire en tordant la réalité. Je m'interroge sur un certain nombre de prévisions, peut-être catastrophistes, sur 2025. Encore une fois, la situation n'est pas rose, je veux bien le croire...

M. GICQUEL. – À qui le dites-vous !

M. MARTINS PEREIRA. – Cependant, je crois qu'on peut apprendre des exercices passés, qui ont été financièrement difficiles depuis le COVID, avec les inflations, etc. Je crois que vous avez la capacité d'apprendre de ce qu'ont été ces exercices budgétaires. Je vous appelle à tirer ces leçons pour le budget 2025.

Tout ceci nécessite d'avoir une ambition. Certes, vous utilisez le mot à plein régime, mais les politiques sectorielles listées dans le document sont assez souvent des « copier-coller » de ce qui existait déjà dans le ROB de 2024. Je n'appelle pas à renverser la table ni à être en rupture par rapport aux initiatives positives qui ont pu être menées les années passées, mais force est de constater que l'ambition que vous appelez de vos vœux, n'est peut-être pas autant au rendez-vous que ce que vous désirez. Je crois qu'on pourrait aller un peu au-delà de ce « copier-coller » presque total du ROB de 2024.

En synthèse, comme je le disais, ce ROB est un document très intéressant, parce qu'il montre un peu vos priorités. Cependant, je crois qu'il est difficile de se fonder sur les chiffres présentés, tant la situation nationale mais aussi municipale est trouble, en ce qui concerne les finances publiques. Cela rend difficile la capacité de prévision pour les années à venir. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Y a-t-il d'autres prises de parole ? Sylvain DROUVILLE.

M. DROUVILLE. – Merci, M. le Maire. Pour répondre à nos oppositions sur les sujets qui concernent l'enfance, je voudrais saluer l'honnêteté intellectuelle de notre collègue, M. MARTINS PEREIRA, qui reconnaît les eaux troubles dans lesquelles nous sommes obligés de nager pour élaborer un budget communal pour l'année 2025. Effectivement, vous avez raison de le rappeler et de commencer par-là, parce que le principe de démocratie, c'est le principe de responsabilité. L'argent public est quelque chose de sacré ; il nous appartient donc de le dépenser de manière parcimonieuse et intelligente. Quand j'entends certaines de nos oppositions qui nous rappellent que nous n'investissons pas pour l'avenir, je m'inscris en faux. Dans l'exercice du mandat, nous avons, pour l'avenir et pour nos enfants, réhabilité Port aux Lions, Valmy élémentaire, Valmy maternelle, et nous sommes en cours de réhabilitation d'Aristide Briant, avec un budget de près de 4 M€, de mémoire. Vous me corrigerez si je me trompe. Nous investissons donc pour l'avenir. Vous avez rappelé la fermeture de la Cerisaie, dont nous allons parler dans la suite de l'ordre du jour. C'est l'application d'un principe de réalité, au-delà d'une ambition qui serait alors mal placée. Notre ambition, nous l'assumons tout au long du mandat. Elle consiste entre autres à investir pour la réhabilitation de nos écoles. Encore une fois, le principe de la démocratie, notamment locale, c'est celui de la responsabilité, avec une gestion parcimonieuse et une ambition maîtrisée pour nos finances publiques.

M. GICQUEL. – Y a-t-il d'autres prises de parole ? Mme MAGNE.

Mme MAGNE. – Merci, M. le Maire. Concernant les aménagements effectués dans la ville, notamment paysagers, je signale un bilan plutôt inédit, avec la réalisation de trois parcs et jardins en cours de finalisation : le parc de l'Hôtel de Ville, le square du 11 Novembre et la place des Marseillais. Je ne parle par encore de la place de la Coupole, qui sera réalisée l'année prochaine. Cela correspond à plus de 6 000 m² d'espaces déminéralisés dans la ville, avec un renfort de végétalisation et la création de près de 8 000 m² de végétation nouvelle. Nous avons planté plus de 250 nouveaux arbres, sans compter les arbres remplacés. Ce sont des réalisations d'ampleur, comme nous n'en avons jamais connu dans cette ville. La gestion de ces espaces est totalement écologique et respectueuse de l'environnement. La gestion de l'eau est également tout à fait adaptée aux évolutions climatiques que nous connaissons. Je voulais donc signaler cet effort sans précédent réalisé récemment.

Concernant les élagages des arbres anciens, ils ont trop fragilisé les arbres pour pouvoir revenir en arrière sur ces modalités. Évidemment, tous les nouveaux arbres plantés sont traités en port libre. Cela veut dire qu'ils ne sont élagués que lorsque c'est nécessaire, soit pour permettre un meilleur déplacement en voirie, soit pour libérer les gênes que l'on pourrait rencontrer au niveau des bâtiments. Je pense que vous faites notamment référence aux platanes de la rue de Paris. Compte tenu de leur âge, il n'est plus possible de ne pas continuer à les tailler, car cela les fragiliserait encore plus de les laisser en port libre. Tous ceux qu'on peut, on les laisse sans les tailler.

M. GICQUEL. – M. Fabien BENOIT.

M. BENOIT. – Merci, M. le Maire. Je souhaite réagir sur deux sujets relatifs à la mobilisation et à la sollicitation de la population dans le cadre des grands projets de la Ville. Je tiens à rappeler que des réunions publiques ont eu lieu durant les deux années passées. Elles s’adressaient non seulement aux Conseillers de quartier, mais aussi à l’ensemble de la population, dont les élus. Elles ont été l’occasion d’échanges, d’ajustements sur ce qu’il était encore possible de faire. Évidemment, ce sont des grands chantiers, et on a bien rappelé le contexte budgétaire de la Ville, qui nous engage. Il faut que des dates doivent être prises dès que possible afin de bénéficier d’un certain nombre de financements majeurs, qui rendent possibles ces opérations. Soyez-en conscients. Sachez que dès que cela a été possible, en avance de phase, les Charentonnais, les citoyens, les Conseillers de quartier, ont été informés et ont pu faire part de leur retour, de leur expertise d’usage, comme j’aime à le dire.

L’autre point sur lequel je voulais réagir, qui insuffle un changement dans nos habitudes, ce sont les prochains vœux qui nous attendent. Évidemment, on appréciait cette belle cérémonie qui avait lieu en début d’année, mais on constate que de nombreuses collectivités font le choix, sans doute raisonnable par les temps qui courent, de renoncer à de telles festivités. Ce n’est pas tout à fait le cas à Charenton. On va avoir la chance de bénéficier, non pas d’une date mais de quatre dates, avec un éclatement sur l’ensemble du territoire. Il faut le voir comme la possibilité pour nous tous, et pour les Charentonnais, de le vivre plusieurs fois. Ils seront sollicités au plus près de chez eux, ce qui leur donnera la possibilité de continuer de tisser ce lien et de préserver ce moment festif qu’on apprécie tous en début d’année. Ces vœux seront donc quand même maintenus, mais sous une autre forme qui évolue.

M. GICQUEL. – M. GAILHAC a aussi demandé la parole.

M. GAILHAC. – Merci, M. le Maire. M. RAMBAUD, j’ai repris le document et je ne trouve pas les 2,2 M€ dont vous parlez. Je suppose que c’est la ligne du dessus donc vous devez parler, c’est-à-dire 1 M€ en 2026 et pas 2,2 M€ en 2025, qui se trouvent juste sur la ligne d’en dessous. Concernant le montant de 1 M€ en 2026, il s’agit d’une provision liée à des études ou à une acquisition foncière qui pourrait éventuellement avoir lieu dans la ZAC. Elle est peu probable mais on l’anticipe au cas où. Elle sera peut-être reportée à 2027 ou utilisée, mais il n’y a pas d’utilisation précise de ce 1 M€.

Mme CAMPOS-BRETILLON, on a l’impression que vous n’avez jamais été élue de la Ville, alors que cela a bien été le cas. Pour reprendre l’exemple du commerce, à l’époque, les moyens étaient bien différents de ceux qui existent maintenant. Vous avez des moyens énormes pour développer le commerce, en préemptant des commerces à droite et à gauche. Combien avez-vous préempté de commerces, finalement, pour les développer ?

M. GICQUEL. – Mme CAMPOS-BRETILLON, vous n’avez pas la parole. M. GAILHAC répond.

M. GAILHAC. – Je finis mon propos. Vous parlez de la galerie commerçante, mais elle n’existe pas depuis 2016 ou 2017. Elle existait bien avant, et il y avait déjà des problématiques liées au commerce, à l’époque. À cette époque-là, vous aviez des fonctions qui vous donnaient des moyens d’agir.

M. GICQUEL. – Mme CAMPOS-BRETILLON, vous n’avez pas la parole, une fois encore.

M. GAILHAC. – J’entends bien ce que vous dites, Madame. J’explique simplement la genèse de l’affaire. Effectivement, cela fait huit ans que cette galerie commerçante est en difficulté, voire en désuétude. Il faudrait que le propriétaire accepte de discuter ou de faire évoluer sa politique de location, ce qui n’est pas le cas à ce jour. Il refuse clairement de faire évoluer sa galerie commerçante autrement que comme il l’espère, c’est-à-dire en un seul et même bloc avec une location complète à un commerçant. Il espère en trouver un mais pour l’instant, il ne l’a pas trouvé. Il y en a eu plusieurs. Nous avons travaillé et à un moment donné, nous avons même trouvé un projet clairement identifié, avec un commerce de bricolage qui devait être développé à cet endroit-là. Cela devait être signé au moment du COVID, mais cela a été refusé au dernier moment par le propriétaire, pour des raisons qui lui sont propres. Ce n’est pas mon propos mais de notre côté, nous avons clairement cherché à développer un projet dans cette galerie commerçante. Il n’a pas abouti mais pour l’instant, le propriétaire ne souhaite malheureusement pas faire évoluer sa politique commerciale.

Pour ce qui est des bureaux, rassurez-vous : tout le monde, ici, n’a pas un très grand espoir à ce propos. Les projets de bureaux sont actuellement très compliqués à sortir, et on en a bien conscience. L’assise financière de la ZAC repose sur un projet mixte, avec du logement, de l’activité et du bureau. Nous espérons clairement que le marché du bureau évoluera favorablement. Ce n’est pas gagné, je suis entièrement d’accord avec vous, mais ce n’est pas perdu non plus. Ce projet n’est pas pour l’année prochaine, mais pour dans quatre ou cinq ans. Qui aurait dit, il y a quatre ou cinq ans, que le marché du bureau serait tel qu’il est aujourd’hui ? Personne. Qu’en sera-t-il dans quatre ans ? Nous n’en savons rien. Ce que je sais, en tout état de cause, c’est que les entreprises bougent. Elles cherchent à acquérir des bureaux qui correspondent à une évolution des mentalités, notamment par rapport au télétravail, avec des bureaux évolutifs pouvant accueillir un mode de travail différent. L’évolution est aussi environnementale. J’ai encore entendu parler, il y a quelques mois, de la possibilité pour TOTAL de quitter sa tour actuelle parce qu’elle ne correspond plus aux enjeux climatiques, ni aux enjeux des nouveaux modes de travail.

Je vous explique, si vous ne comprenez pas. Le télétravail, c’est une ou deux journées par semaine. Lorsque les personnes sortent du télétravail, elles vont dans une entreprise où elles espèrent trouver des moyens de travailler différents de ceux qu’elles ont chez elles. Les nouveaux bureaux doivent normalement permettre cela. Lorsque les entreprises trouvent des bureaux qui répondent aux critères environnementaux et aux nouveaux modes de travail, elles les acquièrent. On le voit clairement avec l’arrivée d’AIR LIQUIDE à Charenton. On a rencontré cette entreprise très récemment, et elle nous a indiqué qu’elle venait pour deux raisons. La raison principale, c’est que son ancien immeuble était obsolète et ne correspondait plus à leur manière de travailler. De plus, il ne correspondait pas non plus à ce qu’elle voulait d’un point de vue environnemental. Les nouveaux bureaux qui seront construits dans la ZAC répondront à ces critères. Ils permettront à des entreprises de taille importante de venir à Charenton. C’était le cas auparavant, et il n’y a pas de raison pour que ça ne puisse pas l’être à nouveau.

M. GICQUEL. – M. SZERMAN.

M. SZERMAN. – M. le Maire, chers collègues, merci à la Direction financière et à M. SEGALAT pour tout l'énoncé de ce rapport budgétaire et le travail réalisé. Merci aussi à tous les services qui ont consacré énormément de temps pour son élaboration.

Je ne vais pas entrer dans le détail des politiques sectorielles. M. le Maire, on a l'impression que vous n'avez pas de vision pour Charenton-le-Pont. On a l'impression que vous rétro pédalez. Je trouve que les propos de M. GAILHAC étaient un peu méprisants par rapport à Mme CAMPOS-BRETILLON. Avoir une posture et répondre à une élue de l'opposition avec un ton paternaliste et méprisant, je trouve que cela ne fait pas honneur à la fonction d'un élu de la République, surtout à l'échelle locale et dans une ville où tout le monde s'investit pour l'intérêt général, de surcroît de manière bénévole. Avoir des petites phrases et prendre ce petit ton, excusez-moi, M. GAILHAC, mais ce n'est pas une façon de faire, et je ne pense pas qu'avec un homme, vous auriez parlé comme ça. Vous pouvez rigoler mais moi, ça ne me fait pas rigoler, en fait, parce que c'est très méprisant, et c'est un déshonneur.

Pour ce qui est de la ville, sans entrer dans les détails des politiques sectorielles, votre Plan Vélo est désastreux. On a l'impression que vous ne vous baladez pas dans Charenton, que vous êtes déconnecté. Allez parler aux Charentonnais. Aujourd'hui, vous avez des ambitions pour la ville qui ne sont pas en phase avec la réalité. Aujourd'hui, il y a des Charentonnais qui prennent la voiture pour aller du quartier Liberté à Bercy, et ils vont mettre 25 minutes à Charenton-le-Pont. Je comprends, vous cumulez énormément de mandats. Vous avez peut-être parfois un chauffeur et une voiture, et vous n'avez pas l'habitude de vous balader dans Charenton, mais allez au contact des Charentonnais, parlez avec eux. Ils sont insupportables, vos travaux ! C'est insupportable, aujourd'hui, de prendre la voiture ! Je comprends, évidemment, qu'on voudrait, par rapport aux enjeux écologiques, qu'il y ait moins de voitures et moins de pollution, mais ce n'est pas en phase, et vous êtes déconnecté avec ce qui se passe aujourd'hui.

Je ne vais pas rentrer mais simplement, on voit quoi, à Charenton, aujourd'hui ? On va en parler un peu plus tard dans l'ordre du jour, mais je veux dire, c'est le deuxième équipement public que vous fermez à Charenton-le-Pont : une crèche, et maintenant une école. Je veux dire, à quel moment vous allez vous arrêter et vous allez prendre conscience que les Charentonnais ont des besoins ? Il y a des familles qui quittent Charenton, aujourd'hui. Il y a des Charentonnais qui ont du mal à vendre leur bien à Charenton. Alors oui, c'est un contexte national, mais à l'échelle locale, je veux dire, sortez de chez vous, allez au contact des Charentonnais, et simplement, essayez d'être connecté à la réalité.

Je comprends que c'est un peu compliqué, avec cinq Adjointes qui n'habitent pas la ville, d'être connecté aux réalités des Charentonnais, mais au bout d'un moment, je pense que voilà. Revoyez un peu votre équipe. Vous n'êtes que locataire de votre fonction. Mars 2026, c'est dans pas longtemps. Imaginez-vous que simplement, un jour, vous pourriez ne plus être à votre place. Je pense que vous n'aimeriez pas que la personne qui sera dans votre fauteuil, soit méprisante à votre égard lorsque vous retournerez simple Conseiller municipal. Merci.

M. GICQUEL. – M. TURANO va s'exprimer à son tour.

M. TURANO. – Je n'ai rien à répondre à M. SZERMAN ; je ne préfère pas.

M. RAMBAUD, depuis quelques années, nous avons perdu environ 10 % de places de stationnement. Le parking de Gravelle vient à point nommé. En fait, il n'a pas vocation à faire rentrer les voitures dans un parking souterrain, mais plutôt à donner de l'aisance à ceux qui habitent dans un quartier où peu de résidences sont équipées d'un parking souterrain. C'est également un outil qui servira pour le cabinet médical qui vient s'implanter, que pour les clients du marché alimentaire. Les places de stationnement qui ont été supprimées, l'ont été uniquement pour des raisons de sécurité routière, pour permettre le partage de l'espace, pour déployer des dispositifs en amont des passages piétons, et également pour permettre une cohabitation entre tous les usagers. Ce n'est pas du tout de gaieté de cœur qu'on supprime du stationnement, mais on n'a pas d'état d'âme pour le faire.

Je voudrais également répondre à Mme CAMPOS-BRETILLON. Vous parlez de quai délaissé, mais vous n'êtes peut-être pas informée. Nous avons organisé et orchestré un groupement partenarial opérationnel, auquel tous les commerçants et les représentants du quai ont été invités à venir. Tous sont venus, sauf un seul, à savoir votre colistier. Cela s'est très bien passé. Des aménagements ont été créés, et tout le monde semble satisfait. Nous avons également encouragé notre partenaire ALDI à se rénover. C'est un élément moteur du quartier, et cela apportera également du confort aux usagers. Le quai n'est donc pas du tout délaissé. Si vous y alliez plus souvent, vous le sauriez. Merci.

M. GICQUEL. – Y a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet ? Je crois qu'on a bien débattu.

Mme CAMPOS-BRETILLON, par rapport à votre prise de position sur les investissements non dynamiques, votre discours ne nous surprend pas. C'est celui que vous avez tenu durant les élections municipales de 2020, pour dire que la ville s'endormait et que le Maire qui vous parle, n'était bon à rien. C'était à peu près cela, en résumé. Si, si, c'était cela : je n'étais plus à la hauteur du mandat municipal. C'est tout à fait ce que j'ai entendu, Madame, durant la campagne des municipales, avec ce refrain qui consiste à dire : « Je suis issue d'une famille de quatre générations de Charentonnais et j'ai la primauté sur ce mandat municipal. Il est donc tout à fait légitime que demain, je sois la Maire de Charenton. » C'est tout ce que nous avons entendu durant l'élection municipale. Du reste, les Charentonnais ne s'y sont pas trompés, et ils ne vous ont pas élue.

Non, vous n'avez pas la parole, M. TOURCHIK. Vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole, M. TOURCHIK. C'est le Maire qui a la maîtrise de la parole. Vous n'avez pas la parole, M. TOURCHIK. Respectez le règlement, M. TOURCHIK. Respectez le règlement, M. TOURCHIK. Respectez le règlement. Je vous respecte tout à fait. Respectez le règlement, M. TOURCHIK. Respectez, M. TOURCHIK, le règlement. Voulez-vous que je vous rappelle, M. TOURCHIK ? Vous arpentiez la ville, durant la campagne des municipales, avec un article du *Parisien* sur la régie détournée du conservatoire, M. TOURCHIK. Vous arpentiez la ville avec un article de presse, M. TOURCHIK. Ne donnez donc pas des leçons à la majorité municipale. C'est la vérité, Mme CAMPOS-BRETILLON. Il y a suffisamment de témoins ici pour se souvenir de ce qui s'est effectivement passé.

Sur les équipements publics, je pense que nous n'avons pas la même vision des choses, entre ce qui se réalise et ce que vous pouvez constater. Il n'y a jamais eu autant d'investissements publics dans cette ville, en particulier pour l'aménagement urbain, l'aménagement public et les aménagements en matière d'environnement. Peut-être cela vous déplaît-il que ce bilan soit assez conséquent en la matière. En tout cas, on s'honore de travailler activement tous les jours, avec l'ensemble de cette équipe, avec l'ensemble de l'administration communale, pour arriver à ce résultat au terme de l'exercice 2024, et avec ces perspectives pour 2025.

Sur le volet de Charenton – Bercy, Benoît GAILHAC y a répondu. En effet, nous travaillons depuis sept ans sur le sujet. Sept ans que nous avons mobilisé toutes les strates de l'État, et plutôt avec un certain succès, je dois dire. Au mois de mars dernier, la Préfète du Val-de-Marne a délivré un premier permis de construire pour cette opération, qui fait référence non seulement dans le Val-de-Marne mais aussi en Île-de-France. Il suffit de se référer aux propos tenus par l'aménageur public, par le Préfet du Val-de-Marne, par le Préfet de Région, par les Ministres du Logement et des Collectivités territoriales, qui ont porté une attention particulière sur cette opération.

Nous croyons effectivement à cette nouvelle attractivité que l'opération de Bercy pourrait procurer à la ville. Si rien n'était fait, il est clair que la destinée de ce quartier dans sa partie sud-ouest, serait de se paupériser, de perdre toute sa vitalité économique. C'est tout à fait le dessein qui nous attendrait si, malheureusement, cette opération ne voyait pas le jour. De la même manière, c'est ce qui se produirait au sein du centre commercial Bercy 2, qui est aujourd'hui dans un état préoccupant et qui ne tient qu'à la faveur de la présence de l'enseigne CARREFOUR.

Nous soutenons donc cette opération, et nous croyons en effet au fait que Charenton – Bercy soit demain un nouveau pôle d'attraction à l'est de Paris, en connexion directe avec le quartier de Bercy – Paris 12^{ème}. Il sera en particulier relié à la ligne 14 qui, je le rappelle, assure maintenant la desserte entre les aéroports d'Orly et de Roissy – Charles de Gaulle. C'est un pari non seulement pour le quartier mais aussi pour la ville. C'est l'attractivité des vingt ou trente prochaines années. Si nous ne nous employons pas à faire valoir cette finalité, on pourrait craindre très sérieusement pour la pérennité du pôle tertiaire de notre ville.

Ce que je peux observer, c'est que d'une opposition à une autre, les propos ne sont pas tout à fait les mêmes. J'ai entendu, de la part de M. RAMBAUD, le fait que les orientations municipales prenaient en grande partie un sens qu'il partageait. Je crois l'avoir compris aussi dans les propos de M. MARTINS PEREIRA, indépendamment du fait que nous sommes en difficulté s'agissant de la gestion des collectivités locales. De ce point de vue, nous subissons et nous n'avons que peu de marges de manœuvre. Le constat que nous faisons à Charenton, c'est effectivement une situation financière qui s'est dégradée sous les coups de boutoir de l'État et des Gouvernements successifs. Qu'ils soient issus de la même sensibilité politique que la majorité municipale, qu'ils soient d'une sensibilité plutôt de gauche, tous ces Gouvernements ont conduit à une dégradation progressive de la situation des collectivités territoriales.

M. SEGALAT a rappelé que la péréquation avait coûté à la Ville de Charenton 22 M€. Cela représente environ deux ans et demi à trois ans d'investissement, qui ont été passés par pertes et profits. Je ne veux pas donner l'impression de répéter les mêmes propos mais, si vous voulez bien le considérer, c'est la situation de notre ville, vis-à-vis de vous qui êtes Conseillers municipaux et citoyens de cette ville. J'ajoute que la perte des dotations, qui s'est amorcée en 2012, a aussi conduit à une déperdition de recettes extrêmement significative. Au total, depuis 2012, la Ville a ainsi perdu 60 M€. C'est le constat factuel qui est fait. Si nous avons connu des années d'investissement plutôt fastes, particulièrement en 2024, il est clair que les années suivantes seront des années difficiles. Il faut le regarder avec lucidité : il va y avoir un recul de l'investissement public. C'est dit partout par les collectivités territoriales, particulièrement celles qui sont aujourd'hui en situation de déficit, de péril ou de faillite, pour certaines d'entre elles.

Ces orientations budgétaires nous éclairent. Elles marquent une volonté pour la Ville et pour ses citoyens. C'est dans cet état d'esprit que s'inscrit la majorité municipale, et que devrait s'inscrire l'ensemble du Conseil municipal, pour se dire que les temps vont être difficiles. On devrait regarder ensemble et objectivement la situation. Quand j'entends le nouveau Premier Ministre dire qu'il se trouve face à un « Himalaya des finances publiques », l'image est assez belle, mais cela n'apporte pas la solution. Si cette solution devait consister, par automatisme, à augmenter la fiscalité sans s'attaquer véritablement aux réformes structurelles et à certaines dépenses publiques, on peut se dire qu'un Premier Ministre issu du Secrétariat général au Plan, qui coûte à l'État 15 M€ par an... Si on doit compter sur le Commissariat général au Plan pour tracer des perspectives dans ce pays, c'est qu'il y a véritablement lieu de s'inquiéter. Je pense que tous ces gouvernants, tous ces politiques à l'échelle nationale, soit ont une réelle vision et une réelle capacité à agir, soit font fausse route en se fiant à des « comités Théodule » qui réfléchissent pour les politiques et les gouvernants aux destinées de notre pays.

Je vous remercie d'avoir participé à ce débat, de différentes manières. Ce débat étant abouti, je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le débat d'orientation budgétaire. Je pense qu'on peut considérer que le rapport a été présenté et que le débat s'est tenu.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

20 ° – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

M. MATOBO. – Le Code général des Collectivités territoriales autorise le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors restes à réaliser, crédits afférents au remboursement de la dette, et crédits de paiement liés aux AP/CP. Pour la Ville de Charenton, la limite est donc fixée à un quart de 6 337 486 €, soit 1 584 371,50 €.

En application de ce texte et compte tenu du vote du budget primitif du budget 2025, début février, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, dans une limite proposée à seulement 10 %, soit 634 k€. Ce même taux est appliqué sur chacune des 21 lignes budgétaires en dépenses d'investissement, telles que votées dans le cadre du budget primitif 2024.

Enfin, la Ville de Charenton a instauré en 2023, puis en 2024, des autorisations de programmes et crédits de paiement pour 10 opérations d'investissement. Le Code général des Collectivités territoriales précise à ce sujet que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée lors d'exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice, par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Pour ce motif, les dépenses propres aux opérations votées en AP/CP sont hors de cette délibération présentée. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce point ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

21 ° – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES ET PRESCRITES DU BUDGET COMMUNE POUR LES EXERCICES 2010 A 2022.

M. SEGALAT. – En termes de recettes communales, le comptable public de la Direction générale des finances publiques est habilité à procéder au recouvrement des titres émis par l'ordonnateur, M. le Maire. Cependant, malgré toutes les démarches légales dans la procédure contentieuse, il ne peut obtenir le règlement de toutes les créances. À ce stade, il en informe la collectivité et expose les motifs qui le conduisent à présenter la liste des opérations qui doivent être apurées.

Les titres concernés ont été établis dans le cadre de la facturation de restauration scolaire, de dommages et intérêts, de trop-perçu sur salaire, d'étude élémentaire, d'activité de loisirs créatifs, de centre de loisirs, de droit de voirie, de taxe d'inhumation.

Nous nous retrouvons devant trois catégories de non-valeurs dans cette délibération :

- Les non-valeurs sur les exercices 2013 à 2022, pour lesquelles toutes les poursuites se sont révélées infructueuses. Toute admission en non-valeur dans ce cadre n'éteint pas la dette du redevable, car le recouvrement pourrait se poursuivre à la réapparition de la solvabilité du débiteur. Cela ne décharge pas non plus le comptable public de sa responsabilité. Dans cette première catégorie, les titres représentent un peu plus de 16 k€ ;

- Les créances prescrites pour des titres émis par la Ville durant les exercices 2010 à 2019. Il s'agit de créances pour lesquelles aucune action de recouvrement n'a été faite depuis quatre ans, et qui ne seront donc plus jamais recouvrables. Le délai de prescription est expiré. Le débiteur n'a plus l'obligation de payer. Cette deuxième catégorie représente un montant d'environ 5 000 € ;
- Les titres émis entre 2015 et 2021 à la suite de procédures de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire, ne pouvant pas faire l'objet de poursuites ni de recouvrement. Il s'agit aussi d'autres créances déterminées sans aucune autre issue : poursuite sans effet, créance minime, personne disparue. Pour cette catégorie, le montant est d'un peu plus de 3 k€.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'apurement de ces dettes, pour un montant total précis de 24 272,72 €. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce dossier ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

22 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VERSER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE UNE AVANCE SUR SA SUBVENTION 2025 ET DE VERSER SOUS FORME D'ACOMPTES LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2025.

M. VAN DEN AKKER. – En ce qui concerne la subvention au CCAS, celle-ci devra, d'une part, être inscrite au budget primitif 2025 qui sera voté en février prochain, et d'autre part, faire l'objet d'une délibération particulière. En attendant, nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à verser une subvention un début de subvention de 400 k€ pour permettre au CCAS de fonctionner au début de l'année 2025.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SPONSORING DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « CHARENTON ROLLER ».

M. BOCCARA. – Ce dispositif est une activité de 2024, en lieu et place d'une activité de glisse qui n'est pas réalisable, comme chacun d'entre nous le sait et le constate, sur la place Briant qui est occupée par d'autres espaces, avec le chapiteau posé pour la réfection du marché aux comestibles. Pour autant, la

Municipalité reste toujours attentive et à la recherche d'activités concernant les familles, en priorité charentonnaises mais également extérieures, pour la fin de l'année.

Le dispositif « Charenton roller » sera déployé plus précisément dans deux points suivants de l'ordre du jour.

Dans la présente disposition, il vous est proposé d'autoriser une convention permettant à la Ville de bénéficier de soutiens financiers par le biais de partenaires, sponsors qui viendront alléger la masse financière globale. C'est la première disposition qui vous est proposée au vote ce soir.

J'apporte une précision : nous avons déjà trois sponsors qui nous accompagnent pour cette manifestation. Merci.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des remarques ou des observations ?
M. SZERMAN.

M. SZERMAN. – Pour intervenir très simplement, les Charentonnais sont très déçus de cette histoire de roller improvisée. Quelle connerie, franchement, mais bon, c'est à votre image ! Voilà, bonne soirée !

(Brouhaha de protestation)

M. GICQUEL. – M. SZERMAN, on retiendra vos propos dans le compte rendu, pour le terme injurieux. Vous nous habituez très couramment à ce genre de propos ; ce n'est donc pas surprenant.

(Intervention hors micro)

M. SZERMAN, on déposera plainte quand il sera nécessaire de déposer plainte. Je crois que vous aimez aussi ce genre d'exercice, non ?

Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Sur le sponsoring, je n'ai pas de souci, mais M. BOCCARA a un peu mélangé les différentes délibérations, ce qui m'a un peu perturbée...

Merci de respecter le règlement : j'ai la parole, vous ne l'avez pas. Je pense que le règlement doit s'appliquer à tout le monde, M. BOCCARA.

M. GICQUEL. – Mme EL HARTI, vous avez la parole. Vous finissez donc votre propos.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Concernant la problématique du roller, pour les sponsors, je n'ai pas de souci. C'est très bien, parce que cela permet effectivement de proposer aux jeunes charentonnais une activité, puisqu'il n'y a pas de patinoire cette année. On sait tous pourquoi. Il y a quand même le principe de démocratie, qui est aussi un principe de transparence et de communication vis-à-vis des Charentonnais et des élus. Ce qui nous a un peu surpris, c'est qu'on a appris cela la veille pour le lendemain. C'est sorti du chapeau. On ne sait pas pour quelle raison. Pourtant, on savait pertinemment depuis très

longtemps qu'il n'y aurait pas de patinoire. La question que je me pose, c'est : pourquoi n'avez-vous pas communiqué, en tout cas pas aux Charentonnais et pas à l'opposition, ni même à la majorité dont je faisais partie jusqu'au 18 octobre ? On n'a jamais eu connaissance de la mise en place d'une activité de roller. Expliquez-moi. Vous parlez de démocratie, etc. Vous faites un rappel à l'ordre à chacun, parmi l'opposition. Expliquez-moi de manque de transparence au sein de ce Conseil. Pourquoi apprend-on aujourd'hui qu'il y a du roller ? Je le répète : c'est très bien, mais l'information n'a absolument pas circulé. Je me pose donc la question par rapport à cela, M. le Maire. Merci.

M. GICQUEL. – M. BOCCARA.

M. BOCCARA. – On ne va pas revenir sur la sempiternelle idée de participer à des commissions en amont, qui vous détaillent très précisément les projets. Si on pouvait simplement être digne d'intérêt de vos fréquentations diverses et variées... Ça, c'est la première réponse.

Ensuite, il n'y a rien de fait en catimini. C'est un marché qui s'est décidé tardivement. Il y avait un lieu à identifier. Maintenant, je pense qu'on est surtout en alerte, dans la majorité municipale, pour être force de proposition et essayer de proposer des animations, quand on est dans l'impossibilité d'en avoir de pérennes.

La vulgarité, on y est habitué de la part de M. SZERMAN, que je n'ai même pas envie d'appeler notre collègue...

M. GICQUEL. – M. SZERMAN, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole, M. SZERMAN. Il faut respecter la règle, M. SZERMAN. N'apostrophiez pas, Monsieur. Vous ne respectez pas le règlement, M. SZERMAN. Un peu de respect ; vous êtes vraiment indigne. Vous êtes à nouveau indigne, M. SZERMAN, une fois de plus. Vous n'avez pas la parole, M. SZERMAN.

M. BOCCARA. – Pour finir, ce n'est pas quand on n'a rien à dire qu'il faut forcément ouvrir sa bouche, mais bon, ce n'est pas grave...

M. GICQUEL. – Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Il y a une première chose : on a reçu le mail le 2 décembre, pour nous informer qu'il y aurait cette délibération.

J'ai une autre question adressée à M. BOCCARA. Il a dit : « vos connaissances diverses et variées ». J'aimerais bien qu'il me précise de quoi il s'agit. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – M. BOCCARA, vous avez la parole.

M. BOCCARA. – Je parlais de vos fréquentations diverses et variées aux commissions. Il faut peut-être avoir un tout petit peu de discernement sur les propos que j'emploie. Merci.

M. GICQUEL. – M. SZERMAN, vous n'avez pas la parole. On vous entend d'ici.

Mme OUTIN.

Mme OUTIN. – Merci. Sauf erreur de ma part, la fréquentation des commissions n'est pas une obligation. Si on ne peut pas s'y rendre pour des raisons professionnelles, il peut être intéressant de nous faire passer les informations d'une autre façon. Merci.

M. GICQUEL. – Mme EL HARTI a levé la main...

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Je rejoins ce que dit ma collègue, Mme OUTIN. Effectivement, pour des raisons de contraintes professionnelles, on ne peut pas être à toutes les commissions. Ce que je sais, c'est qu'un compte rendu nous a été envoyé, et je peux vous assurer que je l'ai lu et relu, et qu'il n'y a aucune information sur ce sujet. D'ailleurs, je tiens à signaler que je m'attendais à avoir le PV du 18 octobre parce que, dans la note de présentation sur le roller, il est indiqué : « Pour rappel, le Conseil municipal du 19 octobre ». Soit c'est le 18 octobre, soit c'est le 19 décembre. Par acquit de conscience, je suis allée voir le 18 octobre ; il n'y avait rien. Comme on n'a pas eu le PV, je ne sais pas de quel Conseil municipal il s'agit. Je peux supposer que c'est celui d'aujourd'hui, sauf erreur de ma part. Vous pouvez regarder : c'est dans la note de présentation, ou en tout cas dans l'un des documents qui nous ont été communiqués aujourd'hui. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – M. MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, M. le Maire. Je voudrais profiter du débat sur les présences en commission pour revenir sur quelque chose qui a été mentionné par M. SEGALAT, pour que les choses soient très claires pour tout le monde. Il y a des éléments qu'on souhaite dire en public. Les réunions des commissions municipales ne sont pas publiques. Malgré toute la participation que vous voulez, il y aura donc des choses qu'on souhaitera voir figurer dans le PV de la séance. J'ai presque envie de dire que peu importe la présence en commission. Je rejoins parfaitement ce qu'a indiqué ma collègue, Mme OUTIN. Vous-mêmes, dans la majorité, vous pouvez avoir des contingences. Vous en avez parfaitement le droit ; preuve en est l'assistance, ce soir, de la part des membres de la majorité, avec l'absence d'un certain nombre d'entre eux. C'est parfaitement légitime. Il va falloir arrêter ces procès en légitimité parce qu'on aurait été absent à telle ou telle commission ! Ceci n'est pas digne ! Vous n'êtes pas des juges, d'accord ! Il n'est pas obligatoire d'être présent, comme cela a été dit. Si on le peut, tant mieux ; c'est vrai que cela permet d'avoir accès à l'administration, par exemple, de s'adresser à elle directement, mais vous n'êtes en aucun cas juges de notre présence ! Vous ne pouvez pas déterminer si elle est positive ou non, si elle est nécessaire ou non, parce que parfois, la stratégie est justement de vous faire dire la chose en séance publique, en Conseil municipal, devant les citoyens, que ce soit via l'assistance publique, même si elle n'est pas souvent nombreuse, ou que ce soit via les PV ! Je vous remercie. (*Applaudissements*)

M. GICQUEL. – Bien. Je vais mettre aux voix cette délibération, après ces multiples échanges, pour la satisfaction des Charentonnais, je crois, en conclusion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24 ° – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE TOFFOLI.

M. MAZURE. – La présente délibération a pour objet de modifier le règlement intérieur de la salle communale de l'espace Toffoli. À la suite de difficultés rencontrées concernant la remise en état de la salle, il est en effet nécessaire d'adapter ce règlement. Vous trouverez, surlignées en jaunes, les principales modifications.

Il vous est donc proposé d'adopter ce règlement intérieur. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur ce dossier ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25 ° – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025.

M. MAZURE. – Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser les tarifs selon l'indice des prix à la consommation harmonisé paru en novembre 2024, qui s'élève à 1,7 %. Pour l'espace Toffoli, comme indiqué dans le règlement, il est proposé de créer un tarif de caution, autrement dit dépôt de garantie, égal à 100 % du montant de la location. Les nouvelles grilles tarifaires de location des équipements sont annexées à la présente note. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (9 voix contre).

26 ° – REVISION DES TARIFS DE CONCESSION ET REDEVANCES DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025.

Mme LYET. – La présente note a pour objet de rehausser les tarifs des cimetières, des concessions, de 1,7 % en vertu de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2024. Vous avez la liste des tarifs dans la note. Pour mémoire, la Commune étant adhérente au Syndicat intercommunal qui gère le cimetière de Valenton, les Charentonnais ont également la possibilité d'y acquérir des concessions, selon le tarif 2024 joint à la convocation du Conseil municipal.

Il est également proposé de réévaluer le montant de la redevance pour un dépôt de corps en caveau provisoire, ainsi que la vacation de police en cas de transfert de corps. Pour mémoire, les autres taxes funéraires liées à

l'inhumation (taxe d'inhumation, taxe de dispersion) ont été supprimées par la loi de finances de 2021.

La vacation de police est versée au commissariat de police lorsqu'un officier de police judiciaire assiste à la mise en bière en l'absence des familles, mais aussi lorsque le cercueil est destiné à la crémation. Son montant est fixé par M. le Maire après avis du Conseil municipal, conformément à l'article L.2213-5 du CGCT. Ce montant doit être compris entre 20 et 25 €.

Voici, M. le Maire, le contenu de la modification des tarifs pour les cimetières de Charenton.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (9 voix contre).

27 ° – FERMETURE DE L'ÉCOLE DE LA CERISAIE.

M. DROUVILLE. – Cette délibération est la dernière étape visant à la fermeture de l'école maternelle de la Cerisaie, que nous avons collectivement actée et validée l'année dernière. En effet, il y a un an, notre Conseil a voté à l'unanimité de ses membres le principe de la fermeture progressive de cette école, compte tenu de la baisse sensible des effectifs et des fermetures de classes subséquentes.

Dans le même temps, nous avons voté à l'unanimité la modification de notre carte scolaire, supprimant la zone d'affectation à cette école pour affecter dès cette année les enfants de petite section à l'école de Conflans ou à l'école des Alouettes.

Pour la rentrée 2025, comme prévu avec l'ensemble des partenaires de l'Éducation nationale et les parents d'élèves, nous ferons de même avec les élèves de grande section qui demeurent dans l'établissement. Dès lors, sur la base de l'avis du Préfet et de la Direction académique en faveur de cette fermeture, il est proposé d'approuver la fermeture définitive de l'école pour la rentrée 2025. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Mme OUTIN.

Mme OUTIN. – Merci. Comme vous vous en doutez, nous ne pouvons que regretter la fermeture d'un tel équipement, bien que nous comprenions le contexte démographique. Cependant, aujourd'hui, on se questionne davantage sur l'ambition et la projection que vous serez capables de mettre en place pour faire quelque chose de cet équipement. On a quelques idées : un guichet unique, un espace jeune, un espace intergénérationnel... J'espère que vous aurez une réponse à nous apporter, qui ne se réfère pas forcément au passé mais bien au futur. Merci.

M. GICQUEL. – Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Je rejoins ce que dit ma collègue, Mme OUTIN. J'ajoute un petit plus. Dans la note de présentation, on a des pourcentages. Or, on sait très bien que les pourcentages, ce n'est pas très parlant. On peut avoir 50 % et n'avoir interrogé que 2 personnes. Ce qu'on souhaiterait savoir, c'est combien de personnes ont été interrogées. S'agit-il des personnes dont les enfants sont effectivement scolarisés dans cette école, ou des parents dont les enfants étaient potentiellement scolarisables dans cette école ? C'est une école que j'affectionne énormément, puisque mes enfants sont allés en maternelle là-bas. À l'époque, c'était une école d'application. Je regrette cette fermeture, mais j'espère qu'on pourra en faire un lieu au service de la jeunesse, parce qu'il n'y en a pas beaucoup à Charenton. Ce serait une très bonne chose. Merci pour votre réponse.

M. GICQUEL. – M. DROUVILLE.

M. DROUVILLE. – Merci, M. le Maire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous appliquons un principe de réalité. Nous ne sommes ni heureux ni malheureux ; c'est comme ça, voilà. Nous n'avons pas encore de projet pour cet établissement, mais nous y réfléchissons. Nous n'avons pas de proposition concrète à vous apporter pour l'instant. On s'en reparlera le moment venu avec plaisir.

Concernant le sondage, c'est l'intégralité des parents d'élèves concernés, qui avaient un enfant scolarisé dans l'établissement, qui a été interrogée dans le cadre du questionnaire. Nous n'avons pas la capacité de questionner les parents d'enfants qui auraient pu y aller potentiellement, parce qu'au moment où nous avons fait le sondage, nous ne savions pas s'ils inscriraient ou non les enfants en question en petite section. Vous savez que nous connaissons des baisses continues d'inscriptions. Cette année, on a eu moins 65 % d'enfants nés dans la ville et scolarisés dans la ville.

M. GICQUEL. – M. SZERMAN.

M. SZERMAN. – M. le Maire, chers collègues, concernant cette délibération sur la fermeture définitive de l'école de la Cerisaie en septembre 2025, j'étais intervenu le 26 juin dernier, lors du Conseil municipal, pour la fermeture de l'Archevêché. Il est expliqué dans la présentation et dans la délibération que l'une des raisons est le déclin démographique dans notre commune. Mais, M. le Maire, vous êtes comptable de ce déclin démographique ! Vous êtes à la tête de la ville. Si les familles désertent Charenton et estiment qu'il n'est plus agréable d'y vivre, ou si elles fuient Charenton et qu'elles ne veulent plus y habiter, et que les classes se vident, en fait, vous êtes à la place, locataire de votre fonction, certes, mais en attendant, vous êtes aux rennes de la ville. À vous d'imaginer des visions, des projets, pour maintenir les familles, pour qu'elles ne déménagent pas et qu'elles restent habiter à Charenton-le-Pont, dans notre commune. Merci.

M. GICQUEL. – « Y'a qu'à, faut qu'on. » Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – M. le Maire, j'ai posé plusieurs questions, dont le nombre de personnes interrogées et de celles qui ont répondu. Par rapport à votre réponse, à savoir que vous n'avez interrogé que les parents dont les enfants étaient scolarisés, je comprends. À partir du moment où ils vont partir, ils n'ont pas de raison d'être contre la fermeture puisque cela ne les gênera pas. Par contre,

si on avait pu interroger des parents qui allaient mettre leurs enfants, je suis certaine qu'ils n'auraient pas accepté la fermeture. C'est pour cela que je trouve le sondage un peu biaisé, parce qu'on a interrogé que les parents dont les enfants étaient scolarisés. Je reste quand même en attente du nombre de personnes interrogées, parce que les pourcentages ne sont pas toujours très parlants. Merci.

M. GICQUEL. – M. DROUVILLE, puis on conclura sur ce point.

M. DROUVILLE. – Sans volonté de vous taquiner, chère Adra, c'est peut-être votre lecture qui est biaisée. Nous vous apporterons les chiffres de ce sondage. Il a interrogé tous les parents qui avaient un enfant scolarisé dans cette école, ce qui doit faire un peu moins d'une centaine. On vous apportera les chiffres exacts.

M. GICQUEL. – Bien. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (7 voix contre, 2 abstentions).

28 ° – ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2024-2027.

M. DROUVILLE. – Je voudrais faire un aparté sur le vote contre auquel nous venons d'assister : les mêmes qui votent contre aujourd'hui, ont voté pour il y a un an, exactement sur la même décision, mais passons. Comme quoi, les élections se rapprochent manifestement. Il y a une confusion entre l'intérêt personnel et l'intérêt général.

Concernant le projet éducatif territorial...

M. GICQUEL. – Mme OUTIN, vous n'avez pas la parole. Si vous voulez réagir, vous pourrez le faire ensuite. Pour l'instant, c'est M. DROUVILLE qui a la parole. C'est le principe du règlement, Mme OUTIN ; relisez-le.

M. DROUVILLE. – Je pourrai vous envoyer la délibération du mercredi 13 décembre 2023, que vous avez votée à l'unanimité pour la fermeture de cet établissement.

Je poursuis donc sur l'adoption du projet éducatif territorial 2024-2027. Ce projet dense et extrêmement qualitatif est le fruit d'un travail partenarial qui, au cours de l'année écoulée, a vu l'ensemble des partenaires et professionnels du monde de l'enfance et de l'éducation travailler de concert pour son élaboration lors de réunions plénières, d'ateliers spécifiques, de contributions diverses. Chacun a pu participer pour apporter sa pierre à l'édifice et construire un PEDT qui soit tout à la fois crédible, proche de la réalité du terrain et ambitieux.

Avant de rentrer dans le fonds de cette délibération, il est donc pour moi nécessaire de remercier – et je le fais au nom de tous – celle qui a piloté ce travail. Je veux parler de Mme Géraldine LAVITRY, Directrice du Pôle Famille, ainsi que tous nos agents qui contribuent à cette mission au sein de notre service de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, du CCAS, de la culture, du développement durable, du sport, ainsi que les collaborateurs de la Ville

travaillant sur les questions du handicap et de la santé mentale. Je veux également remercier nos partenaires de l'Éducation nationale, notamment les directeurs d'établissement scolaire, qui ont largement pris leur part pour faire émerger de nouvelles idées, de nouvelles actions en lien avec les évolutions et les défis de notre époque.

En effet, et pour la première fois, faisant de notre commune une exception remarquable dans les villes de notre département et dans les villes de strate comparable, le projet éducatif territorial n'est plus tourné uniquement vers les 11-13 ans. Il s'adresse désormais aux acteurs éducatifs intervenant dès la petite enfance et jusqu'au lycée, soit de 0 à 18 ans.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité est fière de faire de l'éducation une priorité. Sous notre action, nous la marquons d'une nouvelle ambition. Ainsi, il nous est apparu nécessaire de rendre cohérentes nos actions sur le temps long, en nous engageant bien au-delà des compétences obligatoires pour accompagner les familles et l'Éducation nationale, afin de porter chaque enfant au plus haut, de l'aider à se construire, à devenir un citoyen engagé, épanoui, libre de penser.

Labellisée « Ville amie des enfants de l'UNICEF » en 2021, la Ville met en place un plan d'action riche permettant de donner du sens et une cohérence à l'ensemble des actions éducatives, mais aussi en luttant contre les inégalités et en mettant en place les conditions d'une égalité réelle pour tous les enfants, et cela dans chacun des quartiers de la ville.

Depuis le début du mandat, la Ville de Charenton a renforcé son engagement à travers de nouvelles actions significatives, comme la création d'un lieu unique dédié à la parentalité, la « Parent'aise », l'application de taux d'encadrement élevés, l'intensification des plans de végétalisation des cours d'école en concertation avec les enfants, ou encore la mise en place d'un plan d'alimentation saine dès le plus jeune âge. Il est difficile pour moi d'être exhaustif, tant nous intervenons intensément sur les différents temps de l'enfant, dès la petite enfance et jusqu'au lycée, aussi bien sur le temps scolaire avec les activités culturelles, les activités sportives, le Plan Vélo, que sur le temps périscolaire avec les ateliers bleus, et extrascolaire avec les activités que nous menons notamment lors des vacances scolaires.

Ce PEDT réaffirme donc l'attention que nous portons à la place de l'enfant dans la ville, à la mise en place d'une politique éducative municipale plus lisible, et à la garantie pour chaque enfant d'accéder à une offre éducative de qualité. À travers cette nouvelle feuille de route, la Ville de Charenton continue de faire de l'éducation une priorité et d'agir pour l'intérêt supérieur de l'enfant. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Mme OUTIN.

Mme OUTIN. – Merci. Nous souhaitons qu'il soit porté au PV que nous relevons la « sortie de piste » de M. DROUVILLE comme un propos diffamatoire à notre encontre !

Au-delà de cela, je voudrais poser une simple question. Je m'étonne des dates : pourquoi pas 2025-2028, après 2021-2024 ? C'est juste une interrogation, merci.

M. DROUVILLE. – Ce sont des PEDT sur trois années, que nous terminons en 2024. Nous avons l'obligation de le recommencer en 2024.

M. GICQUEL. – Je vais mettre aux voix cette adoption... Pardon, M. MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, M. le Maire. Je voudrais évidemment saluer le travail qui a été fait pour la rédaction de ce document. Je regrette peut-être l'absence, ou en tout cas le nombre réduit, d'indicateurs très précis pouvant permettre d'évaluer de façon objective l'avancée et la mise en place de ce plan. On a, et c'est bien normal, certains principes qui sont rédigés, et avec lesquels je suis évidemment en ligne, mais il aurait été intéressant d'inclure dans ce document des indicateurs un peu plus précis. Je regrette aussi que, pour un plan qui a pour l'objectif de regarder vers le futur, les 34 premières pages du document soient consacrées au passé. C'est bien de faire un bilan, il n'y a pas de problème, mais j'aurais préféré que le document parle un peu moins du passé et comporte un peu plus de choses précises pour pouvoir suivre la mise en place pour l'avenir. Merci.

M. GICQUEL. – Bien. M. DROUVILLE.

M. DROUVILLE. – Je ne suis pas fan des « comités Théodule », mais on a quand même un comité de suivi qui sera affecté à la réalisation des actions du PEDT. S'agissant des marqueurs et des indicateurs sur le suivi, nous avons aussi, grâce à l'UNICEF, un sondage régulier sur l'intégralité des enfants inscrits dans nos écoles. Cela nous permettra d'avoir une vision claire sur leurs attentes, leurs espérances, leurs goûts et leurs regrets. On pourra suivre cela grâce au label « Ville amie des enfants de l'UNICEF ».

M. GICQUEL. – Bien. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29 ° – AMENDEMENTS A LA DELIBERATION N° 2024_022 PORTANT SUR L'ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX.

M. DROUVILLE. – Cette délibération a vocation à apporter quelques petites modifications aux tarifs des services municipaux, notamment à celui des PAI. En effet, après échange avec les fédérations de parents d'élèves de plusieurs établissements, il nous est apparu plus juste de prendre en compte la prise en charge des repas par les familles, et donc de diminuer la contribution financière pour les PAI, tant pour la pause méridienne que pour l'accueil du soir. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (4 voix contre, 3 abstentions).

30 ° – FINANCEMENT DE DEUX CLASSES DE DECOUVERTE A BERLIN.

Mme GUEGAN-ROS. – Chers collègues, la présente délibération porte sur le financement de deux classes de découverte à Berlin. Cela concerne deux classes de l'école Anatole France, à hauteur de 23 720 €. La Ville engagera l'intégralité des dépenses liées à ce séjour, qui va être organisé par le prestataire « Évasion 78 ». Néanmoins, un dossier de subvention sera déposé par l'école auprès de l'Office Franco-Allemand du Jumelage. Il est prévu que le montant de cette subvention soit reversé via l'OCCE à la Ville.

Il vous est donc demandé d'autoriser la Ville à financer la totalité de ce séjour à Berlin, d'autoriser M. le Maire à percevoir une subvention de l'OFAJ à l'issue du départ, et à signer tous documents nécessaires à la perception de cette subvention. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. En tant que mauvaise élève quand j'étais dans votre majorité, c'est certainement grâce à moi que le Comité de jumelage s'est adressé à l'OFAJ, puisque c'est moi qui ai fait connaître cet organisme. Cependant, ce n'est pas le but de mon intervention. L'OFAJ ne finance pas uniquement le jumelage, contrairement à ce qui est marqué, puisqu'il s'appelle en fait l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse et non pas « du Jumelage ». Ce n'est donc pas limitatif, et je vous remercie de corriger.

M. GICQUEL. – On apportera la correction, Mme EL HARTI. Mme MAGNE.

Mme MAGNE. – Excusez-moi, mais dans le passé, j'ai été déléguée à l'enseignement secondaire, et l'OFAJ subventionnait déjà les déplacements en Allemagne au niveau du collège.

M. GICQUEL. – Très bien, merci pour cette précision. Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – J'ai parlé des jumelages. Si vous avez assisté aux réunions avec le Comité de jumelage, je peux vous assurer... Et moi, j'ai les preuves, parce que, quand je dis quelque chose, c'est preuve à l'appui, contrairement à ce que vous pouvez dire et rapporter comme propos erronés. J'ai toujours des preuves. Si vous voulez, on peut en discuter après. Ce n'est pas le lieu, je pense. On peut en parler après et je vous montrerai les preuves. Je ne sais pas pourquoi, si vous étiez là depuis très longtemps, le Comité de jumelage n'avait jamais pensé à aller demander des subventions à l'OFAJ, alors qu'il l'a fait à partir du moment où j'ai pris cette délégation. Merci.

M. GICQUEL. – En tout cas, on se félicite de cette classe que j'ai accueillie à Charenton avec M. DROUVILLE. Cette fois-ci, il s'agit du départ de Charentonnais à Berlin. Ce sont tous les efforts réunis qui portent leurs fruits en la matière.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'EAJE SIMONE VEIL.

Mme MENOUE. – Par un contrat de concession signé le 24 juillet 2024, la Commune de Charenton a délégué à la société PEOPLE & BABY l'exploitation du multi-accueil Simone Veil situé 45, rue de Paris. Dans le cadre de ce contrat, la société est tenue de fournir une caution bancaire de 20 k€. Cette demande n'a pu aboutir favorablement, pour cause de plafond atteint par le prestataire auprès de ses partenaires financiers.

La société PEOPLE & BABY et la Commune de Charenton souhaitent remplacer la caution bancaire par un dépôt de garantie du même montant de 20 k€, qui sera versé auprès de la collectivité et restitué au concessionnaire à la fin du contrat de délégation de service public. Ce dépôt de garantie devra être versé sur le compte ouvert auprès du service de gestion comptable de Saint-Maur. Cette modification n'a aucune conséquence sur l'équilibre économique du contrat.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant annexé.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des observations ? M. MARTINS PEREIRA.

M. MARTINS PEREIRA. – J'ai deux questions, et je veux que ce soit dit publiquement. Premièrement, est-ce que c'est vraiment une atteinte des limites d'exposition donnée par les banques, ou est-ce que c'est parce que les banques qui donnaient des garanties à PEOPLE & BABY n'ont pas envie d'augmenter leur exposition sur ce groupe ? Il est en effet exposé à quelques turbulences médiatiques, si je puis dire, et surtout dramatiques pour nos enfants.

Ma deuxième question est peut-être un peu moins polémique. Vous verrez où je veux en venir. Si nous n'accordons pas cette délibération, quelle conséquence cela aura-t-il sur le contrat ? Avant que vous me répondiez, j'aime autant vous dire que si la conséquence de l'impossibilité pour PEOPLE & BABY de fournir une caution bancaire, est la capacité pour la Ville de Charenton de rompre le contrat, je vous le dis : je voterai contre cette délibération. Si tel est le cas, vous passeriez à côté de l'opportunité de rompre le contrat avec ce prestataire avec lequel nous ne devrions plus avoir envie de travailler, au vu notamment des révélations qui ont été faites, il y a quelques semaines.

M. GICQUEL. – Mme MENOUE.

Mme MENOUE. – Si je peux répondre à votre propos, vous parlez notamment du livre « Les Ogres », que j'ai lu, contrairement à beaucoup de personnes qui font beaucoup de polémiques là-dessus mais qui ne l'ont pas lu. Vous avez bien compris que ce livre attaquait toutes les structures privées, mais plus précisément PEOPLE & BABY, en effet, dans un contexte de soucis dans

plusieurs multi-accueils situés vers Villeneuve-d'Ascq et dans d'autres régions du nord de la France. M. Christophe DURIEUX, qui était le Président du groupe à l'époque, a été débarqué par le groupe, parce qu'il a été prouvé qu'il effectuait quelques opérations pour le moins frauduleuses. À la suite de cela, le groupe a décidé de se séparer de ses avoirs à l'étranger pour se concentrer sur ses activités en France.

L'auteur de ce livre a fait énormément de mal dans la profession. On ne peut que constater beaucoup d'erreurs de gestion des groupes privés qui, comme vous le savez, sont liés à une importance financière en Bourse, ce qui pousse beaucoup de ces entreprises à faire passer le financier avant tout. Cependant, il ne faut pas globaliser. Moi, je ne suis pas pour pénaliser tout un groupe au regard de la mauvaise gestion d'un Président qui, je l'espère, est aujourd'hui remplacé par quelqu'un de compétent.

Nous avons deux structures dans notre ville, qui fonctionnent très bien. Ces deux derniers jours, j'ai assisté au goûter de Noël des enfants dans ces deux structures, et je peux vous dire que les parents en sont très satisfaits. Très souvent, on me demande une place dans ces établissements. Je comprends votre réaction par rapport à ce livre, qui a fait beaucoup de tort comme son livre précédent sur les EHPAD, mais j'estime qu'il dresse un tableau global de la gestion de PEOPLE & BABY en France qui n'est pas la réalité de toute la France. Il concerne certaines structures où, effectivement, il y a eu des défauts importants de gestion. Nous ne sommes pas du tout concernés, à Charenton, par ces problèmes de gestion.

M. GICQUEL. – M. TOURCHIK.

M. TOURCHIK. – J'adhère complètement aux propos de M. MARTINS PEREIRA, mais je m'interroge sur autre chose. On est en train de parler d'une délibération pour une concession de service public pour une crèche. Parmi les choses qui ne nous sont jamais dites – ou alors, peut-être qu'il faut aller en commission pour le savoir – j'aimerais savoir combien nous avons de personnes en liste d'attente pour les crèches. Pourquoi, quand on a décidé la fermeture de la crèche de l'Archevêché, ne s'est-on pas intéressé... Oui, j'ai compris : la Ville de Charenton a des problèmes financiers terribles, tellement que j'aurais presque envie de vous fournir une palette de Kleenex ! La Ville de Charenton a des problèmes financiers, certes, mais on aurait pu se tourner vers une concession de travaux et une concession de gestion, et pérenniser cet établissement pour l'accueil des familles. Cela n'a pas été évoqué, ni en Conseil municipal ni en réunion de quartier, me semble-t-il, ni à aucun moment. On a décidé. Certes, il y avait des travaux conséquents à faire, pour plus de 8 M€. La Ville ne pouvait pas les supporter, mais a-t-on seulement pensé à l'éventualité de confier une autre structure au privé ?

M. GICQUEL. – M. MARTINS PEREIRA, à nouveau.

M. MARTINS PEREIRA. – Merci, M. le Maire. Merci pour votre réponse, Mme MENOUE, mais avec tout mon respect, cela ne répond pas complètement à ma question. Vous avez l'air de regretter le tort qu'aurait fait le livre « Les Ogres » pour PEOPLE & BABY. Permettez-moi de plutôt m'indigner du tort que PEOPLE & BABY a fait à une quantité phénoménale de familles ! Certes, il n'y a qu'un certain nombre de sites mentionnés dans le cadre du livre, mais en

même temps, quel travail d'Hercule cela aurait été de faire le recensement de toutes les pratiques absolument abominables, ignobles et inhumaines, s'il avait fallu le faire à l'échelle de la France ! Ce livre, qui est déjà bien gros, aurait été vraiment trop grand. Rien ne nous dit que les pratiques qui sont mentionnées, n'existent pas à Charenton, même si j'ose espérer que non. Dans le cadre de votre délégation, vous faites le contrôle, je l'espère, mais nous ne sommes pas à l'abri. En tout état de cause, nous parlons quand même d'un groupe qui, l'année dernière, était en redressement judiciaire. On n'est pas en train de parler d'une petite difficulté.

Je comprends que l'idée est d'avoir ce dépôt de garantie dans les comptes de la Ville. Toutefois, vous ne répondez pas à ma question. Que se passera-t-il si nous n'approuvons pas la demande de conversion, si je puis dire, du mécanisme de la garantie bancaire vers un dépôt de garantie ? Est-ce que le refus de cette option entraîne un motif légitime de résiliation de contrat ? Si oui, je vous demande de vous saisir de cette opportunité pour résilier le contrat. Merci.

M. GICQUEL. – Mme MENOUE va répondre, puis on va conclure.

Mme MENOUE. – Concernant le refus de l'acceptation du transfert de ces 20 k€, je ne sais pas. Je ne peux pas vous répondre dans l'immédiat pour savoir si c'est un motif de rupture du contrat. Je peux me renseigner et revenir vers vous.

Je veux aussi vous préciser que je ne me fais pas du tout l'avocate de PEOPLE & BABY. Je constate comme vous les propos évoqués dans le livre. Je n'adhère pas du tout à ce qui a été dit et fait. Je veux qu'on soit bien d'accord là-dessus. Je me concentre sur nos établissements dans la ville. Je vois qu'il marche bien et que rien de tout cela ne se passe chez nous, et fort heureusement !

Je voudrais revenir sur la fermeture du multi-accueil de l'Archevêché, M. TOURCHIK, puisque le point est récurrent. Vous savez pourquoi on le ferme. Vous le constatez. Vous voudriez qu'on crée d'autres établissements d'accueil de jeunes enfants supplémentaires...

M. GICQUEL. – M. TOURCHIK, vous n'avez pas la parole. Si vous voulez réagir, vous réagirez après aux propos de Mme MENOUE.

Mme MENOUE. – Vous le savez fort bien : nous faisons face à une baisse très importante des naissances en France, et à Charenton également. Il y a aussi une grosse pénurie de personnels. Pourquoi créer encore un établissement, le financer ? Nous serions dans l'obligation de fermer des sections régulièrement par manque de personnels. Ensuite, je rappelle que l'offre de Charenton est très nettement supérieure à celle des autres villes du Val-de-Marne. Vous le savez aussi.

Je tiens à préciser un autre point important. Nous avons aussi fermé le multi-accueil de Bercy, qui accueillait une trentaine d'enfants au début mais très peu à la fin. On ne trouvait pas assez d'enfants pour l'occuper. Nous avons transformé cet espace en un lieu d'accueil des familles, qui s'appelle la « Parent'aise », comme vous le savez. Il fonctionne très bien. Il accueille à peu près 150 familles en quelques mois, soit environ 15 % des 1 000 familles qui ont un enfant de moins de trois ans. Il rassemble des familles que l'on ne voyait pas

auparavant, qui occupent cet espace. Je peux vous le dire, pour m'y rendre régulièrement. 150 enfants, c'est autre chose que l'accueil précédent. Nous faisons vraiment un effort considérable, je trouve, par rapport à certaines familles qui n'avaient pas de solution. Là, elles viennent se retrouver, elles évoquent leurs soucis. On voit une strate de Charenton qu'on ne voyait pas auparavant, et qui est vraiment ravie de fréquenter cet endroit. Voilà aussi la transformation liée à une fermeture.

M. GICQUEL. – M. SZERMAN.

M. SZERMAN. – M. le Maire, chers collègues, je voudrais intervenir. Vous savez, les Charentonnais nous parlent. De nombreux Charentonnais ont des refus de place en crèche. Certes, vous pouvez dire que le taux de natalité descend en France. Très bien, vous pouvez le dire. Je suis d'accord, sauf qu'il y a des refus. J'ai été élu dans la majorité, et je suis actuellement dans l'opposition, mais j'ai encore des échanges avec Mme MENOUE, qui est une femme dévouée, qui s'investit, qui donne son temps et qui est très investie pour son sujet et sa délégation. Ce n'est pas trahir la confiance qu'elle me donne : Mme MENOUE m'a plusieurs fois répondu, lorsque je l'ai sollicitée parce que des familles avaient reçu des lettres de refus, en m'orientant vers des assistantes maternelles parce qu'il n'y avait pas de place en crèche. Je me trompe peut-être de terme, mais je crois que ce sont des assistantes maternelles. En fermant l'Archevêché, vous ne répondez pas à la question. Répondre que le taux de natalité baisse en France comme à Charenton, cela ne répond pas à la question. Il y a actuellement des familles en liste d'attente qui n'ont pas de place en crèche à Charenton. C'est juste une vérité générale. Ce n'est pas une excuse. Ne vous cachez pas derrière le taux de natalité, s'il vous plaît ! Merci.

M. GICQUEL. – Je crois que M. TOURCHIK avait à nouveau demandé la parole.

M. TOURCHIK. – Mon collègue, M. SZERMAN, a dit absolument la même chose que ce que je voulais dire. Je suis convaincu que la liste d'attente pour les places en crèche est bien conséquente. La réponse formulée par Mme MENOUE au niveau de la natalité, je ne peux pas y adhérer, parce que cela ne correspond pas à la réalité du terrain, à la réalité de ce que nous visons à Charenton. Pour ma part aussi, j'ai certains amis à Charenton, puisque j'y habite depuis un certain nombre d'années, et ils n'ont pas de place en crèche. Voilà ; c'est un simple constat.

M. GICQUEL. – Si on devait faire le constat du nombre de Val-de-Marnais qui ne disposent pas de place en crèche, vous mesureriez probablement qu'à Charenton, on y répond mieux qu'ailleurs. Cependant, on ne satisfera pas 100 % des demandes de place en crèche. Il faut que chacun l'entende. C'est une réalité. Le travail qu'exécute la Direction de la petite enfance, en lien avec la CAF, permet d'optimiser les berceaux des crèches et des multi-accueil municipaux. Aujourd'hui, le taux d'occupation des berceaux dans nos établissements municipaux est plus élevé qu'il ne l'a jamais été. Je parle sous le contrôle de Nicole MENOUE. Nous satisfaisons donc davantage de familles aujourd'hui qu'on en satisfaisait hier.

Je rappelle que cette majorité municipale a aussi mis en place l'aide financière qui s'appelle le SAJE, sous la houlette du CCAS, et qui fonctionne fort

bien. Les familles peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière qui vient compenser le surcoût lorsqu'elles doivent se tourner vers une assistante maternelle en lieu et place des berceaux dans les multi-accueils municipaux. La structure « Parent'aise » vient également d'être rappelée par Nicole MENOUE. Il y a aussi les réservations de berceaux qui ont pu voir le jour et qui se sont complétées au fil du temps. Tout cela répond très largement aux besoins de la population, même si les 100 % ne seront effectivement pas atteints.

Concernant les délégations de service public, je crois que cette majorité municipale, comme la précédente, a partagé ce principe. Je pense qu'il n'y a pas d'objection à cet égard. À l'ouverture du multi-accueil Simone Veil, on a retrouvé la majorité municipale du jour, et on a croisé aussi les membres de la majorité municipale précédente. Mme CAMPOS-BRETILLON était élue à la petite enfance, et je crois me souvenir que vous étiez présente à l'inauguration du multi-accueil Simone Veil, qui a été confié en délégation. Jusqu'à présent, cette délégation a donné satisfaction.

Faut-il considérer, à la faveur de certaines situations localisées en France, qui sont à déplorer, qu'il faille remettre en cause le secteur de la petite enfance ? Aujourd'hui, il accueille de jeunes enfants. Par ailleurs, il est pourvoyeur d'emplois. Les métiers de la petite enfance existent dans les structures municipales et dans le secteur privé ; c'est une réalité. Faut-il, donc, remettre en cause l'intégralité des délégations de service public de la France ? Je ne le pense pas. En revanche, notre devoir est de faire le point avec les responsables locaux et, au-delà, avec les responsables départementaux et régionaux, pour nous assurer qu'il n'y a aucune faille dans le service rendu. On se tourne en effet vers la population la plus fragile qui soit ; c'est une réalité.

Au lendemain de la publication de ces ouvrages, nous avons convoqué les dirigeants de la « Maison bleue », groupe avec lequel nous sommes liés. Nous avons aussi fait le point avec le groupe PEOPLE & BABY. On leur a bien rappelé les principes, et on s'est attaché à vérifier qu'il n'y avait pas de difficulté. On a reçu les familles. Il y a quelques mois de cela, on a assisté à une rencontre avec les familles du multi-accueil « Bleu », qui est sous délégation de service public. On a écouté les familles. On a entendu les inquiétudes qui remontaient de la part de certaines d'entre elles, par rapport à ces ouvrages mais aussi par rapport à l'établissement lui-même. Le taux d'encadrement est un objectif que chaque entité poursuit, les collectivités territoriales comme les prestataires privés. La réalité, c'est qu'il est extrêmement difficile de recruter dans ce secteur. Parfois, on se trouve effectivement à la limite de la norme d'encadrement, parce que les personnels manquent, parce qu'ils sont absents ou parce qu'on peine à les recruter. C'est cela, la réalité. Pour autant, les structures fonctionnent tout à fait convenablement.

S'il y a bien un baromètre qui, de ce point de vue, est indiscutable, c'est celui des familles. Elles ont parfaitement perçu que l'interlocuteur premier vers lequel elles pouvaient se tourner en toutes circonstances, c'était la Ville. De ce point de vue, la Directrice de la petite enfance, sous couvert de Sylvie GORAND, la DGA du Pôle des solidarités, et Nicole MENOUE, sont présentes continûment sur le terrain pour s'assurer du bon fonctionnement de ces structures qui exploitent des établissements sous délégation de service public.

Ces ouvrages ont aussi eu la vertu, dans les malheureuses circonstances que l'on connaît, de resensibiliser tous les acteurs de ce secteur, particulièrement les collectivités territoriales, pour s'assurer auprès des dirigeants et des professionnels de la petite enfance qui sont au contact des petits, que les normes étaient respectées et que la vigilance était la plus optimale possible. Voilà l'enseignement qu'on peut en tirer. Effectivement, on n'est jamais à l'abri d'une difficulté, y compris dans une structure municipale.

Je rappelle enfin que la difficulté, aujourd'hui, à recruter dans ce secteur, est généralisée. Dans le département du Val-de-Marne, il manque plusieurs centaines d'auxiliaires de puériculture. Plus de 1 300 berceaux – j'espère me souvenir du bon chiffre – ne sont pas pourvus par manque de personnels. C'est cela, la réalité de ce secteur.

M. TOURCHIK, je pensais avoir conclu sur ce sujet...

M. TOURCHIK. – Excusez-moi, M. le Maire, j'ai une dernière question à ce sujet. En dehors des DSP, je voudrais savoir si la Ville a récemment lancé un marché public concernant la réservation de berceaux dans les crèches.

M. GICQUEL. – Mme MENOUE, pour une dernière précision.

Mme MENOUE. – Nous n'avons pas lancé de marché public concernant la réservation de berceaux, en tout cas pas pour 2025. On a conclu en septembre 2024 le renouvellement des berceaux existants.

M. TOURCHIK. – C'est-à-dire, combien de berceaux, Mme MENOUE ?

Mme MENOUE. – 65.

M. TOURCHIK. – Si j'ai bien compris, on a un marché de réservation de 65 berceaux dans les crèches municipales, c'est cela ?

Mme MENOUE. – Ils ne sont pas réservés dans nos structures municipales mais dans des structures privées.

Je voudrais apporter deux précisions complémentaires. Tout à l'heure, vous parliez des listes d'attente ; c'est le lot de toutes les communes. Je ne connais aucune commune qui peut accepter tous les enfants sur liste d'attente. En revanche, à Charenton, depuis trois ou quatre ans, nous n'avons plus d'attente sur la liste des grands de deux à trois ans. Il n'y a plus d'attente du tout.

Concernant le sujet qui nous préoccupe dans cette délibération, il est plus avantageux pour nous d'avoir ces 20 k€ versés sur notre compte, plutôt qu'une caution bancaire.

M. GICQUEL. – M. SZERMAN, puis on va conclure sur ce sujet.

M. SZERMAN. – Merci, M. le Maire. Je reviens sur le débat qu'on a abordé, même si on a un peu dévié du sujet initial. Les familles qui candidatent et qui demandent une place en crèche, c'est parce qu'elles sont dans une situation sociale où elles galèrent. Bien souvent, le mari ou la femme ne peut pas travailler. J'aimerais bien qu'on resitue, quand même, et qu'on remette un peu d'humanité

dans tout ça. Mme MENOUE, je ne vous attaque pas parce que je sais l'implication que vous mettez, le cœur que vous mettez à l'ouvrage pour votre délégation. M. le Maire, je ne vous ai pas entendu une seule fois parler de ces cas, de ces familles qui galèrent à trouver une place. Évidemment, en dernière section, ils ne candidatent plus, mais c'est normal. Pendant deux ans, ils ont trouvé une solution, soit le mari ou la femme ne travaillait pas. Ils ont trouvé une solution bis. C'est un peu logique que les dernières sections soient libres. Voilà, juste recentrer le débat et apporter un peu... Il y a des humains, derrière ces lignes. Il y a des familles qui galèrent. Lorsque vous fermez un équipement public comme l'Archevêché, ou encore l'école élémentaire de la Cerisaie, en fait, il y a des humains derrière, M. le Maire. Merci.

M. GICQUEL. – Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (2 voix contre, 7 abstentions).

32 ° – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE JEANNE D'ALBRET.

Mme LEHOUT-POSMANTIER. – Comme vous le savez, chers collègues, nous avons la résidence Jeanne d'Albret, avec une quarantaine de studios. Nous avons dû réélire les personnes du Conseil de vie sociale. Cela s'est passé le 12 novembre. Nous avons deux résidents titulaires, un suppléant, une personne du personnel et une personne d'une association. La mission de ce Conseil est de s'investir pour les différents travaux qu'il y a dans l'établissement, l'animation, les équipements, l'entretien des locaux, etc. Il vous est demandé, chers collègues, de vous prononcer sur le règlement intérieur du Conseil de vie de la résidence Jeanne d'Albret.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? M. TOURCHIK.

M. TOURCHIK. – Merci, M. le Maire. Pour bien connaître la résidence Jeanne d'Albret, je sais que dans le règlement intérieur, est prévue la présence de la Directrice. Là, il me semble – ou alors, je n'ai pas l'information – qu'il n'y a pas de Directrice depuis un an ou un an et demi. Comptez-vous la remplacer ?

M. GICQUEL. – Mme LEHOUT-POSMANTIER va vous répondre.

Mme LEHOUT-POSMANTIER. – Nous avons une Directrice depuis le 12 novembre !

M. TOURCHIK. – Très bien, bravo, Mme LEHOUT-POSMANTIER !
(*Applaudissements*)

M. GICQUEL. – Sous les applaudissements, on va pouvoir mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33 ° – ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DES REPAS A LA RESIDENCE AUTONOMIE JEANNE D'ALBRET AU 1^{ER} JANVIER 2025.

Mme LEHOUT-POSMANTIER. – Chers collègues, il vous est demandé d'accepter l'augmentation des repas. Vous savez que la Municipalité et le CCAS tiennent à ce que toutes les personnes âgées déjeunent correctement. Nous avons la chance d'avoir un cuisinier à la résidence Jeanne d'Albret, qui fait de très bon repas. Nous payons le prestataire un peu plus cher que les repas. Actuellement, les repas les plus bas sont à 3 € et les plus hauts à 9 €. Nous aimerions passer ce dernier tarif à 10 €, pour les personnes qui ont un revenu suffisamment important. On voudrait aussi passer le repas pour les invités de 10 € à 12 €. Vous avez la délibération sous les yeux ; je n'ai pas besoin de m'étaler davantage. Il vous est simplement demandé d'accorder les deux augmentations que j'ai citées.

M. GICQUEL. – S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (8 voix contre, 1 abstention).

34 ° – AVANCES AUX ASSOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS 2025.

Mm CERTIN. – Le versement des subventions de fonctionnement aux associations ne sera voté qu'au Conseil municipal d'avril prochain. Or, certaines de nos associations sont amenées à engager des dépenses importantes, notamment des frais de personnel, en tout début d'année. Des avances sur subventions peuvent être accordées, dès lors que l'association en fait la demande et que celle-ci n'excède pas 50 % du montant de la subvention de fonctionnement octroyée l'année précédente.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'autoriser M. le Maire à verser les avances suivantes pour trois associations :

- L'association culturelle Beth Malahi : 13 500 € ;
- Le Comité de jumelage : 750 € ;
- Le Cercle athlétique de football Paris – Charenton : 42 500 €.

Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sr ce rapport ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35 ° – AUTORISATION D'APPLIQUER UNE EXONERATION DE FACTURATION AUX ASSOCIATIONS UTILISATRICES DE LA SALLE DE DANSE J. MERMOZ DURANT SA FERMETURE POUR TRAVAUX.

M. SCAGLIOSO. – À l'automne dernier, la salle de danse Jean Mermoz a subi un dégât des eaux, endommageant le parquet et conduisant à son indisponibilité durant les vacances de la Toussaint et quelques jours à la rentrée. Des travaux d'aplanissement du parquet ont pu être réalisés, permettant à la structure de retrouver son usage. Pour rappel, cette salle est mise à disposition à titre payant à huit associations, et non quatorze comme indiqué dans la note de présentation, ainsi que deux services municipaux. La Direction des sports a été en mesure de reporter 80 % des créneaux. Dans l'éventualité qu'un nouvel aléa puisse se produire, il convient d'anticiper une potentielle nouvelle fermeture.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à ne pas facturer aux associations les éventuels reports de créneaux dans d'autres salles. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ?
Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

36 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CNMC.

Mme CERTIN. – Conformément à la loi, il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'objectifs, qui se trouve en annexe, avec le « Cercle des Nageurs de la Marne de Charenton ». Il bénéficie en effet, au titre de l'année 2024, d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 k€. Pour mener à bien son projet, l'association s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions en cohérence avec les orientations de la politique de la Ville. Cette convention est signée pour deux ans. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?
Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

37 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR LA SUBVENTION AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT POUR LE T2R.

Mme HERBERT. – Dans le cadre de notre politique d'investissement culturel, nous sommes attentifs à la modernisation des équipements du théâtre municipal, afin d'accueillir les compagnies professionnelles dans les meilleures conditions. Ainsi, nous avons été amenés à acquérir un RIO. C'est un système de communication à ondes pour communiquer entre la régie et le plateau. Nous avons pu bénéficier d'une subvention départementale. Il s'agit donc d'autoriser M. le

Maire à signer la convention afférente, pour obtenir cette subvention de 7 k€ sur un investissement de 10 k€.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

38 ° – FIXATION D'UN TARIF D'ENTREE AU DISPOSITIF « CHARENTON ROLLER » A PARTIR DE L'EDITION 2024.

M. BOCCARA. – Il s'agit d'autoriser M. le Maire à valider la fixation d'un tarif d'entrée au dispositif « Charenton roller », opération qui s'échelonne du 20 décembre au 4 janvier au sein du complexe sportif Nelson Paillou. Deux tarifs vous sont proposés : locaux à 3 € et extérieurs à 5 €. Ce tarif comporte la location et la mise à disposition du matériel pour des sessions d'une heure trente. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Je ne reprends pas le débat de tout à l'heure, mais j'ai une interrogation. Pourquoi des tarifs ne sont-ils pas prévus pour des Charentonnais en difficulté financière, éventuellement en accord avec le CCAS ? C'est vraiment important. Vous mettez en place une activité pour les Charentonnais, mais j'ai un peu l'impression que c'est comme pour le bas de Charenton. Tout à l'heure, Mme MAGNE a parlé de trois parcs : ce sont des parcs du haut de Charenton. Il n'y a rien au niveau du bas. Là, c'est pareil...

M. GICQUEL. – Mme MAGNE, vous n'avez pas la parole. C'est le règlement intérieur. C'est Mme EL HARTI qui a la parole.

Mme EL HARTI. – Tout à fait ; je prends donc mon temps de parole. Pourquoi n'avez-vous pas envisagé de proposer des tickets gratuits, ou une entrée gratuite, pour des enfants qui sont en difficulté ? De plus, c'est la période de Noël, et ce serait un très beau cadeau de Noël à leur offrir. Merci beaucoup.

M. GICQUEL. – M. BOCCARA, puis Mme MAGNE pour un complément, je crois.

M. BOCCARA. – Chère Mme EL HARTI, le tarif est inférieur à ce qu'on pratiquait pour la période de glisse de l'année dernière, pour les locaux et pour les extérieurs. Je vous rappelle que depuis un certain nombre d'exercices, on est sur une régie, et plus sur un abandon de recettes. On n'a donc pas de négociation de gratuité à pouvoir appliquer, puisque c'est la Trésorerie principale qui perçoit en notre nom, et qui nous reverse après.

M. GICQUEL. – Je vais vous répondre, Mme EL HARTI. Sur cette question du soutien aux familles modestes, cette majorité, à laquelle vous apparteniez, a mis en place le « Pass sport » au profit des familles modestes. Plus de 500 familles en ont bénéficié. Cela permet aux enfants de s'inscrire dans l'ensemble des associations sportives de la ville. En la matière, la Ville fait l'effort

pour soutenir les familles de condition modeste. Pour le reste, M. BOCCARA vous a répondu. Je crois que Mme MAGNE avait aussi une réponse à formuler, sur le sud de Charenton.

Mme MAGNE. – Je signale que le jardin du 11 Novembre se situe dans la Villa Bergerac, en prise directe avec le quai des Carrières. Il me semble que c'est le sud de Charenton.

M. GICQUEL. – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité (1 voix contre).

39 ° – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE TITULAIRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE DE L'EVENEMENT « CHARENTON ROLLER ».

M. BOCCARA. – Il vous est demandé de donner l'autorisation à M. le Maire de signer cette convention de mandat avec le titulaire, qui est la société SYNERGLACE. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Cela appelle-t-il des observations ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

40 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE L'APPARTEMENT APPARTENANT A LA COMMUNE, SITUE AU 17, VILLA SAINT-PIERRE, ET DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ASSOCIES JUSQU'A L'ACTE AUTHENTIQUE DEFINITIF.

M. TURANO. – La Ville est propriétaire d'un bien immobilier de type T4 situé au 17, Villa Saint-Pierre, en rez-de-chaussée, d'une superficie de plus de 74 m². Cet appartement a été libéré après l'occupation d'une famille de réfugiés ukrainiens. Il n'a pas vocation à être mis en location. Ce bien nécessitant des travaux importants de remise en état, la Ville a décidé de le mettre en vente, ce qui générera une recette communale. Il est proposé de signer un mandat non exclusif avec quatre agences charentonnaises : l'AGENCE DE LA MAIRIE, CENTURY 21, EPPLER IMMOBILIER et VIRGINIA IMMOBILIER, afin d'obtenir l'offre la plus intéressante pour la Ville. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ce mandat avec ces quatre agences.

M. GICQUEL. – Merci. Cela appelle-t-il des observations ? Mme EL HARTI.

Mme EL HARTI. – Merci, M. le Maire. Pour nous, la question qui se pose, c'est pourquoi la vente de cet appartement ? Cela diminue le patrimoine de la Ville. C'est quelque chose qui fait partie du patrimoine de la Ville, surtout que c'est un appartement qui peut servir lorsqu'on a des familles en difficulté. On l'a vu quand il y a eu la famille ukrainienne. Cela a pu lui apporter du réconfort. Je

peux parler de cet appartement, puisqu'il est voisin du mien ; il y avait des agents de la Ville. Pourquoi décide-t-on aujourd'hui de le vendre, pour 300 ou 400 k€ ? Je m'interroge.

M. GICQUEL. – Mme CAMPOS-BRETILLON.

Mme CAMPOS-BRETILLON. – Merci, M. le Maire. Mes propos rejoignent un peu ceux de Mme EL HARTI. Nous ne comprenons pas l'intérêt de vendre cet appartement. Pourquoi ne pas le conserver dans le patrimoine de la Ville et en faire un hébergement d'urgence ? Cela permettrait de proposer une solution de relogement temporaire pour les personnes les plus vulnérables, pour les personnes isolées, pour les familles en difficulté ou pour les personnes devant quitter leur logement de manière prématurée. Voilà ; c'est juste une question. Merci beaucoup.

M. GICQUEL. – M. SZERMAN.

M. SZERMAN. – M. le Maire, chers collègues, j'apprends par cette délibération que M. le Maire souhaite vendre un bien de la Ville. Mais par qui êtes-vous conseillé, M. le Maire, franchement ? Je comprends que vous avez un CV. Vous n'avez peut-être pas une appétence pour le privé, ou vous ne vous intéressez peut-être pas à l'immobilier et aux stratégies à opérer, mais à quel moment on vend un bien immobilier ? À quel moment on se sépare de ses bijoux de famille ? À quel moment on fait ça ? Je me demande. J'observe quand même, au fil des mois... On comprend que vos conseils ou vos choix... Vous n'êtes pas forcément entouré des meilleurs, parfois, mais voilà. Très interrogatif par ce choix. Je ne sais pas si vous pourriez revenir dessus mais franchement, quel que soit le vote, mais arrêtez cette hérésie. On ne vend pas un bien de la Ville, M. le Maire. Merci.

M. GICQUEL. – M. TURANO.

M. TURANO. – Comme il est dit, cet appartement nécessite de très gros travaux de mise en conformité. La Ville n'a pas vocation à être bailleur. Pour les mesures d'urgence, nous avons travaillé, nous avons négocié une convention avec un grand hôtel local, pour mettre les gens à l'abri. Nous travaillons également avec des associations et des bailleurs sociaux. Nous pensons avoir suffisamment de ressources pour mettre les gens à l'abri dans l'immédiat, en cas d'urgence, notamment en travaillant avec l'intervenant social du commissariat, qui a justement les compétences pour analyser et orienter les personnes en difficulté vers nous, qui pouvons proposer des hébergements d'urgence.

M. GICQUEL. – M. GAILHAC a un autre élément de réponse.

M. GAILHAC. – Je voudrais compléter sur le fait que la Ville, quand elle investit, n'a pas vocation à investir de façon définitive. Lorsqu'un bien fait partie de la Ville, elle peut faire des arbitrages financiers. Lorsqu'il s'agit d'acquérir des biens, on le fait. La préemption en est le cas typique. Des commerces ont été achetés. Des immeubles ont été achetés, pour en faire du logement social. À ce moment-là, il n'y a absolument aucun problème pour monopoliser les finances de la Ville. Lorsqu'il s'agit, à un moment donné, de revendre un bien qui n'est pas utilisé et dont l'argent sera mieux utilisé pour autre chose, je trouve cela très sain que la Ville puisse le faire.

M. GICQUEL. – M. TOURCHIK.

M. TOURCHIK. – Merci, M. le Maire. M. TURANO, je crois que nous étions tous les deux, à l'époque, quand je travaillais au CCAS. Vous disiez que la Ville n'avait pas vocation à avoir des logements d'urgence. Pourtant, je me rappelle, dans le cadre de mes fonctions, avoir géré des logements rue de la Liberté, qui étaient des logements d'urgence. C'était le CCAS qui les gérait. Peut-être que la Ville n'a plus vocation à avoir des logements d'urgence, mais elle a déjà eu cette vocation. Un logement d'urgence dans le cadre du CCAS me semblerait approprié.

M. GICQUEL. – Je crois que diverses solutions existent actuellement sur le territoire, y compris le bail locatif solidaire avec un certain nombre d'intervenants du parc social, ou avec des associations. On en connaît. Cela existe donc bien dans la ville, M. TOURCHIK. Ensuite, ces familles se tournent vers la Direction de l'habitat pour demander un logement social, afin de pouvoir se fixer dans leur habitat.

J'ajoute que nous travaillons, à l'heure actuelle, à un projet avec 3F dans le cadre de la transformation d'un immeuble pour y faire en partie du logement, en partie du bureau et en partie des unités d'hébergement. Il aura pour vocation – en tout cas, c'est la priorité que j'ai donnée au bailleur 3F – d'accueillir notamment des femmes isolées, des femmes victimes de violences conjugales. Cette offre apparaîtra pour la première fois dans le territoire charentonnais, dans un calendrier autour de 2026. Sur le plan architectural, les travaux devraient débuter en septembre prochain, me semble-t-il.

Mme CAMPOS-BRETILLON.

Mme CAMPOS-BRETILLON. – Comme on a un peu d'infos, j'en profite. C'est un immeuble qui se trouve quai de Bercy, c'est cela ? Où se trouve-t-il ?

M. GICQUEL. – Il se trouve avenue du Général de Gaulle.

M. TOURCHIK, et on en termine là, parce que l'heure tourne.

M. TOURCHIK. – J'ai une dernière précision. La présentation de la délibération sur la vente de cet appartement disait que cette vente était conditionnée parce qu'il y avait beaucoup, beaucoup de travaux dans cet appartement. Si j'ai bien compris, on a accueilli une famille d'Ukrainiens dans un appartement insalubre ! C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. GICQUEL. – Ce n'est pas le cas, M. TOURCHIK. Le choix de vendre est un choix délibéré.

M. TOURCHIK. – Est-ce qu'on a un devis pour ces travaux ?

M. GICQUEL. – Non, M. TOURCHIK, il n'y a pas de devis. On met ce logement à la vente, point.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (7 voix contre).

41 ° – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE PARTIES DU LOT DE VOLUME N° 5 DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 132 SISE 8-12, AVENUE WINSTON CHURCHILL, DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DE LA PLACE DE LA COUPOLE.

M. GAILHAC. – Il s’agit d’une première délibération concernant cette parcelle. La société **HEINZ**, qui a racheté le bâtiment situé au 8-12, avenue Winston Churchill, a pour objectif de le réhabiliter complètement, avec un projet de réversion de bureaux en résidence étudiante, en particulier. Dans le cadre de ce projet, elle demande à la Mairie d’acquérir une partie de ces parcelles afin de réaliser deux patios et un ascenseur, qui permettra de rejoindre le premier sous-sol. Il est prévu d’apporter de la lumière à ces espaces, qui accueilleront une salle de fitness et un restaurant qui sera ouvert aux personnes du quartier et au-delà. L’objectif est donc de déclasser ces deux parcelles. Par la suite, il y aura une vérification du fait que ces parcelles sont bien libres d’occupation. Enfin, lors d’une délibération future, il y aura la vente de ces deux parcelles. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

42 ° – DESAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION L N° 194 AU BENEFICE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU DROIT DE L’ENTREE DU LYCEE ROBERT SCHUMAN.

M. BENOIT. – Vous le savez sans doute : de nombreux collèges et lycées sont la cible de menaces d’attentats. En mars dernier, il y avait eu une vague de 130 établissements franciliens menacés. Vous avez pu en entendre parler dans les médias nationaux. De manière moins grave mais tout de même problématique, notre lycée Schuman a également besoin de faire face aux tentatives d’intrusion. Un programme est donc engagé avec la Région Île-de-France en ce sens. C’est une attente forte, aussi bien de la Direction de l’établissement que de l’équipe enseignante et des parents d’élèves.

Pour pouvoir créer un sas de sécurité à l’extérieur du hall d’entrée, en plus des seules portes vitrées actuelle, la Région a besoin de disposer d’une partie du domaine public communal, d’une contenance de 80 m², au droit de l’entrée de l’établissement. Il vous est donc demandé ce soir de constater la désaffectation de cette parcelle au bénéfice de la sécurisation du lycée. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

43 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION FONCIERE TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS.

M. GAILHAC. – Il s'agit de renouveler cette convention signée en 2020. L'EPFIF est un établissement public qui porte des terrains dans le cadre de projets comportant des logements sociaux. Cela nous permet, non pas d'atteindre les 25 % puisque nous les avons, mais de les conserver. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

44 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE TRIPARTITE DE PARTENARIAT AVEC MME SYLVIE ARGENTERO ET LA SOCIETE ORBIS.

M. GICQUEL. – Je vais demander à Mme HERBERT de bien vouloir quitter la séance sur ce dossier, puisqu'elle ne participera ni aux débats ni au vote.

Mme HERBERT quitte la salle.

Mme MAGNE.

Mme MAGNE. – Merci, M. le Maire. Dans le cadre des travaux de réalisation du parc dans la cour de l'Hôtel de Ville, il s'avère nécessaire de procéder au ravalement d'un mur limitrophe, qui se situe à droite du transformateur ENEDIS. Ce morceau de mur appartient à Mme Sylvie ARGENTERO. Son état nécessite une réfection avec un piochage de différentes parties dégradées, puis la réalisation d'un enduit à la chaux. Le montant global de l'opération est chiffré par la société ORBIS à 12 k€ TTC. La participation financière de la Ville s'élève à 3 k€, soit 25 % du montant global de l'opération. Mme ARGENTERO prendra à sa charge le montant restant, soit 9 k€. Les travaux sont prévus durant le premier trimestre 2025.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite entre la Mairie, la société ORBIS et Mme ARGENTERO. Merci, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme HERBERT regagne la salle.

45 ° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION BILATERALE AVEC LE BAILLEUR SOCIAL RLF IMPLANTE SUR LE TERRITOIRE DE CHARENTON-LE-PONT DANS LE CADRE DE LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX.

M. TURANO. – Il s'agit d'une énième convention bilatérale avec un bailleur social, en l'occurrence RLF, implanté dans le territoire de la commune, dans le cadre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Pour rappel, le cadre législatif se base sur la loi ELAN et la loi 3DS, portant modification du dispositif de réservation qui se fait maintenant en flux et non plus avec des logements totalement identifiés. Le calcul fait dans le cadre de cette convention impose au bailleur RLF un flux annuel fixé à un logement. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur cette convention classique passée avec tous les bailleurs ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

46 ° – APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 040 000 € SOUSCRIT PAR LA SOCIETE LOISEAU MARCHÉS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE LA HALLE DU MARCHÉ AUX COMESTIBLES, LIE A SA DEMANDE DE PRET BANCAIRE.

M. MAZURE. – La société LOISEAU MARCHÉS, qui est le délégataire de service public du marché aux comestibles de la ville, réalise des travaux de rénovation de la halle du marché aux comestibles. En vue de financer cette rénovation, qui représente un coût global de 1 914 646 € HT, la société a souscrit un prêt d'un montant de 1,3 M€ auprès de la banque BRED BANQUE POPULAIRE. LOISEAU MARCHÉS sollicite la Ville de Charenton-le-Pont pour garantir ce prêt. Dans le contrat de concession, est prévue une garantie d'emprunt jusqu'à neuf ans. Or, la banque du concessionnaire recommande une durée de douze ans. La Commune est donc invitée à donner son accord. Compte tenu de l'importance de cette rénovation pour le cadre de vie et la qualité des prestations alimentaires et commerciales fournies aux Charentonnais, cette garantie d'emprunt est nécessaire à la société LOISEAU MARCHÉS pour l'obtention de son emprunt bancaire. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Aucune ; je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

47 ° – APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 535 101 € SOUSCRIT PAR SEQENS DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE 76-78, RUE DE PARIS, COMPOSE DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX.

M. TURANO. – Tout est dit dans le titre de cette délibération. Il s'agit d'approuver une garantie d'emprunt d'un montant total de 535 100 €, souscrit par

le bailleur social SEQENS dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble sis 76-78, rue de Paris, composé de 8 logements sociaux.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ?
Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

48 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DE COPROPRIETE DU CENTRE COMMERCIAL BERCY 2 POUR LA CREATION D'UN CANIPARC SUR LE TERRAIN SITUE QUAI DE BERCY.

M. GAILHAC. – Je vois les sourires ans l'assistance ; je vais essayer d'être moins précis qu'en commission où, a priori, je suis parti dans des diatribes très longues. L'objectif est de permettre aux propriétaires de chiens de faire promener leurs animaux dans un quartier qui n'a pas forcément de lieu destiné à ce sujet, le jardin du Cardinal de Richelieu étant interdit aux chiens. Il paraît naturel d'essayer de trouver une solution. Le Conseil de quartier y est favorable, parce qu'il cherchait justement à développer ce type de projet. Nous avons trouvé un site contigu à l'entrée du parking du quartier de Bercy, qui appartient au Syndicat de copropriété du centre commercial. Cela nécessite donc de signer cette convention. Je vous remercie, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ?
Tout cela se fait dans le cadre du budget participatif et de la démocratie participative, évidemment, en lien avec Fabien BENOIT. Je mets donc aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

49 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX POUR L'ASSOCIATION « PRO VELO SUD ÎLE-DE-FRANCE » D'UN LOCAL MUNICIPAL RUE DE CONFLANS.

Mme GIRARD. – Chers collègues, l'association « Pro Vélo sud Île-de-France » a sollicité la mise à disposition d'un local municipal dans le but de créer une « vélo-école » dans le territoire communal. Ce projet s'inscrit dans la continuité du volet « accompagnement et formation » du Plan Vélo local, adopté à l'unanimité en décembre 2021. Ainsi, le « Savoir rouler à vélo » mis en place depuis le printemps 2023 a permis à près de 600 enfants de CM1 D'apprendre à se déplacer à vélo en toute sécurité. Par ailleurs, des cours d'apprentissage sont proposés gratuitement aux adultes charentonnais. En trois ans, ce sont 80 habitants qui ont ainsi pu en bénéficier. Les cours d'apprentissage étant systématiquement complets, et de nombreux Charentonnais ayant sollicité l'association pour des cours individuels ou pour prolonger leur apprentissage, un réel besoin a été identifié dans le territoire.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre à disposition de l'association un local de 25 m² situé au 30, rue de Conflans à Charenton. Ce local permettrait de stocker les vélos mis à disposition des apprenants. La « vélo-école » serait ouverte à toutes et tous, adultes et enfants de plus de huit ans, dans le cadre de cours collectifs ou individuels. La convention entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du local à titre gracieux. Je vous remercie, M. le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations sur cette délibération ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

50 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU « PLAN 50 000 ARBRES » POUR LES PROJETS DE CREATION DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE.

Mme MAGNE. – Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer une convention afin de percevoir une subvention de la part du Département, dans le cadre du projet d'aménagement du parc de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 62 500 €.

M. GICQUEL. – Merci. C'est une bonne nouvelle pour ce grand projet de parc de l'Hôtel de Ville. Y a-t-il des remarques ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

51 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU « PLAN 50 000 ARBRES » POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DES PLACES DE LA COUPOLE ET DES MARSEILLAIS.

Mme MAGNE. – Il s'agit également d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour percevoir une subvention du Département, mais cette fois pour l'aménagement paysager de la place des Marseillais, pour un montant de 37 500 €.

M. GICQUEL. – C'est un projet qui se dessine chaque jour davantage sous nos yeux, et qui est déjà fort joli à ce stade. Comme quoi, il y a de l'investissement public, dans cette ville.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

52 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LA REGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE.

Mme CERTIN. – En 2024, la salle d'armes Henri IV a été entièrement rénovée. La Région a accordé une subvention d'un montant de 29 310 € pour aider au financement de cette belle rénovation. Il vous est demandé, ce soir, d'autoriser M. le Maire à percevoir cette subvention. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

53 ° – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE D'ACCORDER JUSQU'A DOUZE DEROGATIONS ANNUELLES AU REPOS DOMINICAL AUX COMMERCE DE DETAIL ET AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

M. MAZURE. – Le Code du Travail permet d'accorder des dérogations au repos hebdomadaire du dimanche pour les établissements de commerce de détail et les concessionnaires automobiles situés dans la commune. Cette possibilité est accordée par décision du Maire après avis du Conseil municipal. Le nombre et la liste des dimanches supplémentaires doivent être arrêtés au 31 décembre 2024 pour l'année suivante. Ils ont fait l'objet d'un avis conforme de la Métropole du Grand Paris par délibération au dernier Conseil métropolitain du 16 décembre 2024. Vous avez la liste des dimanches demandés dans la note de présentation. Pour les commerces de détail, j'attire votre attention sur le fait qu'une douzième date est venue s'ajouter, celle du 29 juin, à la suite d'une demande un peu tardive de l'un des commerçants. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

54 ° – REVALORISATION DES TARIFS DE DROITS DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2025.

M. TURANO. – Il est proposé de revaloriser ces tarifs à hauteur de 1,7 %, en vertu de l'indice des prix à la consommation harmonisé en novembre 2024.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (7 voix contre).

55 ° – REVISION TARIFAIRE POUR LES 4 PARKINGS EN SOUS-SOLS (MAIRIE, TASSIGNY, TOFFOLI ET GRAVELLE) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC EFFIA.

M. TURANO. – Cette revalorisation est conforme au contrat. Elle doit être appliquée au 1^{er} janvier de chaque année.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité (7 voix contre).

56 ° – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA « CROIX-ROUGE » AINSI QU'A LA « PROTECTION CIVILE ».

M. VAN DEN AKKER. – Il s'agit de voter la possibilité d'adresser une subvention de 5 k€ pour l'aide aux Mahorais, à la suite de la catastrophe qui leur arrive. Cette subvention sera divisée en deux : 2 500 € pour la « Croix-Rouge » locale et 2 500 € pour la « Fédération nationale de la protection civile ». Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Aucune ; je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

57 ° – PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2023 DU SIFUREP, DU SICCV, DU SIPPEREC, DU SIGEIF, DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE.

M. GICQUEL. – Une Commission communale des services publics locaux s'est tenue, qui a rendu son rapport. Si vous le voulez bien, pour nous épargner une présentation ex cathedra de chacun des rapports, je vous propose de formuler vos éventuelles remarques. Sans quoi, nous pouvons convenir de prendre acte de la présentation de ces rapports ? Pouvons-nous conclure ainsi ? Très bien.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

Cela clôt la séance.

La séance est levée à 23 h 46.

Monsieur le Maire
Hervé GICQUEL



Le secrétaire de séance
Rachel GRUBER

